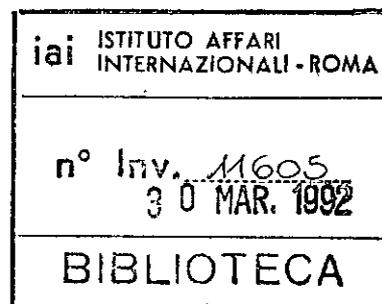


SÉCURITÉ ET STABILITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE
ENJEUX PRIORITAIRES

Instituto de estudos estratégicos e internacionais
Sesimbra, 27-28/III/1992

- a. "Programme", "Liste des participants"
- b. "Présentation"
1. "Sécurité et stabilité dans la Méditerranée occidentale : session d'ouverture du Séminaire" / IEEI
2. "La sécurité en Méditerranée occidentale: le point de vue européen" / Roberto Aliboni
3. "La sécurité en Méditerranée occidentale: une approche maghrébine" / Mustapha Sehimi
4. "Flux migratoires et politiques d'immigration européennes" / Catherine Withol de Wenden
5. "La question migratoire en Méditerranée occidentale: enjeux et perspectives" / Nadij Safir
6. "Mediterraneo occidental: las diferencias economicas entre las dos riberas. Es el co-desarrollo la solucion sonada?" / Alejandro Lorca, Armando A. de Castro
7. "Le co-développement: une nouvelle dimension de la coopération euro-maghrébine" / Habib Slim
8. "Les défis prioritaires de la coopération en Méditerranée occidentale" / Assia Bensalah Alaoui
9. "Relations Europe/Maghreb: deconnexion inevitable?" / Alvaro Vasconcelos
10. "Allocution prononcée par le sous-secrétaire d'état adjoint" / Ivo Cruz





IEEI INSTITUTO DE ESTUDOS ESTRATÉGICOS E INTERNACIONAIS

SÉCURITÉ ET STABILITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE - Enjeux Prioritaires -

* Un projet des Instituts de l'Europe du sud et du Maghreb *

Séminaire
Sesimbra, 27 et 28 mars 1992

PROGRAMME

----- Jeudi, 26 mars -----

20h30 Dîner d'accueil

----- Vendredi, 27 mars -----

10h00 **Ouverture**
Allocution de Monsieur le **Ministre de la Présidence et de la**
Défense Nationale, Dr. Fernando Nogueira. (1)
Amb. José Calvet de Magalhães, Président de l'IEEI

10h30 Pause café

10h45 **Session Introductive**
Président: Amb. Siqueira Freire, Commission Consultative
de l'Intégration Européenne, Lisbonne
* Marc Pierini
Chef de Délégation de la Commission des Communautés
Européennes au Maroc
* Taïb Fassi-Fhiri
Cabinet du Ministre d'État des affaires étrangères et de
la coopération, Rabat

Discussion

12h30 Déjeuner

14h30 **Quelles priorités pour la sécurité en Méditerranée occidentale?**
Président: Eugénio Ramos, Secrétaire d'État au Ministère de la Défense Nationale, Lisbonne
* Roberto Aliboni (texte du projet) ②
IAI, Rome
* Mustapha Sehimi (texte du projet) ③
Centre d'Études Stratégiques, Rabat
Panel: Cap. de Vaisseau Jacques de Saint-Aubert, France
Nicole Grimaud, CERI, Paris

Discussion

16h30 Pause café

16h45 **Flux migratoires et politiques d'émigration/immigration**
* Catherine de Wenden (texte du projet) ④
CERI, Paris
* Nadji Safir (texte du projet) ⑤
Institut de Sociologie, Alger
Panel: Beatriz Rocha-Trindade, Universidade Aberta, Lisbonne
Rémy Leveau, CERI, Paris

Discussion

19h30 Départ pour Lisbonne

20h30 Dîner offert par Monsieur le Ministre de la Présidence et de la Défense Nationale, Dr. Fernando Nogueira.

----- Samedi, 28 mars -----

09h00 **Le co-développement: une nouvelle dimension des relations euro-maghrébines?**

* Alejandro Lorca / Armando de Castro ⑥
Centro Internacional Carlos V, Madrid / IEEI, Lisbonne
* Habib Slim / Assia Bensalah Alaoui ⑦ ⑧
CERP, Tunis / Centre d'Études Stratégiques, Rabat
Panel: Habib El Malki, GERM, Rabat
Philippe Larieu, Ministère des Affaires étrangères,
Paris

Discussion

11h15 Pause café

- 11h30 **Table Ronde**
Les priorités européennes face aux nouveaux enjeux au Maghreb
* António José Alves de Carvalho
Ministère des Affaires étrangères, Lisbonne
* George Joffé
Federal Trust, London
* Tahar Makni
Industriel, Tunis
- Discussion
- 13h30 Déjeuner
- 15h00 **Politiques européennes, coopération en Méditerranée occidentale et relations euro-maghrébines**
* Álvaro Vasconcelos (texte du projet) (9)
IEEI, Lisbonne
Panel: Amb. Rachid Driss, AEI, Tunis
Álvaro Iranzo, Ministère des Affaires étrangères,
Madrid
- Discussion
- 16h45 Pause café
- 17h00 **Clôture**
Monsieur le Ministre des Affaires étrangères du Portugal, représenté par M. Ivo Cruz, Sous-Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères (10)
Miranda Calha, Président de la Commission Parlementaire de Défense
Ali Benbouchta, Ambassadeur du Royaume du Maroc
Mustapha Benamar, Ambassadeur d'Algérie
Álvaro Vasconcelos, Directeur de l'IEEI

Veillez remarquer, s.v.p.

Le séminaire se tiendra à l'Hotel do Mar, Sesimbra.
Tel: (351.1) 2233 326 / 2233 413. Fax: (351.1) 2233 888
La langue de travail est le français.
Le transport de Lisbonne pour Sesimbra est assuré aux participants arrivant le 26 mars, avant 18h30.
Le dîner du 27 mars aura lieu au Forte de S. Julião da Barra, à Lisbonne. Le transport de et pour l'hôtel est assuré par l'IEEI.



IEEI INSTITUTO DE ESTUDOS ESTRATÉGICOS E INTERNACIONAIS

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

Nadji Safir
Professeur
Institut de Sociologie, Alger

Espagne

Álvaro Iranzo Gutierrez
Sous-directeur Général pour l'Afrique du Nord
Ministerio de Asuntos Exteriores, Madrid

Alejandro Lorca
Professeur
Centro Internacional Carlos V, Universidad Autónoma de Madrid

France

Hélène Arnaud
Secrétaire-général
Centre d'Études et de Recherches Internationales (CERI), Paris

Nicole Grimaud
Chargée de Recherches
CERI, Paris

Philippe Larieu
Sous-directeur pour l'Afrique du Nord
Ministère des Affaires étrangères, Paris

Rémy Leveau
Responsable de l'École doctorale de
l'Institut d'Études Politiques de Paris
Chercheur associé au CERI, Paris

Catherine de Wenden
Chargée de Recherches,
CERI, Paris

Italie

Roberto Aliboni
Directeur de Recherches
Istituto Affari Internazionali, Roma

Malte

Tanya Camilleri
Premier Conseiller
Ambassade de Malte, Paris

Maroc

Assia Bensalah Alaoui
Directrice de Recherches
Centre d'Études Stratégiques, Université Mohamed V, Rabat

Habib El Malki
Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales
Université Mohamed V, Rabat
Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir (CNJA), Rabat

Taïeb Fassi-Fhiri
Directeur
Cabinet du ministre d'État pour les Affaires étrangères et la
Coopération, Rabat

Nezha Larichi
GERM, Casablanca

Mustapha Sehim
Professeur de Droit
Directeur de Recherches
Centre d'Études Stratégiques, Université Mohamed V, Rabat

Portugal

António José Alves de Carvalho
Bureau Moyen Orient et Maghreb
Ministério dos Negócios Estrangeiros, Lisbonne

Júlio Miranda Calha
Président de la Commission Parlementaire
de Défense Nationale, Lisbonne

Amb. José Calvet de Magalhães
Président
IEEI, Lisbonne

Armando de Castro
Conseil Directeur de l'IEEI
Professeur
Instituto Superior de Economia e Gestão, Lisboa

Duarte Ivo Cruz
Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères
Ministério dos Negócios Estrangeiros, Lisbonne

Fernanda Faria
IEEI, Lisbonne

Luís de Guimarães Lobato
Administrateur
Fundação Calouste Gulbenkian, Lisbonne

Mafalda Homem de Melo
Assistante
Groupe Parlementaire du Parti Socialiste, Lisbonne

Maria Beatriz Rocha-Trindade
Professeur
Universidade Aberta, Lisbonne

Maria João Seabra
IEEI, Lisbonne

António Dias Farinha
Professeur
Instituto de Estudos Árabes e Islâmicos
Faculdade de Letras, Universidade de Lisboa

Paulo Moura
Journaliste
PÚBLICO, Lisbonne

Fernando Nogueira
Ministre de la Présidence et de la Défense Nationale

António Ramalho Ortigão
Secretaria de Estado da Integração Europeia, Lisbonne

Comte. Carlos Manuel de Sousa Costa Ramos
Adjoint de la Division de Logistique
Estado-Maior da Armada, Lisbonne

Eugénio Ramos
Secrétaire d'État de l'Équipement et Technologies de Défense
Ministério da Defesa Nacional, Lisbonne

Alm. Fernando E. R. dos Ramos
Instituto de Defesa Nacional, Lisbonne

Pedro Caldeira Rodrigues
Journaliste
PÚBLICO, Lisbonne

Amb. António de Siqueira Freire
IEEI, Lisbonne
Commission Consultatif de l'Intégration Européenne

João Soares
Journaliste
ANTENA UM, Lisbonne

António Teixeira
Journaliste
DN, Lisbonne

Álvaro de Vasconcelos
Directeur
IEEI, Lisbonne

Maria do Rosário de Moraes Vaz
IEEI, Lisbonne

Royaume Uni

George Joffé
Coordinateur, Section Maghreb
Groupe d'Études pour le Moyen Orient et l'Europe
Federal Trust for Education and Research, London

Tunisie

Amb. Rachid Driss
Président
Association des Études Internationales, Tunis

Tahar Makni
Industriel, Tunis

Habib Slim
Doyen
Faculté de Droit, d'Économie et de Science Politique
Université de Tunis

Commission des Communautés Européennes

Marc Pierini
Chef de Délégation au Maroc, Rabat

UEO

Juan de Luis
Institut d'Études de Sécurité de l'UEO, Paris

Représentants Diplomatiques au Portugal

Mustapha Benamar
Ambassadeur d'Algérie

Capt. Jacques de Saint-Aubert
Attaché de Défense
Ambassade de France

Gérard Fauveau
Premier Conseiller
Ambassade de France

Ali Benbouchta
Ambassadeur du Royaume du Maroc

Harry Belevan
Ambassadeur du Perou

iai ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI - ROMA
n° Inv. <u>11605</u> 30 MAR. 1992
BIBLIOTECA



6

IEEI INSTITUTO DE ESTUDOS ESTRATÉGICOS E INTERNACIONAIS

SÉCURITÉ ET STABILITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE - Enjeux Prioritaires -

* Un projet des Instituts de l'Europe du sud et du Maghreb *

Présentation

Le Maghreb est en train de vivre une crise généralisée, dont l'aggravation est aisément concevable, puisque toutes les conditions sont là. L'Europe a donc à ses portes une région très instable. Cette situation est d'autant plus grave qu'il y a de fortes liaisons humaines entre les deux rives de la Méditerranée, en conséquence d'abord du nombre élevé d'émigrés maghrébins en Europe. Une politique européenne adaptée à la réalité maghrébine, dont l'urgence s'accroît chaque jour, est indispensable pour prévenir cette aggravation.

Malgré la proximité géographique et les liens humains entre le Maghreb et l'Europe, des facteurs culturels, économiques et politiques contribuent pour l'éloignement de la région maghrébine face à une Europe qui renforce son intégration. Des codes de référence différents et des contextes particuliers sont à prendre en considération dans les relations entre l'Europe et le Maghreb. Ces relations se heurtent souvent à une méconnaissance réciproque, responsable d'analyses et parfois de décisions politiques et stratégiques peu adéquates.

Tout en prenant en considération ce besoin, cette urgence d'une meilleure connaissance de la réalité et de la logique qui orientent les options politiques et stratégiques de chacun, et une définition de politiques de coopération euro-maghrébine adéquates, les instituts de l'Europe du sud et du Maghreb, lors de la réunion qui s'est tenue à Serpa (Portugal), les 13 et 14 juillet 1991, à l'invitation de l'Institut d'Études Stratégiques et Internationales (IEEI), ont décidé de réaliser une étude concernant les enjeux prioritaires dans les relations euro-maghrébines. Cette initiative s'inscrit dans l'esprit de dialogue et coopération du Groupe Cinq+Cinq et dans le cadre plus général du renforcement des relations euro-maghrébines.

Thèmes et Textes

Prenant comme point de départ la question générale de la sécurité et coopération en Méditerranée occidentale, les participants à la réunion de Serpa ont choisi les thèmes qu'ils considèrent les enjeux prioritaires dans les relations euro-maghrébines.

Tout en soulignant l'importance du dialogue et des échanges de points de vue et d'idées, les participants se sont accordés pour adopter une méthode bilatérale: chacun des thèmes ci-dessous mentionnés sera traité par des spécialistes de deux instituts, un de chaque rive de la Méditerranée, pour permettre une approche maghrébine et européenne, multidisciplinaire de ces questions.

1. **Politiques européennes, coopération en Méditerranée occidentale et relations euro-maghrébines.** De l'initiative du président Mitterrand en 1983 à la coopération Cinq+Cinq, quels ont été les grandes lignes de la coopération politique entre les deux rives de la Méditerranée? Quelles priorités pour le développement de l'union politique européenne et la définition d'une politique étrangère et de sécurité communes, comprenant la Méditerranée, dans le rapport entre la CE et l'UMA? M. Álvaro Vasconcelos, directeur de l'Institut d'Études Stratégiques et Internationales (IEEI, Lisbonne), est le responsable de ce texte, qui doit servir d'introduction générale au sujet de la stabilité et coopération en Méditerranée occidentale.

2. **Le co-développement.** Le développement économique de la rive sud de la Méditerranée est une condition sine qua non de la stabilité en Méditerranée occidentale et, donc, une question prioritaire dans toute initiative de coopération dans la région. Il reste à savoir si le co-développement n'est qu'un terme plus ou moins vidé de sens ou s'il correspond par contre à une nouvelle dimension des relations euro-maghrébines. Quelles priorités pour des politiques économiques de la CE par rapport au Maghreb? Quelles priorités pour des politiques économiques maghrébines par rapport à la CE?

Le responsable du texte maghrébin est M. Habib Slim (CERP - Centre d'Études, de Recherches et Publications, Tunis); et M. Alejandro Lorca (Centro Internacional Carlos V, Universidad Autónoma de Madrid) est le responsable du texte européen. Ils compteront sur la collaboration de M. Armando de Castro (IEEI - Instituto de Estudos Estratégicos e Internacionais, Lisbonne) et de Mme. Assia Bensalah Alaoui (Centre d'Études Stratégiques de Rabat).

3. **Flux migratoires et politiques d'émigration/immigration.** Les Accords de Schengen, un taux élevé de croissance démographique et la grave crise économique et politique des pays maghrébins font des flux migratoires une question particulièrement délicate et une source potentielle de tension entre l'Europe et le Maghreb. Mais, l'immigration peut être aussi un élément important de dialogue et connaissance mutuelle.

Les responsables du texte européen sont M. Rémy Leveau (CERI - Centre d'Études et de Recherches Internationales, Paris) et Mme. Catherine de Wenden (CERI - Centre d'Études et de Recherches Internationales, Paris). M. Nadji Safir (Institut de Sociologie, Université d'Alger) est le responsable du texte maghrébin.

4. **Sécurité.** Bien que la nature de la sécurité dans la société internationale d'aujourd'hui devient un enjeu de plus en plus global, concernant d'autres domaines outre que le militaire, notamment l'économique, le social et le politique, la sécurité reste toujours en rapport avec les questions d'armements et de potentiels militaires des pays. Quelles priorités pour la sécurité en Méditerranée occidentale? Quels «security arrangements» pour la région?

Le responsable du texte européen est M. Roberto Aliboni (Istituto Affari Internazionali, Rome). Le responsable du texte maghrébin est M. Mustapha Sehim (Centre d'Études Stratégiques de Rabat).

5. **Rapport de synthèse.** L'IEEI, qui a été chargé du secrétariat de ce projet pendant cette première année, prendra en charge l'élaboration d'un rapport de synthèse, dont une première version devra être discutée lors de la présentation des résultats de cet étude.

Calendrier

Une réunion préparatoire aura lieu à Paris, les 6 et 7 février 1992, pour coordonner les travaux et discuter les versions préliminaires des textes.

Les résultats de cet étude seront présentés à Lisbonne, lors d'un séminaire organisé par l'IEEI, les 27 et 28 mars 1992, pendant la présidence portugaise de la Communauté Européenne. Ce séminaire comptera sur la participation, en plus des auteurs des textes, de spécialistes d'autres pays de la Communauté et de responsables politiques européens, surtout de la troika communautaire.

Décembre 1991



IEEI INSTITUTO DE ESTUDOS ESTRATÉGICOS E INTERNACIONAIS

SÉCURITÉ ET STABILITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE - Enjeux Prioritaires -

* Un projet des Instituts de l'Europe du sud et du Maghreb *

Liste des Auteurs

Alejandro Lorca - Professeur d'Économie, Universidad Autónoma de Madrid (UAM). Directeur, Centro Internacional Carlos V (UAM).

Roberto Aliboni - Directeur d'Études, Istituto Affari Internazionali, Rome.

Catherine de Wenden - Chercheur, Centre d'Études et de Recherches Internationales (CERI), Paris.

Rémy Leveau - Professeur, Institut d'Études Politiques, Paris.
Chercheur Associé, CERI, Paris.

Habib Slim - Doyen, Faculté de Droit et Sciences Politiques, Université de Tunis. Professeur de Droit et membre du Centre d'Études, de Recherche et de Publications (CERP).

Nadji Safir - Professeur, Institut de Sociologie, Université d'Alger.

Assia Bensalah Alaoui - Professeur, Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales, Université Mohammed V. Membre du Centre d'Études Stratégiques, Rabat.

Mustapha Sehim - Professeur, Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales, Université Mohammed V. Membre du Centre d'Études Stratégiques, Rabat.

Álvaro Vasconcelos - Directeur, IEEI, Lisbonne.

Armando de Castro - Membre du Conseil Exécutif de l'IEEI. Professeur, Instituto Superior de Economia e Gestão (ISEG), Lisbonne.

Fernanda Faria - Assistante de Recherche, IEEI, Lisbonne.

iai ISTITUTO AFFARI
INTERNAZIONALI - ROMA

n° Inv. 11605
30 MAR. 1992

BIBLIOTECA



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL
GABINETE DO MINISTRO

①

SECURITE ET STABILITE DANS LA MEDITERRANEE OCCIDENTALE

SESSION D'OUVERTURE DU SEMINAIRE EFFECTUE PAR L'IEEI

LE 2^f MARS 1992

Premièrement, un mot de considération et appui pour la réalisation du présent Séminaire sur "Sécurité et Stabilité dans la Méditerranée Occidentale", évènement qui démontre clairement, l'intérêt stratégique que cette région du Monde suscite dans l'actualité et constitue preuve évidente, aussi, que les Institutions, qui ont une responsabilité signifiante, dans la réflexion stratégique sur la conjoncture internationale, sont des organisations dynamiques, vivantes et préoccupées avec les configurations de réponses possibles aux grandes sollicitations de la société.



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

Une foie finie et vaincue la Guerre Froide et concrétisé un nouveau arrangement à l'Est, rehaussant, respectivement, la disparition de l'Union Soviétique, qui a donné lieu à la Communauté d'Etats Indépendants et, dans le Centre de l'Europe la réunification Allemande et tout le procès d'individualisation des pays de l'Europe de l'Est, on vit aujourd'hui un climat de rélationnement dans le Monde et nommément en Europe, où surgissement des opportunités nouvelles et plus larges pour que les mécanismes politiques puissent garantir la Stabilité, la Sécurité et la Paix Mondiale.

Dans l'actualité c'est l'incertitude, conjuguée avec la diversité de comportements dans le rélationnement international, qui préfigurent menaces et les risques, tant pour la Sécurité comme pour la Stabilité, en même temps



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

d'une nouvelle perspective d'encadrement de la traditionnelle liberté d'action politique des Etats.

D'un autre coté encore, si l'actualité semble perspectiver un nouveau rélacionnement Est-Ouest, fortement marqué par le Dialogue et par la Coopération, en rendant moins probables les situations de conflit généralisé, c'est aussi une réalité que les asymétries de développement économique et social relativement au Sud, de par quelques hésitations politiques qui s'y vérifient encore, sans même considérer les menaces militaires, contiennent l'expression visible du potentiel de conflictualité qui peuvent se constituer comme éléments perturbateurs de Sécurité et que tous doivent éviter.

Il faudrait donc référer, que la tension passée Est-Ouest donna lieu à une relation expectante Nord-Sud, que dans le

MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL
GABINETE DO MINISTRO

cas de l'Europe se traduit par une légitime préoccupation quand aux difficultés de développement et intégration des économies de la frontière Sud de l'Europe, avec les conséquentes implications dans les domaines social et politique.

Dans la frontière Sud il faut distinguer deux situations diversifiées quand à la perspective du développement et conséquentes implications dans la stabilité sociale et politique et, par conséquence, de probables répercussions dans le domaine de la sécurité régionale, relativement à la région Sud de l'Europe.

Une, caractérisée par la situation des pays de l'Afrique du Nord qui constituent la Bassine Sud de la Méditerranée, du Magreb au Moyen Orient, contenant des facteurs d'instabilité potentielle, aussi par l'existence de régimes basés sur des



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

personnalités, ainsi que par la prolifération d'armements et capacité d'aquisition de technologies, destinées à la fabrication d'armes de destruction massive, et encore par la manutention de radicalismes ethniques, religieux et idéologiques.

Une autre, aussi dans le Continent Africain concernant les autres pays, ou s'accumulent des crises économiques graves et une combinaison d'évolutions politiques de difficile prévision bien qu'avec des signes positifs dans le sens de la démocratie, du multipartidarisme et de la fin de l'apartheid.

Les problèmes de la Sécurité sont donc considérés de nos jours, face à la conjoncture internationale, comme un large concept qui se traduit par la permanente garantie de la sauvegarde de leur indépendance et unité, dans l'intégrité

MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

de leur territoire et protection collective des personnes, des biens et des valeurs spirituels. Sécurité traduite aussi par la manutention du style de vie des sociétés nationales, dans le fonctionnement normal des organismes et tâches de l'Etat, dans la liberté de l'action politique des organes de souveraineté et le fonctionnement de leur institutions démocratiques.

Mais, reprennent le thème du Séminaire, qui heureusement les Instituts de Réflexion Stratégique de l'Europe du Sud et du Magreb, ont voulu réaliser, il faut reconnaître que le développement économique du Nord et sa stabilité démocratique, représentent pour le Sud une forte attraction, qui peut servir d'incentif à des mouvements migratoires désordonnés, générateurs d'altérations sociales, perturbateurs et qui ne conduisent pas à une solution

MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

effective des problèmes résultant d'un développement non concrétisé.

Comme j'ai déjà eu l'opportunité de dire, lors d'une autre rencontre où j'ai adressé la problématique de la Sécurité, il faut une vision moderne des politiques de Coopération, qui permettent le développement de stratégies en faveur de la transformation qualitative des sociétés dans de sens du respect pour le Droit International et pour les Droits de l'Homme, pour la recherche et la défense des Idéaux Démocratiques et la concrétisations d'un Développement appuyé sur les structures.

En plus de la bataille pour la santé dans les pays du Sud, il est aussi indispensable et urgent de faire un effort d'investissement, promotion et appui du développement, comme voie pour clarifier les horizons d'espérance dans les



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

contextes sociaux, économiques et, par conséquence, politiques, permettant la stabilité et le développement normal des procès démocratiques.

C'est la seule façon de créer aussi le climat de stabilité sociale nécessaire pour que, progressivement, on élimine ou au moins réduit, l'angoisse résultante de l'incapacité pour réaliser des projets, indispensables et urgents, qui puissent répondre aux désirs politiques, sociaux et économiques des sociétés pauvres.

La réponse de la Société Internationale, à ces situations précises et urgentes, doit être un attitude solidaire d'ou personne du Nord développé ne soit dispensé de participer.

Au niveau de l'Union Européenne, la politique Communautaire de Coopération pour le développement, a été matérialisée par

MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL
GABINETE DO MINISTRO

des accords et protocoles d'aspect général et aussi en domaines spécifiques et elle s'élargit progressivement au niveau mondial, notamment en ce qui concerne les pays du Groupe ACP (Afrique, Caribe et Pacifique) et aussi, les pays du Bassin de la Méditerranée.

Relativement à ces derniers, encore récemment, la Communauté conduit un débat qui contribue pour clarifier des voies d'entente et coopération plus avancées, avec les pays du Magreb, spécialement le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

Le Portugal, qui en ce moment détient la Présidence des Communautés, est solidaire avec cette politique, considère qu'elle peut être un mécanisme de réponse aux problèmes du développement dans les pays du Magreb et peut constituer aussi un facteur d'impulsion de la stabilité sociale et politique.

MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

Dans le camp de la Sécurité et aussi par rapport avec le Nord de l'Afrique, nous pensons que la Politique de Défense Nationale doit accompagner l'environnement stratégique régional qui peut nous influencer plus directement et, dans cette perspective, la situation du Sud de la Méditerranée, dès le Macherek jusqu'au Magreb, spécialement ce dernier, a été l'objet d'actions de dialogue, coopération et interchange, qui visent une meilleur connaissance et confiance mutuelle.

Dans le Magreb, il faut souligner les actions diplomatiques qui ont eu lieu sous l'égide de la CE par le Groupe des Dix, constitué par les pays de l'Europe du Sud et par l'Union du Magreb Arabe et, encore, le travail que le sub-groupe de la Méditerranée, intégré dans l'UEO, a développé visant un nouveau relacionnement favorisant le dialogue et la coopération.



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL
GABINETE DO MINISTRO

Dans le cas portugais, nous avons comme résultats visibles de cette actuation, le dialogue avec l'Algérie et le Maroc, et par rapport à ce pays, l'Accord de Défense et Coopération en phase finale de signature, ainsi que différentes actions de préparation de cadres au Portugal, visite de navires et facilités d'entraînement qui nous ont été concédées en territoire Marocain, surtout pour notre Force Aérienne.

Encore relativement au Maroc je souligne l'interchange existant dans la fréquence de Cours d'Etat-Major tant dans l'IAEM comme dans les Ecoles d'Etat-Major des Forces Royales Armées du Maroc, où se trouve en ce moment un officier supérieur Portugais.

Plus récemment, le Ministre de la Défense de Tunisie visita le Portugal, et à court délai c'est prévu que le Chef d'Etat Major de la Marine, et une délégation de cette branche de ce

MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

pays, visitent notre pays pour commencer des actions permettant de concrétiser et amplifier la coopération bilatérale; en suite à ces contacts une visite du D.G.P.D.N. du Portugal en Tunisie est prévue ainsi que j'ai l'intention moi-même d'accepter l'invitation qui m'a été faite pour visiter officiellement ce pays ami.

Notre position stratégique, relativement aux pays du Magreb n'est pas un objectif récent, puisque il ne s'agit que de potentialiser et inciter les liens historiques et culturels établis entre le Portugal et ces pays au long du temps depuis de XIV^{ème} siècle.

L'absence de traumas coloniaux entre le Portugal et les pays de cette zone; l'inexistence de quelque contentieux territorial; une situation stabilisée et non critique de contingents de main d'oeuvre significants de ces pays

MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

travaillant au Portugal et là-bas aussi; de pair avec une dimension stratégique nationale politico-économique bien définie, possibilitent des conditions exceptionnelles pour le dialogue et pour la coopération qu'il faut développer.

Le Portugal est localisé suffisamment proche des éventuels problèmes de la Méditerranée, pour ne pas s'aliéner de l'évolution de la situation dans cette région face à des effets qui pourront se faire sentir au niveau national, mais, au même temps relativement éloigné de ce conjoint géopolitique, et de l'endroit où ces événements peuvent avoir lieu, afin de pouvoir les analyser sans excès et sans passion.

Cette situation permet qu'on assume un rôle d'interlocuteur privilégié, avec la capacité d'entendre, aborder et discuter, avec une ouverture totale et complète

MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL
GABINETE DO MINISTRO

disponibilité, tous les problèmes soit politiques, sociaux ou militaires, qui préoccupent cette région.

Nous considérons que la stabilité régionale et la confiance sont renforcées par la connaissance et l'entendement mutuel des différentes réalités nationales et, ainsi, nous encourageons la réalisation de séminaires comme celui qui a lieu aujourd'hui.

Dans cette perspective nous appuyons et encourageons la réalisation d'actions similaires tant dans l'OTAN que à l'UEO, par le caractère plus large de participation que peuvent donner ces "fora" et par l'action multiplicative qui advient de cet entente mutuelle, des problèmes qui se posent aux différentes sociétés nationales.

MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL
GABINETE DO MINISTRO

A partir de cette attitude d'ouverture et de la recherche de l'entente mutuelle, les bases pourront être lancées pour que le Dialogue et la Coopération soient des mécanismes qui garantissent la Stabilité et la Paix et favorisent le développement.

Il sera donc facile d'interlier ces zones d'activité des différentes organisations tant européennes que magrébiennes, l'Union Européenne, le Conseil de l'Europe et l'Union du Magreb Arabe, comme celles de l'OTAN et de la CSCE, dans une architecture de sécurité et coopération dont l'encadrement supérieur sera celui des principes de la charte des Nations Unies et le plein fonctionnement de cette organisation.

Je suis certain que les conclusions de ce Séminaire, seront une contribution indispensable pour l'incitation et la clarification des conditions nécessaires à ce parcours

**MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL**

GABINETE DO MINISTRO

politique, que nous désirons effectuer ensemble, dans le sens des objectifs communs, en faveur de la Sécurité et du Bien-être de nos Pays.

iai ISTITUTO AFFARI
INTERNAZIONALI - ROMA

n° Inv. 11605

30 MAR. 1992

BIBLIOTECA

SÉCURITÉ ET STABILITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE
- Enjeux Prioritaires -

* Un projet des Instituts de l'Europe du Sud et du Maghreb *

LA SÉCURITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE:
LE POINT DE VUE EUROPÉEN

Roberto Aliboni

Sesimbra, 27 et 28 mars 1992

* NE PAS CITER *



IEEI - Largo S. Sebastião, 8 . Paço do Lumiar . 1600 Lisboa . Portugal
Tel. (351) (1) 757 2701 - Fax (351) (1) 759 3983

LA SÉCURITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE:
LE POINT DE VUE EUROPÉEN

papier présenté par Roberto Aliboni,
Istituto Affari Internazionali, Rome
dans le cadre du projet des Instituts
de l'Europe du Sud et du Maghreb:
«Sécurité et stabilité en Méditerranée occidentale»
Sesimbra, 26-28 Mars 1992

Le but de ce papier est d'évaluer le cadre sécuritaire de la Méditerranée occidentale du point de vue des pays européens de façon à proposer quelques orientations de leurs politiques dans cette région.

La notion de Méditerranée occidentale adoptée dans ce papier correspond à celle du Groupe des Dix (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie, Espagne, France, Italie, Malte et Portugal) établi par les réunions ministérielles du 10 Octobre 1990 et du 27 Octobre 1991.

Le cadre sécuritaire est analysé à partir de trois niveaux: (a) le cadre militaire de la région; (b) l'impact des changements du contexte international sur la Méditerranée occidentale; (c) les politiques sécuritaires des pays de l'Europe du Sud-Ouest.

Le cadre et les perceptions militaires

Les capacités militaires du Sud - Pour avoir une idée du cadre militaire de la Méditerranée occidentale du point de vue européen, on peut commencer par comparer la situation des pays du Maghreb à celle des pays du Moyen Orient et du Golfe. Les

données sur les dépenses militaires¹, reprises au [tableaux Lx
annexés, mettent en évidence le rôle tout à fait mineur que
joue le Maghreb dans le cadre des régions au Sud de l'Europe.
On en arrive à la même conclusion en considérant les
importations des systèmes d'arme majeurs, reportées par le
SIPRI²: le pourcentage des pays du Maghreb est de 4,9 % par
rapport à l'ensemble du Tiers Monde et de 11,3 % par rapport à
l'ensemble des régions au Sud de l'Europe.

Il y a quelques années Cordesman³, dans le cadre du rôle
atténué que joue le Maghreb par rapport au Moyen Orient,
mettait pourtant à la lumière la dynamique soutenue de ses
tendances tout en soulignant l'incapacité à terme des pays du
petit Maghreb de soutenir le rythme. Cela semble confirmé par
les chiffres et les tendances économiques qui se sont affirmés
depuis dans la région.

Cependant, afin de mieux mesurer la menace il faut
également considérer la structure et la qualité des armements.
Or dans cette région, en ce qui concerne les capacités non

¹ A.H. Cordesman, Current Trends in Arms Sales in the Middle East, National Security Studies Program, Georgetown University, Dec. 1991, papier présenté à l'International Workshop on «Arms Control and the New Middle East Security Environment», Nof Ginosar, Israel, 6-9 Janvier 1992; IISS, The Military Balance 1991-1992, Brassey's, London, 1991. Les données élaborées par Cordesman sont en valeur courante, mais à la différence de celles de l'IISS comprennent la Libye. Voir aussi J. Alpher, The Middle East Military Balance 1989-1990, Jaffee Center for Strategic Studies, The Jerusalem Post & Westview Press, 1990.

² SIPRI Yearbook 1991, World Armaments and Disarmament, Oxford University Press, New York, 1991.

³ A. Cordesman, «The Military Forces of the Maghreb», RUSI Defence Yearbook 1986, Brassey's, London, 1986.

conventionnelles⁴, c'est surtout la Libye qui pousse à en acquérir. Il est presque certain que ce pays possède des capacités chimiques, tandis que les projets de développement balistiques et nucléaires ont été suspendus ou ont échoué. Pour le reste, on pense que l'Algérie pourrait vouloir acquérir un statut nucléaire ^{D'autre part,} étant donné qu'elle possède l'infrastructure industrielle et la technologie pour se doter éventuellement d'armes chimiques. Ainsi, les tendances dans le Maghreb à la prolifération des armements non conventionnels ne semblent pas aussi nettes qu'elles le sont au Moyen Orient et dans le Golfe.

Enfin, si on considère la qualité de l'ensemble des armements conventionnels dont disposent les pays du Maghreb, on peut affirmer que ces armements ne sont pas de nature à conférer à ces pays une véritable capacité d'attaquer les pays européens. Toutefois, ils sont en mesure de donner quelques «coups de main» aux pays européens (comme les ~~missiles~~ libyens ~~sur Lampedouse en 1986~~ X) ou de commettre des actions à bas niveau de violence (comme le terrorisme ou les prises d'otages).

Par contre, l'existence de systèmes d'arme relativement avancés dans l'Aviation et la Marine de la Libye, ~~l'Algérie et~~ ^{de} du Maroc marque une certaine capacité d'interdiction. Cette dernière est généralement faible à cause de la faiblesse industrielle et gestionnelle de ces pays et du manque

⁴ Voir A.H. Cordesman, Weapons of Mass Destruction in the Middle East, Brassey's, London, 1991 et G. Kemp, The Control of the Middle East Arms Race, Carnegie Endowment for International Peace, 1991

d'entraînement. Elle n'est pas néanmoins à sous-estimer: les effectifs et les armements demeurent élevés et assurent une remarquable capacité de défense; les coûts que cette interdiction impose aux possibles interventions militaires des pays du Nord, comme on l'a vu à l'occasion du bombardement américain de Tripoli et Benghazi en 1986, demeurent eux aussi élevés. Cette capacité d'interdiction dans le cadre Nord-Sud a été soulignée aussi bien par l'espagnol Rafael Bardaji⁵, en se référant à la Méditerranée occidentale, que par l'italien Maurizio Cremasco, en ce qui concerne l'ensemble des régions au Sud de l'Europe⁶.

Dans la Méditerranée occidentale le Sud n'oppose donc au Nord qu'une capacité d'interdiction, avec le redoublement éventuel de menaces à bas niveau de violence. Les capacités militaires du Maghreb sont par contre à la base des grands conflits dans le cadre Sud-Sud et donnent lieu à de véritables menaces entre les pays de la région. Dans la mesure où l'on imagine que les pays du Nord pourraient rester mêlés à ces conflits, la capacité d'interdiction des pays du Maghreb peut se transformer en un facteur militaire significatif.

Les perceptions au Nord - Cette situation, porteuse de risques plutôt que de menaces, soumise à l'instabilité venant des conflits Sud-Sud plutôt qu'à la possibilité de véritables

⁵ R.L. Bardaji, Naval Arms Control in the Western Mediterranean, Grupo de Estudios Estrategicos, papier présenté au séminaire organisé par le SIPRI à Helsinki et Stockholm le 23-26 Octobre 1990.

⁶ M. Cremasco, CFE and Security Problems in NATO's Southern Flank, Istituto Affari Internazionali, Août 1990.

conflits Nord-Sud, est bien connue des pays européens de la rive Nord de la Méditerranée occidentale. Les analyses de leur sécurité nationale⁷ confirment en général l'absence de véritables menaces militaires dans les perceptions des pays de la rive Nord, et en revanche l'existence de nombreux risques.

L'Espagne fait exception à cette règle⁸. Aux yeux des espagnols la mémoire historique des 800 ans de domination arabe et de la «reconquista» tendent encore à représenter les arabes comme des ennemis. Plus concrètement, le contentieux sur les enclaves de Ceuta et Melilla avec le Maroc de même que la possibilité de ^{les} se voir annexés par ce pays représente une menace. Cette perception de menace se reflète sur l'importance que l'Espagne accorde à la défense des lignes maritimes et du détroit de Gibraltar. Cette mission fait partie des missions que l'Espagne s'est engagée à poursuivre dans le cadre de l'OTAN⁹, bien que ce dernier ne comprenne pas l'annexion

⁷ Voir J. Simon (ed.), European Security Policy after the Revolutions of 1989, The National Defense University Press, Washington D.C., 1991 et R. Aliboni (ed.), Southern European Security in the 1990s, Pinter Publishers, London, 1992; voir aussi J. Chipman (ed.), NATO's southern allies, internal and external challenges, London, New York, Routledge with Atlantic Institute for International Affairs; D.T. Stuart (ed.), Politics and security in the Southern region of the Atlantic Alliance, London, MacMillan Press, 1988.

⁸ Voir Instituto de Cuestiones Internacionales, Estrategia del Mediterraneo Occidental y del Magreb, Madrid, 1983; M.G. Manwaring, Iberia's Contribution to Western Security: Spain and Portugal, in J. Simon (ed.), op. cit., pp. 573-612.

⁹ Voir F. Rodrigo, «The End of the Reluctant Partner: Spain and Western Security in the 1990s», in R. Aliboni (ed.), op. cit., pp. 99-116; J. Ojeda, «El modelo español de participación en la Alianza Atlántica», Política Exterior, 3, 9, 1989, pp. 58-90.

éventuelle de Ceuta et Melilla dans sa notion de menace commune.

Cependant, à côté de cette exception, laquelle est du reste ménagée par le gouvernement espagnol dans un cadre tout à fait politique et diplomatique, la perception commune aux pays européens du Sud-ouest se base aujourd'hui sur les préoccupations dues à l'accroissement rapide de risques, surtout face à la montée du mouvement religieux en Algérie dont la guerre du Golfe en 1990-1991 a été le détonateur. La tension provoquée par la crise du Golfe entre l'ensemble arabo-persan et l'Occident a eu un effet de déstabilisation spécifique sur le Maghreb, d'autant plus remarquable que cette zone a toujours été considérée par les européens comme étant à l'abri des fortes instabilités politiques dominant le Moyen Orient et le Golfe. Cette déstabilisation vient d'ailleurs compliquer une situation déjà lourde de risques en raison d'une situation sociale, économique et démographique particulièrement difficile. Vieilles et nouvelles tensions pourraient par conséquent accroître les risques de menaces à bas niveau de violence tel que le terrorisme.

Les changements du contexte international

Traditionnellement, les pays européens, en particulier ceux de l'Europe du Sud-ouest, ont considéré la région de la Méditerranée occidentale comme la plus stable et la plus coopérative de l'ensemble méditerranéen pour différentes raisons qui peuvent être résumées ainsi: (a) son éloignement de l'épicentre palestinien de la crise arabo-israélienne; (b)

sa proximité géographique à l'Europe et ses liens historiques et culturels étroits, surtout avec la France; (c) une influence soviétique mineure, notamment grâce à la capacité européenne et surtout française de se présenter aux pays du Maghreb comme un interlocuteur alternatif ou différent par rapport aux États-Unis; d'où la tendance, surtout algérienne et tunisienne, à un rôle international et régional de véritable non-alignement.

Cette vision a uni plusieurs leaders de la rive Nord et Sud de la Méditerranée occidentale: de M. Moro à M. Boumediène, de M. Craxi à M. Mitterrand. Les éléments réels et imaginaires y sont étroitement liés, cette vision étant enracinée dans des réalités comme dans des projets.

On retrouve historiquement cette vision à la base d'importantes initiatives politiques, comme par exemple, l'approche des ministres arabes des ministres européens, réunis à Copenhague en 1973 après l'augmentation du prix du pétrole, qui donnera lieu au Dialogue Euro-Arabe et la participation des pays arabes méditerranéens aux travaux de la CSCE. Il ne faut pas non plus perdre de vue que parmi toutes ces initiatives prises par les diplomates des pays arabes et européens de la Méditerranée occidentale, certaines ont connu un rôle important.

Maintes fois prônée par les leaders des pays de la Méditerranée occidentale, l'idée d'une solidarité méditerranéenne, tantôt alternative tantôt complémentaire aux autres solidarités des partenaires (arabe, africaine, tiersmondiste, européenne, atlantique, etc.), bien que

projetée sur l'ensemble de la région méditerranéenne, nait donc dans la Méditerranée occidentale et par rapport à la Méditerranée occidentale. Cette dernière s'est présentée pendant plusieurs années comme une digue face aux grandes vagues venant d'un Orient malade d'instabilité ou bien comme une plateforme d'où repartir pour apporter stabilité et coopération à l'Orient. Dans tous les cas la Méditerranée occidentale apparaît comme le point de départ. D'où sa «spécificité».

Toutefois, les conditions de cette «spécificité» ont été modifiées par les événements des années 1990 et 1991. L'évanouissement du contexte Est-Ouest met fin à la différence de risque qui existait entre un Machrek, directement exposé à la confrontation et donc susceptible de donner lieu à des escalades horizontales, et un Maghreb --comme on l'a déjà souligné-- plus à l'abri de cette confrontation et donc plus apte à la coopération.

D'autre part, cette nouvelle tendance à l'assimilation de Maghreb et Machrek s'accompagne de l'affaiblissement des rôles de non-alignement des pays du Maghreb (qui remonte à son tour à l'évanouissement de la bipolarité Est-Ouest); cet affaiblissement du non-alignement tend à remettre en question les bases du lien diplomatique privilégié entre le Maghreb et les pays «latins» de la Communauté Européenne (CE), un lien qui a bien fonctionné dans le passé avec la Méditerranée occidentale comme pivot des divers projets de solidarité méditerranéenne.

De plus, il faut considérer que la tension démographique,

avec ses conséquences sur le développement économique de même que sur les migrations, est particulièrement forte dans le Maghreb par rapport aux autres régions arabes.

Enfin, en raison des contradictions particulièrement aiguës dues aux graves difficultés socio-économiques, à leurs tentatives de démocratisation politique et économique et à leurs liens très ramifiés avec les sociétés occidentales et européennes, les pays du Maghreb sont soumis à une forte pression de la part des forces religieuses radicales.

En considérant ces faits, on se rend bien compte que, du point de vue européen, si d'un côté le Maghreb vient de perdre sa «spécificité» traditionnelle, de l'autre il a acquis une «spécificité» nouvelle. L'instabilité et le radicalisme qui marquaient généralement le Maghreb se sont en effet étendus au Maghreb. Ce fait s'ajoute à la proximité géographique et historique particulière du Maghreb de l'Europe, notamment des pays du Sud-ouest de la Communauté. Face à cette instabilité plus proche, l'Europe pourrait considérer le Maghreb comme la source d'un risque plus important plutôt que comme le partenaire d'une diplomatie de paix et de stabilisation par rapport à l'ensemble de la région méditerranéenne, tel qu'il l'était par le passé.

Jusqu'ici zone «protégée», le Maghreb est donc en train de devenir une zone «exposée». À la lumière de cette conclusion on peut mieux apprécier le cadre militaire de la région. Il est vrai que cette région continue de ne point poser de menaces, ^{; néanmoins} même si son niveau de risque est en train de ^{s'accroître} changer de façon remarquable. Cette évolution a des

conséquences sur le plan sécuritaire et politique qu'on ne saurait négliger:

(a) la coopération dans la Méditerranée occidentale tend à se refermer sur elle-même contrairement à l'idée d'antan selon laquelle elle devait être l'épicentre d'une solidarité devant se propager au Machrek; l'objet de la coopération devient donc la Méditerranée occidentale et le Maghreb, alors que les possibilités d'une action commune pour la paix dans l'ensemble de la région semblent s'épuiser voire disparaître;

(b) le Maghreb devient le lieu d'une diplomatie de coopération ayant pour priorité la stabilisation et la sécurité; l'optique des pays européens dans le Groupe des Dix devrait par conséquent s'adapter à la nouvelle situation et les efforts de coopération internationale au niveau de la région devraient se multiplier;

(c) par rapport au Machrek, le Maghreb devient en lui-même un problème de stabilisation et, étant donné sa valeur locale, un problème concernant les européens en tout premier lieu (qui ne seront aidés par nul autre pays à le résoudre).

Les politiques des pays européens de la région

On a déjà souligné les perceptions générales des pays européens de la Méditerranée occidentale. Il faut maintenant considérer leurs intérêts de sécurité face à la région et à ses changements.

Différences - Dans les années 80 l'intérêt d'une stabilité dans la Méditerranée occidentale a été souligné en premier lieu par la France qui, à partir des propos tenus par

M. Mitterrand en 1983 à Marrakech, a donné une nette priorité au développement des relations avec le Maghreb, soit au niveau bilatéral soit en promouvant le réseau multilatéral, qui devenait plus tard le Groupe des Dix. Les relations bilatérales du Portugal, de l'Espagne et de l'Italie avec les pays du Maghreb se sont également développées de façon remarquable, en favorisant l'établissement du Groupe des Dix par la suite.

Du point de vue sécuritaire deux tendances se sont entremêlées: d'un côté la tendance à «isoler» la Méditerranée occidentale, en structurant et consolidant son caractère de «zone protégée»; de l'autre, la tendance à la structurer comme l'élément d'un projet plus vaste concernant l'ensemble de la région méditerranéenne. La première tendance a été adoptée d'emblée par la France et le Portugal. La deuxième a été prônée par l'Espagne et l'Italie moyennant l'initiative de la CSCM (Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Méditerranée). L'Espagne, après la Guerre du Golfe s'est un peu effacée par rapport à la CSCM et semble plus repliée sur la Méditerranée occidentale. Les deux tendances n'en sont cependant pas arrivées à s'exclure, de même qu'elles n'ont empêché ni le Groupe des Dix de devenir un pilier de la politique étrangère italienne, ni les partenaires ~~européens de l'Italie et de l'ensemble~~ du Groupe des Dix de donner leur soutien à la CSCM, si activement poursuivie par la diplomatie italienne.

Cette complaisance réciproque ne peut effacer ni la faiblesse des deux projets --le Groupe des Dix et la CSCM-- au

fur et à mesure de la rapide évolution de la situation, ni les différences de fond qui sont à la base des orientations des partenaires. La France tend à séparer la Méditerranée occidentale, où ses intérêts nationaux ont besoin d'être appuyés par les autres pays du Sud-ouest européen, du Moyen Orient, où ces mêmes intérêts doivent pouvoir s'affirmer sans autres contraintes que celles découlant des autres «grands» de la politique internationale. D'où la méfiance vis-à-vis de projets comme celui de la CSCM, qui entraînerait le Moyen Orient à donner un rôle «global» à des pays comme l'Espagne et l'Italie qui --à ses yeux-- n'en ont pas le titre.

Le Portugal et l'Espagne, pour des motifs différents, ont tendance à affirmer un strict parallélisme entre sécurité régionale et proximité. Pour l'Italie, la Méditerranée demeure «...un espace stratégique unitaire»¹⁰ qui supporte mal l'existence des différents niveaux de sécurité et de stabilisation dans l'ensemble de la région: entre le Maghreb et les Balkans, entre la Méditerranée centrale et le Moyen Orient. Chaque fois que s'établissent différents niveaux de sécurité dans l'ensemble du bassin, l'Italie tend davantage à devenir un pays de frontière et donc à craindre pour sa sécurité.

Convergences - Malgré ces différences entre les pays du Sud-ouest européen il existe également d'importantes convergences d'intérêts et de perceptions. C'est en tenant

¹⁰ S.Silvestri, «Pour une approche italienne de la sécurité en Méditerranée Occidentale», dans Fondation Méditerranéenne d'Études Stratégiques, La Méditerranée Occidentale: un espace à partager, Actes de la Table Ronde de Bandol, 8-9 Février 1991, Editions FMES, 1991, pp. 85-89.

compte de ces convergences, oeil à la sécurité, qu'ils doivent rebâtir aussi rapidement que possible leur politique de coopération avec les pays du Maghreb. Examinons donc ces convergences.

A la suite des changements intervenus en 1990 et 1991, la structure des espaces sécuritaires a profondément changé. L'Europe occidentale et la CE se retrouvent à opérer sur un espace sécuritaire plus vaste, appelé «nouvel arc des crises»¹¹ par les analystes; celui-ci va au-delà de la Méditerranée et comprend les régions qui faisaient partie de la confrontation Est-Ouest il y a seulement quelques années.

Si les espaces autour de l'Europe occidentale ont subi un changement radical, il en a été de même en ce qui concerne leur hiérarchie: dans le cadre des bouleversements qui, après la chute du vieil ordre international, continuent de se produire en Europe et dans ses alentours, le Maghreb comme les Balkans et la Corne de l'Afrique sont perçus et traités par les alliances euro-américaines comme des zones de moindre importance sécuritaire par rapport aux zones qui attirent en revanche le maximum de leur attention: notamment la zone de l'Union Soviétique d'antan et celle du Golfe Persique. *Le Moyen Orient et*

Pourtant, lorsque le Maghreb devient une zone de risque majeur pour les pays européens de la Méditerranée occidentale, il arrive qu'il apparaisse, au contraire, comme une zone de

¹¹ Cette notion a été élaborée lors de la Conférence annuelle de l'IISS de Zürich, 12-15 Sept. 1991, par MM. C. Gasteyger et G. Joffe; voir aussi dans les mêmes actes le papier de M. Z. Brzezinski, The Consequences of the End of the Cold War for International Security. *12*

moindre risque à l'ensemble de l'Europe et de l'Occident.

Cette différence de perceptions à l'intérieur de la CE et de l'OTAN ne fait point le bonheur des pays du Sud-ouest européen. La raison d'une première convergence parmi les pays européens de la Méditerranée occidentale est l'urgence de voir la CE établir une politique européenne commune en matière de sécurité à caractère global, dans le but de minimiser les différences de solidarité des partenaires envers les régions qui entourent la Communauté.

Il n'en reste pas moins que pour convaincre les partenaires européens et occidentaux à accorder davantage d'importance et de ressources aux zones qui les intéressent --c'est-à-dire en revoyant les priorités collectives-- les pays européens du Groupe des Dix doivent multiplier leurs efforts de coopération et assumer de plus lourdes responsabilités dans le cadre de la Méditerranée occidentale à l'intérieur même de la Communauté.

Afin de parvenir à une deuxième convergence, les pays du Sud-ouest de l'Europe doivent donc consolider le Groupe des Dix et le rendre plus concrètement et visiblement complémentaire aux efforts de la CE (ce qui n'est pas tellement le cas aujourd'hui).

Plus généralement, il est nécessaire de souligner que le renforcement du Groupe des Dix, sans nul doute essentiel à l'efficacité de la coopération régionale, ne devrait toutefois pas se traduire par un équilibre encore plus défavorable qu'aujourd'hui entre niveau bilatéral, régional et communautaire. Bien au contraire, la stratégie de renforcement

des politiques de sécurité et de coopération des pays européens doit parvenir à un équilibre plus favorable au niveau communautaire, où la politique de sécurité de la CE doit se développer et acquérir son efficacité à partir des décisions prises au Conseil Européen de Maastricht en Décembre 1991. Ce point apparaît particulièrement important en ce qui concerne les politiques communes que la CE devra développer par rapport aux mouvements de personnes.

Une quatrième convergence demeure l'intérêt des pays européens de la Méditerranée occidentale --plus généralement de la CE-- à voir se développer une certaine cohérence entre les pays du Maghreb afin qu'ils puissent mieux accueillir les efforts de coopération économique et améliorer leur performance économique. Dans l'UMA, les efforts d'intégration économique sont restés en arrière plan, même s'il ne faut pas sous-estimer l'importance des convergences des politiques économiques actuelles entre tous les pays de l'UMA (un facteur qui n'existait point à l'époque de la chute du Comité Permanent Consultatif du Maghreb à la fin des années 60). La dépendance actuelle du Maghreb de la CE est effrayante et n'a l'espoir de se voir modifiée que si l'intégration horizontale augmente. La CE a malgré tout les moyens d'imposer au Maghreb un minimum de coordination de ses relations économiques par rapport à elle-même et de favoriser son intégration horizontale moyennant ses politiques de coopération bilatérales et multilatérales.

Enfin, les pays européens sont également très intéressés par une évolution politique plus libérale dans les pays de

l'UMA, mais cet intérêt est très difficile à affirmer. Les européens ne peuvent et ne doivent pas intervenir dans les processus grandement contradictoires et pénibles qui se sont ouverts dans la région avec la crise algérienne. La seule réponse efficace qu'ils peuvent donner pour l'instant est de garder et renforcer les liens de coopération soit au niveau bilatéral comme au sein du Groupe des Dix.

La coopération militaire Espagne-France-Italie - Pour compléter le cadre des politiques européennes dans la région, il faut s'interroger sur le réseau de coopérations bilatérales militaires qui s'est développé par couples de pays: France et Espagne, Espagne et Italie, Italie et France.

La coopération de la France avec l'Espagne¹² s'est développée bien avant que l'Espagne entre dans l'OTAN moyennant des manoeuvres communes, ventes d'armes et échanges d'informations dans le domaine de la défense aérienne. En considérant sa position dans l'OTAN, cette coopération a une valeur complémentaire pour la France. Pour l'Espagne, cette coopération sert à renforcer sa sécurité dans une zone où, comme on l'a vu, ce pays se sent particulièrement menacé.

L'intérêt italien est peut-être plus difficile à dégager. L'affaire de la base de Sigonella en 1985, qui opposa fortement les italiens aux américains sur le sort de M. Abelabbas (le dirigeant de l'OLP impliqué dans le détournement du paquebot «Achille Lauro»), semble avoir déterminé les

¹² D.A. Ruiz Palmer, «France», dans J. Simon, op. cit., pp. 207-267.

militaires italiens¹³ à entrer dans un réseau d'information et de coopération indépendant de celui des Etats-Unis. Cette aspiration fut renforcée l'année suivante, en Italie comme en Espagne, par la décision unilatérale américaine de bombarder la Libye. D'où l'importance de l'accès aux informations du satellite français «Hélios» dans cette coopération. Ainsi dit, les motivations italiennes semblent aussi basées sur le dessein d'associer aujourd'hui l'Espagne dans le cadre de la Méditerranée occidentale pour la convaincre demain à étendre ses intérêts vers la Méditerranée orientale¹⁴.

De ce cadre on comprend que cette coopération n'a pas un but univoque: d'un côté, elle a la fonction de mieux intégrer et compléter les dispositifs de même que les missions de l'Espagne et de la France dans l'OTAN; de l'autre, elle a la fonction de protéger de l'extérieur l'espace régional des interférences sans-gêne (le bombardement de Tripoli en 1986 et l'affaire de l'«Achille Lauro»/Sigonella en 1985) en établissant une meilleure capacité autonome au niveau de l'information et de la reconnaissance aérienne des trois pays

¹³ Pour le point de vue des militaires italiens --l'école dite de la «pensée militaire réformiste»-- voir V. Ilari, «La politica militare italiana», L'Italia nella politica internazionale, anno diciottesimo: 1989-1990, Franco Angeli, Milan, 1991, ch. 4, p. 170.

¹⁴ Ce dessein a été confirmé à l'auteur par des interviews à de hauts officiers de la Marine italienne. On peut aussi noter à ce propos le commentaire du général Carlo Jean, un des partisans de la coopération militaire en Méditerranée occidentale, dans sa contribution au volume de M. J. Simon déjà mentionné: «Les accords initiaux entre ces pays se réfèrent seulement à la Méditerranée occidentale, mais pourraient ensuite s'étendre à la Méditerranée occidentale...» («Italy and its Security Policy», pp. 547-571).

concernés. Le réseau se prête donc aussi bien à des interprétations «nationalistes» qu'«atlanticistes». Il est surtout concerné par les rôles des trois pays dans les alliances occidentales. L'intérêt de cette coopération envers le Sud ne manque pas, soit pour contrer certaines actions dangereuses, soit pour aider les pays européens à affronter l'interdiction du Sud en cas d'intervention. Il reste néanmoins tout à fait marginal.

En ce qui concerne la majeure «exposition» du Maghreb aujourd'hui, à la suite des changements internationaux et de la radicalisation en cours au Maghreb, cette coopération pourrait avoir différents effets. D'une part, elle pourrait aider les pays européens à mieux isoler la zone des interventions extérieures qu'ils estimeraient déstabilisantes par rapport à leurs intérêts nationaux de sécurité. De l'autre, elle pourrait créer une perception de menace aux yeux des dirigeants maghrébins, lesquels pourraient également penser que la coopération des trois pays du Sud-ouest européen se charge de faire ce qu'ils empêchaient de l'extérieur de la région.

Une autre convergence politique entre les pays européens de la région à souligner est donc la nécessité de rendre cette coopération militaire plus claire grâce à des déclarations ou des mesures de confiance et de transparence, prises unilatéralement ou bien au sein de négociations appropriées avec les pays de la rive Sud.

Tableaux annexés

1. Les dépenses militaires dans les régions au Sud de l'Europe suivant les données de l'IISS (millions de dollars des EE-UU aux prix et aux taux d'échanges de 1985)

	1985	(%)	1990	(%)
Maghreb	2.011	(3,1)	2.161	(3,1)
Mauritanie	n.d.		n.d.	
Maroc	641		868	
Algérie	953		988	
Libye	n.d.		n.d. ¹	
Tunisie	417		305	
Moyen Orient	13.782	(20,6)	10.943	(15,5)
Golfe	50.931	(76,3)	57.545	(81,4)
Total de la région	66.724	(100)	70.649	(100)

(1) 85 millions de dollars en 1989.

2. Les dépenses militaires dans les régions au Sud de l'Europe suivant les données de M. Cordesman (millions de dollars des EE-UU aux valeurs courantes)

	1985	(%)	1990	(%)
Maghreb	7.596	(7,6)	5.276	(6,1)
Mauritanie	50		45	
Maroc	1.000		1.340	
Algérie	1.248		904	
Libye	5.000		2.510	
Tunisie	298		477	
Moyen Orient	20.128	(20,0)	15.031	(17,5)
Golfe	72.983	(74,4)	65.421	(76,4)
Total de la région	100.707	(100)	85.646	(100)

3. Importations de systèmes d'arme majeurs suivant les données du SIPRI (milliards de dollars des EE-UU aux prix et aux taux d'échanges de 1985)

	1985	(%)	1990	(%)
Régions au Sud de l'Europe	11.9	(55.1)	5.1	(43.3)
<u>Maghreb</u>	<u>1.8</u>	<u>(8.3)</u>	<u>0.6</u>	<u>(4.9)</u>
<u>Moyen Orient et Golfe</u>	<u>10.1</u>	<u>(46.5)</u>	<u>4.5</u>	<u>(38.4)</u>
Asie du Sud	2.8	(13.0)	3.2	(27.1)

iai ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI - ROMA
n° Inv. <u>M605</u> 30 MAR. 1992
BIBLIOTECA

3

SÉCURITÉ ET STABILITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE
- Enjeux Prioritaires -

* Un projet des Instituts de l'Europe du Sud et du Maghreb *

LA SÉCURITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE:
UNE APPROCHE MAGHREBINE

Mustapha Sehim

Sesimbra, 27 et 28 mars 1992.

* NE PAS CITER *



IEEI - Largo S. Sebastião, 8 . Paço do Lumiar . 1600 Lisboa . Portugal
Tel. (351) (1) 757 2701 - Fax (351) (1) 759 3983

“
LA SECURITE EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE :
UNE APPROCHE MAGHREBINE ”

Par Mustapha SEHIMI
Professeur de droit à l'Université Mohammed V
Directeur de recherches au Centre d'Etudes
Stratégiques de Rabat (Maroc).

LISBONNE, 26 / 27 mars 1992 - "SECURITE ET STABILITE
EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE".

On a raison d'écrire que "dans la rivalité des peuples, la possession de l'espace est l'enjeu originel" (1). Autant qu'ailleurs sans doute, l'histoire récente du Maghreb témoigne que l'intégrité territoriale de chacun des pays a fait peser les plus fortes menaces sur la paix et la sécurité dans la région. Les contentieux frontaliers ont été ainsi au centre des perceptions stratégiques et/ou des menaces prospectives dans cette zone. Aucun pays du Maghreb n'a en effet échappé à cette fatalité qui a, pendant longtemps, empêché la normalisation des relations intermaghrébines.

L'espace stratégique régional a encore été perturbé, ces dernières années, par l'introduction de l'une des facettes de la compétition Est-Ouest au Maghreb avec en particulier deux phénomènes. L'un est la détérioration des rapports entre Washington et Tripoli illustrée, entre autres, par le raid de l'aviation U.S. contre Tripoli et Benghazi, le 15 avril 1986 ; l'autre a trait au débordement du conflit du Proche-Orient sur le Maghreb avec

(1) Raymond ARON, "Paix et guerre entre les nations", Calmann-Lévy, Paris, 1962, p. 84.

notamment le bombardement du quartier général de l'O.L.P. à Tunis en 1985, l'assassinat du leader Palestinien ABOU JIHAD (avril 1988) puis celui d'un autre responsable de cette même organisation comme ABOU AYAD (janvier 1991) dans cette capitale.

Autant de contraintes externes qui sont venues peser de tout leur poids dans la région surtout que la sécurité et la stabilité intermaghrébines ont été passablement perturbées depuis une bonne vingtaine d'années et qu'elles continuent d'être éprouvées par de fortes turbulences liées aux menées islamistes, à la crise économique et sociale, à l'explosion démographique, à l'endettement et au déficit démocratique des régimes.

La scène maghrébine n'est plus ce qu'elle était, voici trois ans seulement. L'Algérie de 1991 - dont la dialectique interne a été débloquée par le choc des émeutes et de la répression d'octobre 1988 après vingt six ans de "glacis" de parti unique - s'est engagée, non sans spasmes, dans un processus pouvant déboucher sur un système pluraliste ; la Tunisie, elle, après le coup d'Etat "médico-légal" du 7 novembre 1987 destituant BOURGUIBA au profit du président BÈN ALI est encore à la recherche d'une formule démocratique ; le Maroc doit faire face à l'épreuve d'un référendum au Sahara avant d'espérer relancer le processus de consolidation de la démocratie ; la Mauritanie, pour sa part, subit de multiples convulsions déstabilisatrices ; enfin, la Libye se distingue par l'atténuation des ferveurs de la "jamahirisation" des années passées au profit du pragmatisme.

Plus que d'aménagements institutionnels, il s'agit là de changements dont la portée à terme n'est guère épuisée. C'est que l'espace maghrébin ne peut rester à l'abri des spectaculaires mouvements de fond qui marquent l'Europe de l'Est mais aussi l'Afrique. Il subit également, sous une forme ou une autre, les effets de la restructuration actuelle du système international par suite du rapprochement américano-soviétique et de la fin de bipolarité qui prévalait depuis les années cinquante. Contraint et forcé, il doit procéder à une réévaluation de sa place et de son rôle dans le nouvel ordre international en gestation et mettre à plat, ainsi, les conditions d'une approche moins divergente de la sécurité et de la stabilité dans la région. Chemin de crête qui commande une accélération de l'édification maghrébine mais aussi une articulation renouvelée de ses relations avec les pays de la rive Nord de la Méditerranée et l'Europe communautaire.

I) - ALLIANCES ET ACCORDS DE DEFENSE : LES REPNSES... INCOMPLETES DE L'UMA

Le traité de Marrakech signé, voici trois ans le 17 février 1989 entre les cinq Etats du Maghreb -Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie et Lybie- a créé l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Dans la déclaration générale instituant ce traité, les Etats-membres soulignent qu'ils veulent faire de la région une "zone de paix et de sécurité". Pareille formulation témoigne, semble-t-il, du souci d'initier une nouvelle ère dans les relations inter-maghrébines. C'est pourquoi, il est utile de se demander, dans cette perspective, dans quelle mesure le traité de Marrakech vient préciser les conditions de la promotion de la sécurité tant dans le domaine interne que régional.

1- LA PRESERVATION DE LA SECURITE INTERNE

L'article 15 (al.1) du traité de l'UMA vaut d'être cité intégralement :

"Les Etats-membres s'engagent à ne permettre sur leurs territoires respectives, aucune activité ni organisation portant atteinte à la sécurité, à l'intégrité territoriale ou au système politique de l'un quelconque d'entre eux".

Il s'ensuit un engagement à respecter le principe de non intervention. Ce principe est déjà consacré dans d'autres textes régionaux ou internationaux. Mais il est bien évident qu'il prend un relief particulier au Maghreb où la pratique des quelques trente dernières années a souvent attesté de son ... non-respect ! On ne

manquera pas de noter au passage que ces dispositions ont été d'abord défendues par la Tunisie -voisinage Lybien oblige !- puis, avec empressement, par le Maroc, soucieux ainsi de (viser) à l'aide apportée notamment par l'Algérie au "Polisario". D'ailleurs, la référence a des termes comme "activité" ou "organisation" est on ne peut plus clair : elle met en cause, donc, les bandes susceptibles de mener des opérations de déstabilisation dans les pays voisins à partir de base arrière se trouvant dans les pays leur servant de "sanctuaire"...

On observera à cet égard qu'une double responsabilité est ainsi imputée à chacun des Etats-membres de l'UMA : celle de contrôler effectivement son territoire national mais aussi celle de n'y point permettre l'installation d'éléments subversifs contre un ou plusieurs autres Etats. La nature même de cette obligation a, naturellement, pour corollaire le respect du principe de non-interventions ainsi que celui du respect de l'intégrité territoriale de chacun des Etats-membres. Dès l'article 3, paragraphe 2, du traité du Marrakech, les signataires soulignent que l'union a pour objectif "... La sauvegarde de l'indépendance de chacun des Etats-membres".

Voilà donc une disposition qui rappelle que tout n'est pas réglé dans ce domaine au Maghreb et que les contentieux territoriaux d'un passé récent doivent être définitivement apurés. La liste est longue en effet de toutes ces revendications territoriales qui ont jallonné -et empoisonné- les relations inter-

maghrébines depuis la fin des années cinquante et qui ont été souvent à l'origine de tensions voire même d'affrontements armés. Aujourd'hui, cette question prend encore toute son acuité avec le problème encore pendant du Sahara. La sauvegarde de l'indépendance du Maroc est-elle compatible avec les facilités diverses et les aides de toutes natures apportées par l'Algérie, sur son territoire, au "Polisario" ? A moins de ne considérer les dispositions précitées de l'article 3, paragraphe 2, comme une pétition de principe sans portée concrète...

Cela dit, le souci de préserver la sécurité interne des Etats-membres se retrouve néanmoins dans l'affirmation du principe du règlement pacifique des différends tel qu'il découle des dispositions de l'article 13 de la charte de l'UMA. Pareilles dispositions sont classiques dans les traités et chartes régionales ou internationales. L'institution d'une cour de justice prévue par ce même article 13 traduit cette préoccupation (2). Mais il faut bien voir que cette sécurité interne n'est qu'un aspect puisqu'elle ne concerne que la souveraineté et l'indépendance de chacun des Etats-membres : elle doit être en effet complétée et soutenue par la nécessité d'une approche commune de la sécurité régionale.

(2) Cette cour a pour compétence de statuer sur les différends relatifs à l'interprétation et à l'application du traité et des accords conclus dans le cadre de l'Union. Ses décisions sont obligatoires et définitives.

II) LA PROBLEMATIQUE DE LA SECURITE REGIONALE

Les Etats du Maghreb sont confrontés à un environnement international qu'ils subissent d'autant plus qu'ils se trouvent tous

-mais à des degrés variables- proches de zones de tension mondiale (Proche-Orient, Golfe, etc...). D'où la difficulté d'une approche commune de la sécurité régionale surtout qu'ils se positionnent différemment dans le système international. Quelle réponse y apporte l'UMA ? Trois ans après, on peut se demander si des progrès ont été apportés à cette question malgré l'altérité des positions de départ respectives.

a - Le Pacte d'assistance mutuelle et de solidarité collective :

L'énonciation d'un objectif tel que "La sauvegarde de l'indépendance de chacun des Etats-membres" est significative des intentions des signataires, il reste à le traduire en termes institutionnels. C'est ce que fait l'article 14 du traité ainsi libellé:

"Toute agression contre un des Etats-membres est considérée comme une agression à l'égard des autres Etats-membres".

Il est intéressant de noter, pour commencer, que cet article se distingue quelque peu d'autres dispositions de traités internationaux intéressant ce même domaine. Ainsi, il ne fait aucune référence au fondement de cette assistance mutuelle en cas expressément à cet égard en son article 5 qu'il s'agira d'exercer le droit de légitime défense prévu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Dans ce même sens d'ailleurs, le traité de défense de la Ligue arabe en date du 13 avril 1950 prévoit, aux termes de son

article 27 (alinéa 2) le droit naturel pour chaque Etat-membre d'assurer sa légitime défense, avant toute action de défense collective. On relèvera au passage la "filiation" existant entre le traité du Marrakech et ce traité de la Ligue arabe mais pour mieux souligner l'échec consommé de ce Pacte de la Ligue des Etats-arabes : dans quels cas, cet article 27 a-t-il véritablement joué dans des conditions satisfaisantes ? Son application depuis quarante ans a-t-elle permis peu ou prou d'assurer la sécurité extérieure des pays arabes ? On est en droit d'en douter. C'est sans doute pour cette raison que les cinq Etats-membres de l'Union du Maghreb Arabe, tous signataires pourtant du Pacte de défense de la Ligue des Etats arabes, n'ont pas jugé utile d'y faire référence dans la formulation de l'article 14, estimant vraisemblablement qu'il était devenu inopérant depuis longtemps.

Cela dit, il reste que l'article 14 du traité de Marrakech est peut-être moins contraignant qu'il n'y paraît pour les Etats-membres en cas d'agression contre l'un d'entre eux. En premier lieu, ce traité ne donne guère d'indications sur le casus foederis et la généralité de sa rédaction retient l'intérêt : il ne fait point référence aux menaces d'agression ; de plus, l'expression "toute agression..." ne permet pas de distinguer entre les agressions purement militaires et celles qui ne le sont pas -économiques... Il paraît cependant que cette expression globale vise précisément toutes les actions susceptibles de constituer une menace contre l'un des Etats signataires. En tout cas, le Conseil présidentiel de

l'UMA, lors de sa deuxième session ordinaire à Alger, du 21 au 23 juillet 1990, a tenu à exprimer "son refus total des politiques de menaces, de recours à la force et d'encadrement économique qui a commencé à être exercé par certaines parties contre tel ou tel Etat de notre Nation Arabe et particulièrement de l'Union du Maghreb arabe, considérant cela comme une atteinte grave à la sécurité et à la stabilité de tous les peuples arabes et en violation flagrante des principes de la Charte des Nations unies et des règles du droit international".

Une telle prise de position ne doit pas pour autant dissimuler le fait que la réalité de l'agression sera appréciée, le cas échéant, d'une manière discrétionnaire par chaque Etat-membre. En effet, chacun des pays de l'UMA demeure, en dernière analyse, juge de la nature et de la portée de l'agression contre l'autre. Dans cette même ligne, l'étendue de l'assistance est déterminée souverainement par chaque partie. Celle-ci garde, en toute liberté, sa latitude d'appréciation et d'action pour apporter ou non telle ou telle forme d'assistance : économique, financière, politique, diplomatique et/ou militaire. Les moyens militaires ne sont donc pas exclus : mais il faut bien voir qu'ils ne constituent qu'une option parmi d'autres.

Ce qui nous paraît donc caractériser le traité de Marrakech, c'est qu'il accorde finalement un droit d'action individuelle à chaque Etat-membre et qu'il permet ainsi une application "modulée", souple, de l'article 14. Il faut ajouter qu'aucun détail

n'est donné sur le mécanisme de mise en œuvre de l'assistance mutuelle en cas d'agression alors que, par exemple, le Pacte de défense de la Ligue arabe prévoit, lui, la réunion d'urgence du Conseil des ministres des Affaires Etrangères élargi d'ailleurs aux ministres de la Défense. Pour significatif qu'il soit, le principe de l'assistance mutuelle posé par l'article 14 reste marqué par sa souplesse d'application : il nous paraît, à l'évidence, bien éloigné de la rigidité et des strictes implications militaires d'un traité.

b- Le Conseil de défense commune :

Comme pour pallier les insuffisances des dispositions de l'article 14, le Conseil présidentiel de l'UMA, à l'issue de sa première session ordinaire tenue à Tunis (21-23 janvier 1990), a retenu le principe d'une sorte de Conseil de Défense commune. Il a été en effet décidé à cette occasion la "convocation des Ministres et Secrétaires des Comités populaires chargés des Affaires étrangères et de la Défense dans les Etats de l'Union pour se réunir afin de mettre en place les bases d'une coordination et d'une coopération dans le domaine de la défense et d'en faire au rapport au Conseil présidentiel de l'Union lors de sa prochaine session".

Ce nouveau Conseil présente des traits typiques qui appellent le commentaire. D'abord, son caractère mixte puisqu'il associe les ministres des Affaires étrangères et ceux de la Défense : a-t-on voulu ainsi en y intégrant les responsables des diplomaties atténuer le caractère "militaire" de cette structure ? A-t-on voulu que les responsables militaires de chacun des cinq pays de l'UMA se

retrouvent entre eux pour débattre de questions éminentes de sécurité et de défense ? Il y a lieu, ensuite, de remarquer sa nature informelle ; alors qu'il n'était pas formellement prévu par le traité constitutif de l'UMA, les chefs d'Etat ont voulu, un an après, lui donner une certaine souplesse, lui permettant ainsi d'échapper à un certain formalisme institutionnel.

Enfin, il reste cette interrogation de principe : pouvait-il en être autrement ? D'une autre manière, les cinq pays de l'UMA peuvent-ils réellement être liés par des clauses rigides de nature militaire, tant il est vrai que celles-ci engageraient alors, au double plan de la sécurité et de la défense, des pays comme le Maroc et l'Algérie, la Libye, la Tunisie, et la Mauritanie ? Les uns et les autres sont en effet positionnés différemment sur le plan international de même qu'ils sont soumis chacun à des contraintes de sécurité et de défense propres.

Malgré l'UMA, les ancrages internationaux de chacun des pays du Maghreb n'ont pas tellement changé : les positionnements géostratégiques continuent en effet de peser de tout leur poids dans la région ; ils continuent de nourrir un certain nombre d'incertitudes quant à la promotion d'une approche maghrébine de la sécurité ; ils procèdent de perceptions de menaces -réelles ou potentielles- dont il faut prendre la mesure pour pouvoir évaluer les contours et les lignes de force du champ stratégique régional.

III). LES DEPENSES MILITAIRES : LA COURSE AUX ARMEMENTS

Tous ces facteurs expliquent que des contraintes particulières et aient joué dans le sens de politiques de défense qui retiennent l'intérêt. On observera pour commencer qu'aucun des pays de l'UMA n'a échappé à ce phénomène contemporain : l'accroissement global de l'effort militaire. La persistance d'un climat de "guerre froide" de tension et même de conflit -jusqu'à ces toutes dernières années en tout cas- a poussé dans ce sens ; mais la forte augmentation des revenus pétroliers après 1973, en particulier pour ce qui est de l'Algérie et de la Libye, explique aussi cette tendance.

Ainsi depuis une dizaine d'années au moins, les dépenses militaires de chacun des pays maghrébins ont été en effet importantes : elles traduisent une tendance à la hausse, comme l'indique ce tableau.

EVOLUTION DES DEPENSES MILITAIRES (1973-1990)*

	1973	1976	1982	1986	1990	%/PIB
ALGERIE	213	589	848	1 161	1 010	2
LIBYE	193	364	709	1 390	1 039	12 **
MAROC	213	684	1 328	1 136	1 360	5,2
TUNISIE	39	68	119	520	388	5,6

*EN MILLIONS DE DOLLARS ** ESTIMATION

De ces chiffres, on peut tirer un certain nombre

d'indications significatives. La première d'entre elles est la part importante des dépenses militaires dans le P.I.B -c'est particulièrement vrai pour la Libye (12%) mais aussi pour le Maroc (5,2%) et la Tunisie (5,8%). Autre remarque : le triplement du budget militaire tunisien entre 1982 et 1986 ; à cela une raison bien compréhensive : les suites de l'agression libyenne contre Gafsa, en janvier 1980, lesquelles ont conduit les dirigeants de Tunis à donner la priorité au renforcement de leur potentiel militaire. En fin, on n'omettra pas de signaler le maintien des budgets militaires marocains et algériens à des niveaux significatifs en raison de conflit du Sahara -le Maroc a ainsi doublé ses dépenses de défense entre 1976 et 1982.

Cette "militarisation" des budgets s'est naturellement accompagnée d'un gonflement substantiel des effectifs militaires des pays maghrébins.

EVOLUTION DES FORCES ARMEES (1973-1990)

	MAROC	ALGERIE	TUNISIE	LIBYE	MAURITANIE
1973	65 000	80 000	20 000	-	-
1976	90 000	86 000	21 000	-	-
1982	141 000	118 000	28 000	-	-
1990	197 000	141 000	39 000	86 000	11 000

On relève ici, en particulier, la forte tendance dans tous ces pays au renforcement des effectifs. Là encore, cela tient au climat de tension qui prévaut dans la région, le Maroc et

l'Algérie étant impliqués -à des titres différents- dans le conflit du Sahara tandis que la Tunisie ses troupes restent encore modestes mais elles ont pratiquement doublés en quinze ans.

Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles dans tous les pays maghrébins, on peut penser qu'ils ont désormais atteint leurs capacités optimales pour ce qui est de leurs dépenses militaires respectives. Il reste qu'en 1987, le Roi avait parlé de la nécessité d'un programme de modernisation des F.A.R. d'un montant d'un milliard de dollars ; mais l'on n'a pas connaissance du début de sa réalisation.

Par ailleurs, il faut relever que trois pays (Libye, Algérie, Maroc) figurent depuis plus d'une dizaine d'années parmi les douze plus gros importateurs d'armements du Tiers-Monde. Et rien ne paraît indiquer à terme la fin de cette course aux armements... (3)

(3) En février 1967, le Roi HASSAN II avait saisi le Secrétaire général de l'ONU à ce sujet. Cette proposition a été reprise en décembre 1988 par le président BOURGUIBA, mais sans plus de succès.

IV) LA PROLIFERATION DES TECHNOLOGIES "SENSIBLES"...

Depuis le récent conflit du Golfe, l'étendue des risques liés à la diffusion mal contrôlée de différentes technologies ou matériels à usage militaire a été mise en lumière. Plus encore ; c'est désormais l'ensemble des formes de prolifération qui sont mises en cause. La politique de non-prolifération globale que les Occidentaux se proposent de mettre en œuvre pose au moins trois questions de principe.

La première d'entre elles a trait à l'étendue technologique de ces contrôles de non-prolifération. Elle se heurte elle-même à deux difficultés. D'abord, le fait que le potentiel technologique des pays du Sud potentiellement proliférants est tel qu'il faudrait sans doute placer les contrôles à un niveau inférieur à celui défini par le COCOM à l'encontre de l'URSS ; dès lors, ces contrôles qui porteraient sur l'exportation d'un grand nombre de produits industriels civils risquent de pénaliser les vendeurs occidentaux sur les marchés du Sud. Ensuite, au plan politique cette fois, une telle démarche n'échapperait guère aux reproches d'"apartheid technologique" de la part des pays en voie de développement soucieux d'accéder de plain-pied aux transferts de technologies industrielles.

Autre question : la détermination des pays du Sud visés par ces restrictions aux échanges de technologie duale. Comment se comporteront alors les pays occidentaux ? Sulvront-ils la politique de la France qui affiche officiellement un contrôle tous azimuts et

qui garde secrète la liste des pays soumis à restriction ? Ou bien iront-ils jusqu'à indiquer par voie réglementaire les destinations qui feront l'objet d'un contrôle préalable -comme c'est pratiquement le cas dans la réglementation américaine ?

Enfin, subsiste cette interrogation : quel cadre juridique et institutionnel est réellement opératoire dans ce domaine ? On peut, assurément, imaginer à terme l'harmonisation des procédures devant les organismes spécialisés tels que le Club de Londres, le MTCR ou l'Australia Group : on affermirait en particulier leur assise juridique et on leur confierait certains pouvoirs d'information. Mais ce qui constituerait surtout une "avancée" significative serait plutôt que le droit international avalisât la légitimité d'un droit minimum et limité reconnu au fournisseur de technologie sensible sur l'utilisation pacifique de celle-ci. Dans ce sens, notons la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies -adoptée à l'époque malgré le refus américain et l'abstention des membres de l'OTAN- laquelle "demande à tous les Etats de prendre les mesures pour faire en sorte que les progrès scientifiques et techniques puissent finalement n'être utilisés qu'à des fins pacifiques" (Résolution 38/182).

Compte tenu du conflit du Golfe, les pays occidentaux mesurent avec plus d'anxiété la nouvelle autonomie politique et stratégique que permet désormais à certains pays du Sud la fin "historique" de la confrontation Est-Ouest. Mais ils n'évaluent pas, comme il se devrait, que l'"effet Golfe" a aussi poussé dans ce sens dans la mesure où ces mêmes pays du Sud se sentent davantage supergrand d'aujourd'hui, les Etats-Unis. D'où la valorisation stratégique, dans le Sud, de la détention ou de l'usage des technologies proliférantes...

V). MENACES PROSPECTIVES ET FORMES DE CONFLICTUALITE

"Un missile mer-sol islamique sur Toulon au moins aussi crédible qu'une division aéroportée soviétique sur Hambourg. Quinze pays travaillent depuis 40 ans sur le deuxième scénario, et tout est prêt pour le traiter convenablement. Le premier nous prendrait au dépourvu..." Boutade que ce cas de figure de Régis Debray ? " En tout cas, le Sud de plus en plus perçu comme un danger. Un fantasme collectif est même entretenu à cet égard par tel parti d'extrême droite, en France et ailleurs, sur la revanche de Poitiers qui se dessine derrière les barbus islamistes d'Alger ou de Tunis, même lorsque le discours matois d'un Abbès El Madani prône le dialogue et la coopération avec l'Occident. La guerre du Golfe a mis en exergue les clivages de la région : d'un côté, le Nord dans le sillon de Washington paraissant mener une "croisade" et choqué par les vociférations pro-irakiennes des masses maghrébines et arabes ; de l'autre côté, celle-ci trouvant là l'occasion de se ressourcer dans un nationalisme arabe que la vague islamiste des dernières années avait quelque peu occulté. L'altérité Nord-Sud se complique ainsi alors qu'elle avait été réduite à une dialectique simple Occident Islam ; elle risque encore de s'aggraver avec l'état sinistré des économies du Sud confrontées qu'elles sont à l'endettement, à l'explosion démographique, au chômage et à l'augmentation des inégalités ; tout cela nourrit les appréhensions du Nord. Placé, chez lui, devant les problèmes aigus d'intégration de millions d'immigrés, il redoute obscurément les retombées d'une crise politique, démographique et économique qui sévit déjà de l'autre côté de la Méditerranée, et tout d'abord au Maghreb. L'insécurité qui en résulte pourrait même, de son point de vue, ne pas être dépourvue d'une dimension militaire. Tout indique qu'il est urgent d'y porter remède.

Si le Sud se sent davantage, menacé aujourd'hui avec "l'impérialisme" américano-occidental qui s'est manifesté lors de la guerre du Golfe, force est de dire aussi que pour le Nord, le Sud n'est pas non plus sécurisant. Des menaces réelles ou prospectives existent à cet égard ; elles expriment des formes de conflictualité particulières. On distinguera ici entre les menaces pesant sur la sécurité et celles relatives à la stabilité : les unes et les autres se différenciant par la gravité de leur contenu. En ce qui concerne la première catégorie, il faut souligner que la plus grande menace est sans conteste le recours ouvert à la force armée entre deux ou plusieurs pays de la région. L'annexion du Koweït par l'Irak, le 2 août 1990, est sans doute un cas de figure extrême ; mais l'histoire des vingt ou trente dernières années au Maghreb et au Machrek, et plus globalement encore au Sud, atteste que les incidents armés et les conflits localisés sont plus fréquents qu'il n'y paraît.

Tout s'y passe comme si la prégnance d'une forme particulière d'une culture des conflits était une norme bien supérieure à la préservation de la paix et au respect du droit international. Les guerres civiles restent un spectre encore réel ; l'instabilité politique prédomine ; l'armée n'est pas à l'abri des secousses pouvant ébranler les systèmes politiques en place ; et puis la violence urbaine s'installe, de Casablanca à Alger, de Tunis au Caire - les dysfonctionnements des cadres institutionnels existants ont fait que, depuis une bonne dizaine d'années au moins, les "émeutes du pain" participent désormais de plain-pied à la régulation des crises.

La prolifération des armes chimiques, bactériologiques et de destruction

de masse constitue un autre danger. La guerre du Golfe a montré la portée de ce phénomène. Elle a aussi montré que s'il y avait bien une barrière stratégique formée par la Méditerranée entre le Nord et le Sud, il n'en restait pas moins une grande proximité, surtout pour des missiles entre l'Espagne et le Maroc ou encore entre l'Italie et la Tunisie. S'agissant, en second lieu, des menaces pesant sur la stabilité de la zone, c'est une belle palette qu'il faut mettre en exergue : prise de pouvoir par des régimes islamistes jugés xénophobes, anti-occidentaux ; établissement de régimes militaristes dans une multitude de combinaisons avec les précédents ; guerres civiles internes ; terrorisme ; exode migratoire,...

Dans tous ces cas de figure, la violence s'installe, conduisant à porter atteinte aux biens et aux personnes des pays de la région, européens surtout. D'autant que ces formes de violence peuvent fort bien ne pas s'exprimer d'une manière isolée mais dans une dialectique synergique entre les unes et les autres. Si le déséquilibre des forces militaires entre le Nord et le Sud s'accompagne pour l'heure d'une dissuasion décisive du premier sur le second, des explosions de violence ne sont pas pour autant à exclure, les pays du Sud pouvant opter pour des actions ponctuelles dans ce domaine. Les principaux points d'accrochage concernent les frontières terrestres en Afrique entre l'Espagne et le Maroc (Ceuta et Melilla) mais aussi les côtes italiennes ; des incidents pourraient être provoqués par des actions sur des bateaux et des aéronefs en transit dans les espaces communs de la Méditerranée.

Enfin, les tensions des relations Sud-Sud ne sont pas les moins préoccupantes qu'il s'agisse du conflit du Sahara (Maroc-Algérie) ou des différends entre la Tunisie et la Libye, ou même encore Tripoli et le Caire. Une

nouvelle sécurité ? Le risque d'affrontement militaire direct et prolongé est donc négligeable, étant donné la disproportion du rapport de forces mais les incidences sur le Nord de conflits au sein du Maghreb ou d'exaspérations momentanées sont crédibles. Aussi faut-il y pallier dès maintenant en mettant en place une nouvelle sécurité. Que faire alors ? N'y-a-t-il pas lieu au moment où l'on nous parle tant d'un nouvel ordre international - confondu ici ou là avec les Etats-Unis se présentant volontiers comme les gendarmes de la sécurité mondiale - de se pencher sur les conditions et les modalités de promotion d'un espace stabilisé dans la région ? A n'en pas douter, ce qui fait défaut - au Maghreb, au Maghreb, au Machrek (la crise du Golfe en a été l'illustration tragique) et que dans le Sud -, c'est un système de prévention des crises. Mais comment organiser cette sécurité collective ? En Méditerranée, l'idée d'une conférence sur la sécurité et la coopération (CSCM) sur le modèle mutatis mutandis, de la CSCE d'Helsinki, fait son chemin. Un projet plus limité, borné aux riverains de la Méditerranée occidentale (les quatre de la rive Nord - Portugal, Espagne, France, Italie et les cinq de l'UMA - Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, avec Malte) circule dans les chancelleries. Il n'est pas sûr qu'il puisse se concrétiser tant la coupure a été totale entre le Nord et le Sud lors de la guerre du Golfe, les Maghrébins jugeant en particulier que Paris s'était pratiquement alignée sur Washington, malgré sa politique arabe. Qu'une reprise du dialogue et de la concertation entre la France et le Maghreb, et plus globalement entre la CEE et L'UMA, soit ces temps-ci inscrite à l'ordre du jour, voilà qui est significatif de l'état d'esprit de l'après-Golfe ; mais il reste à aller au-delà de la normalisation des relations interétatiques et à surmonter les contentieux émotionnels entre les peuples que la guerre du Golfe n'a fait que raviver. Une autre direction pourrait être la protection d'un "espace juridique commun" (4) où l'espace de légalité serait la préoccupation prioritaire ; où la

(4) Marc Bonnefous, "Vers un nouveau concept de sécurité", communication au premier séminaire de l'institut stratégique franco-italien sur la Méditerranée, Rome, 30-31 janvier et 1er février 91, texte inédit, p.13.

coopération régionale se mobiliserait contre des maux tels que la contrebande, le trafic de drogue, les trafics de main-d'oeuvre, la lutte antiterroriste⁽⁵⁾; où l'espace maritime et aérien serait clairement assigné ; où la protection de l'environnement et la préservation des ressources halieutiques fonderaient une nouvelle solidarité régionale ; et où, enfin, toutes les conditions seraient réunies pour faciliter la promotion d'une zone de co-développement évitant l'intensification des flux migratoires.

Vaste programme, on le voit bien, dont l'ambition serait, en s'attaquant aux véritables problèmes, de ruiner la construction idéologique sur la menace que fait peser l'Autre de part et d'autre de la Méditerranée. Lors du sommet des neuf pays riverains de la Méditerranée, à Rome, le 10 octobre 1990, les ministres des Affaires étrangères ont souligné que "le dialogue, la concertation et la coopération" s'impose pour identifier, définir et résoudre les problèmes de sécurité d'intérêt commun dans la région ; de même ils ont mis l'accent sur le fait que cette dynamique devait revêtir, économiques, culturels humains et écologiques". Il reste à aller au-delà de cette profession de foi et à la traduire en termes institutionnels, politiques et diplomatiques conséquents.

(5) Ainsi, le Maroc est le seul pays du Sud à être associé au groupe de Trévi réunissant les ministres de l'Intérieur des pays européens. Arrivera-t-on, un jour à y faire participer la Lybie ?

Trois ans après, force est de constater que l'UMA n'a pas fait montre d'une grande latitude de manoeuvrer ni dans la coordination des politiques étrangères ni dans celles des politiques de défense et de sécurité. Subsistent en effet un certain nombre d'ambiguïtés et d'hypothèques que l'on ne peut écarter d'un trait de plume. Ainsi le "sort" réservé à la Libye par la coalition américano-anglo-française fait craindre le pire dans la région au moment où ces trois pays se retranchent derrière le paravent de la "légalité" internationale que leur donne telle ou telle résolution du Conseil de sécurité pour mettre en oeuvre une politique de déstabilisation du régime libyen. Comment, dans ces conditions, peut-on espérer donner quelque contenu à l'aménagement de l'espace régional que les voix officielles de la rive Nord de la Méditerranée se plaisent à appeler de leurs vœux ? Comment aussi ne pas nourrir, sur la rive Sud, les plus vives appréhensions quant aux menaces réelles qui pèsent sur la stabilité et la sécurité au Maghreb ?

Dans quel inconfort met-on encore le Maroc - lié aux Etats-Unis par des accords militaires dont les deux "facilités de transit" octroyés aux forces U.S. en vertu des accords de 1982 ? Que devient enfin le traité de Fraternité et de Concorde liant depuis 1983 l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie ? S'est-il fondu dans le traité de Marrakech de 1989 ou bien garde-t-il toute sa spécificité d'autant plus qu'il a été accompagné d'accords secrets - jamais publiés - assurant la garantie militaire de l'Algérie aux deux autres pays ?

Autant d'incertitudes. D'autant plus que la crise politique

algérienne de 1991 et du début ainsi que la persistance des menaces occidentales contre Tripoli compromettent sérieusement les chances et les perspectives d'une coopération entre les riverains de la Méditerranée Occidentale dans l'esprit de la Déclaration ministérielle d'ALger, en date du 27 octobre 1991, entre les dix de la région.

iai	ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI - ROMA
n° Inv.	1605
	30 MAR. 1992
BIBLIOTECA	

SÉCURITÉ ET STABILITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE
- Enjeux Prioritaires -

* Un projet des Instituts de l'Europe du Sud et du Maghreb *

FLUX MIGRATOIRES ET POLITIQUES D'IMMIGRATION EUROPÉENNES

Catherine Wihtol de Wenden

Sesimbra, 27 et 28 mars 1992

* NE PAS CITER *



IEEI - Largo S. Sebastião, 8 . Paço do Lumiar . 1600 Lisboa . Portugal
Tel. (351) (1) 757 2701 - Fax (351) (1) 759 3983



Centre d'Études et de Recherches Internationales

Unité associée au C N R S

Catherine WIHTOL de WENDEN
Chargée de recherche au CNRS

Le 23 Mars 1992

FLUX MIGRATOIRES ET POLITIQUES
D'IMMIGRATION EUROPEENNES.

Lisbonne, Sécurité et stabilité
en Méditerranée occidentale.

26-28 Mars 1992

L'immigration de travailleurs peu qualifiés vers les pays riches ou industrialisés s'inscrit dans un phénomène d'"interdépendance inégale" entre les différentes régions du monde. Parmi les zones les plus directement concernées, figurent l'Europe occidentale, les Etats-Unis et le Canada, l'Australie, l'Argentine, le Golfe persique et même le Japon. Mais aujourd'hui, beaucoup de pays d'immigration ont fermé leurs frontières ou limité l'accès de leur territoire aux nouveaux venus, à l'exception des regroupements familiaux. Ainsi, en Europe, les années 1973 et 1974 ont marqué la date de la suspension des flux migratoires de main d'oeuvre, provoquant progressivement l'installation durable d'une immigration familiale donnant naissance à des secondes et troisièmes générations qui ne sont pas véritablement immigrés. Dans le même temps, le renvoi à la périphérie, c'est-à-dire dans le Tiers-Monde, des tensions internationales et le renforcement du contrôle des frontières depuis 1974 à l'encontre des candidats à l'immigration, a provoqué un accroissement du nombre de demandeurs d'asile dont la distinction avec les immigrés est parfois assez floue, bien que les nationalités qui alimentent les grandes vagues migratoires soient peu représentées parmi les demandeurs d'asile et les réfugiés statutaires. Au cours de la décennie 1980, le terme d'immigré est donc devenu de plus en plus ambigu, amalgamant les primo-immigrants, les jeunes issus de l'immigration, les demandeurs d'asile et les clandestins dans un imaginaire nourri par un sentiment croissant d'insécurité et d'individualisme, sur fond de chômage. Si l'immigré désigne celui qui a quitté son pays pour s'établir volontairement, de façon temporaire ou permanente dans un autre aux fins d'emploi, il n'inclut aujourd'hui qu'une faible part de ceux qui sont considérés comme tels par l'opinion publique.

Si l'on s'en tient aux migrations en Europe occidentale, plusieurs dates ont marqué des tournants dans

les politiques migratoires : 1974 , année de l'arrêt de l'immigration de main d'oeuvre mettant fin à la rotation d'hommes seuls. 1977, année du début des politiques de retour-réinsertion qui se sont révélées être un échec. 1989, année de l'ouverture de l'Europe de l'Est et de l'apparition d'une pression à l'émigration venant, non plus seulement du sud, mais de l'est. Partout, le regroupement familial est devenu la première source d'entrées régulières, tandis que s'est développée une immigration clandestine, venue répondre à la demande persistante d'une main d'oeuvre mobile, peu exigeante dans des secteurs où le travail est pénible, irrégulièrement réparti dans l'année et se prête à la sous-traitance. Parallèlement à cela, la dégradation de la situation politique, économique et culturelle de certains pays du Tiers Monde est à la source de flux croissants. Partout en Europe, le verrouillage des frontières est officiellement la règle, bien que certains s'interrogent sur le bien-fondé d'une telle politique, car l'immigration clandestine est devenue une composante structurelle des économies européennes.

Enfin, si les immigrés recouvrent une réalité de plus en plus diversifiée, la prise en compte de leurs spécificités tend à faire la place à des politiques d'intégration incluant toutes les populations défavorisées : nationaux frappés par l'exclusion économique et sociale, enfants issus de l'immigration mais n'étant souvent ni étrangers ni immigrés, demandeurs d'asile. Des mutations de grande ampleur touchent l'immigration, à tel point que le terme n'est plus tout-à-fait approprié aux situations et aux représentations qu'il a générées.

I - LES PAYS D'INSTALLATION : UNE NOUVELLE DONNE :

A l'heure de l'harmonisation européenne à l'échéance de 1992 et de l'ouverture de l'Europe de l'Est, les pays

européens vivent la question de l'immigration comme l'un des grands défis de cette fin de siècle. Certes, il s'agit là d'un enjeu de société où se conjuguent les dimensions économique, démographique, politique, sociale, culturelle et religieuse. Mais l'essentiel du débat réside dans l'opinion publique. En proie à l'utopie du désenchevêtrement des populations et des cultures et au sentiment de perte des identités nationales, les pays européens vivent mal la prise de conscience de l'installation des populations immigrées et issues de l'immigration d'origine extra-communautaire. Dans le même temps, la construction européenne progresse, sans que l'on connaisse encore les incidences de la libre circulation communautaire sur la condition des immigrés des pays tiers. L'entrée en application, le 1er janvier 1993, de l'Acte unique européen de 1985, aura pour effet la liberté de circulation, d'installation et de travail des ressortissants des Etats-membres à l'intérieur de l'Europe des douze. Ceux-ci auront un statut de résident qui leur garantira des droits sensiblement équivalents à ceux des nationaux. Mais l'Europe comptera aussi près de dix millions d'immigrés extra-communautaires (sur 320 millions d'habitants), non bénéficiaires de l'ouverture des frontières et inégalement répartis entre les régions. Quel sera l'avenir de ces populations ? Va-t-on vers un double statut selon que l'on sera originaire de pays membres de la CEE ou non ?

Situation juridique et processus d'insertion socio-économique :

Malgré une tendance globale à la convergence des politiques migratoires dans les pays européens, on n'entrevoit pas d'harmonisation de celles-ci d'ici 1993. D'un côté, la croissance endogène du nombre d'étrangers, l'accélération des flux migratoires liés à l'augmentation du nombre des demandeurs d'asile, au regroupement familial, à la persistance de l'immigration clandestine et à la présence récente de l'Italie, de l'Espagne et de la Grèce parmi les pays d'immigration, tendent à accentuer la convergence. De l'autre, l'histoire nationale propre

à chaque pays, la place qu'y tiennent les migrations, le poids des relations bilatérales, la diversité du traitement des demandeurs d'asile, la spécificité des débats liés à l'installation des immigrés et de leurs enfants et la variété des réponses fournies, expliquent la divergence des priorités quant à la nature de la cohabitation souhaitée.

Mais la plupart des pays européens s'accordent sur l'idée que l'intégration a pour condition le strict contrôle des frontières et que les clandestins font obstacle à l'intégration de ceux qui sont là : vieux discours, souvent contradictoire un peu partout en Europe, car comment intégrer les uns si l'on fragilise la condition des autres ? La pression démographique des pays du Tiers Monde, la stabilisation du faible nombre des retours au pays d'origine, la demande structurelle de main d'oeuvre clandestine entretiennent la poursuite des flux migratoires malgré la clôture des frontières et propulsent le contrôle des flux au devant de l'actualité.

En France, malgré les quatre millions d'étrangers installés durablement sur le territoire et un long passé de terre d'accueil, l'immigration ne fait pas partie du mythe politique national : le fait que la communauté politique française ait été très tôt considérée comme un produit fini, forgé sur les principes de la révolution et de la république, dans lequel les nouveaux entrants ont eu à se fondre, en est un facteur essentiel. Aussi, pendant longtemps, la question de l'immigration a été quelque peu évacuée des décisions politiques. Ce n'est que depuis les années 1980 que l'on a assisté à un double mouvement de démarginalisation et de politisation, à la fois de l'immigration, devenue enjeu politique et des immigrés ainsi que de leurs enfants, "passés au politique". La contrepartie de cette mutation rapide a été une tendance de la politique migratoire à répondre à une opinion publique supposée dominante traversée par des fantasmes et des peurs collectives de quelques figures sociales : le clandestin, le jeune "beur" (terme qui désigne les franco-maghrébins des banlieues et provient du mot "arabe" en verlan), l'intégriste islami-

que, le faux demandeur d'asile. La lutte contre l'immigration clandestine, le renforcement du contrôle des frontières, la refonte du code de la nationalité, la dénonciation des périls de la délinquance, du fanatisme religieux, de la perte de l'identité française, de l'envahissement démographique, de l'atteinte à la laïcité apparaissent désormais comme autant de programmes dans un contexte politique où l'immigration tient parfois lieu de ligne de clivage idéologique.

La politique française d'immigration se place aujourd'hui dans un débat de société sur l'intégration (terme lui-même difficile à définir), mais fait la part belle à l'imaginaire politique sur l'immigration maghrébine. Celle-ci est perçue par certains comme génératrice d'un défi : défi de faire éclater l'homogénéité présumée du modèle assimilationniste français et la conception française de la citoyenneté. Depuis dix ans, la politique d'immigration s'est en effet inscrite dans une nouvelle donne où l'accent est mis davantage sur les aspects politiques et culturels que sur la dimension économique. Quelques décisions en témoignent, par leur dimension hautement symbolique : la loi du 9 octobre 1981 accordant aux étrangers la liberté d'association, la loi du 17 juillet 1984 instituant la carte unique séjour-travail de dix ans, délivrée de plein droit à certaines catégories d'étrangers et automatiquement renouvelable, le projet abandonné mais parfois remis à l'ordre du jour de réforme du code de la nationalité (1987) autour de l'article 44 (acquisition automatique de la nationalité française pour les enfants nés en France et qui y résident dans les cinq ans précédant leur majorité), enfin en 1989 la remise à plat du débat sur l'immigration, l'islam et l'intégration suite à l'affaire du "foulard" (port d'un foulard à l'école laïque par des jeunes filles se réclamant de l'Islam). La politique d'intégration, telle qu'elle est définie en 1992 par le gouvernement, n'est ni de l'assimilation, ni une prise en compte des spécificités, mais une série d'actions concrètes mettant l'accent sur l'égalité des droits et de traitement, le développement social des quartiers, la fin des ghettos, l'accès à l'emploi et

la lutte contre l'échec scolaire. Mais elle comporte des ambiguïtés : comment concilier le droit à l'indifférence et le respect des identités ? la lutte contre les discriminations et le risque de stigmatisation ? l'intégration et le renforcement des contrôles aux frontières ? Au lendemain de "l'affaire du foulard", un dispositif a été mis en place pour coordonner la politique d'intégration fin 1989 : nomination d'un secrétaire général à l'intégration et d'un comité interministériel permanent, désignation d'un comité des sages. De fait, contrairement à certaines idées reçues, l'intégration est en cours. Beaucoup de jeunes issus de l'immigration sont parfaitement intégrés au paysage social français, mais à celui des jeunes de même niveau socio-économique, dans des univers peu promotionnels. A l'école, c'est l'échec à égalité, le taux de fécondité des femmes étrangères tend à se rapprocher de celui des femmes françaises, les mariages mixtes augmentent, de même que les familles monoparentales. La nationalité n'est plus le critère principal de l'exclusion, ce qui rend d'ailleurs difficile la mesure de celle-ci puisque les jeunes ayant acquis la nationalité française disparaissent des statistiques sur les étrangers. De quoi parle-t-on alors quand on évoque l'intégration de la "seconde génération", sinon de l'imaginaire français à propos de l'immigration maghrébine ?

Mais, tandis que l'opinion tend à se mobiliser sur l'intégration des jeunes franco-maghrébins tout en dénonçant le laxisme aux frontières à l'égard des clandestins et en vivant mal la cohabitation avec les Africains, la situation des demandeurs d'asile est tout aussi préoccupante. Pour être admis en France, le demandeur d'asile doit saisir l'Office français de protection des réfugiés et apatrides qui doit statuer dans un délai assez bref et, en cas de rejet, saisir la Commission de recours des

réfugiés. Aux 184 000 réfugiés statutaires fin 1988, s'ajoutent les 61 000 demandes d'asile formulées en 1989, chiffre qui a presque doublé par rapport à 1988. Le taux de refus dépasse les 90 % des demandes, ce qui permet de s'interroger sur la crise de la notion de réfugié politique, car le contexte actuel ne correspond plus à la convention de Genève de 1951 qui avait défini celui-ci. Le traitement des demandeurs d'asile faisant aujourd'hui ¹⁹⁹² de dérive de la question migratoire.

En Grande-Bretagne, les immigrants sont davantage définis en termes d'ethnicité ou de race que de nationalité et d'imaginaire. Le système britannique présente une originalité due au fait que la Grande-Bretagne n'avait pas de citoyenneté nationale jusqu'en 1981. Depuis cette date, il existe cinq catégories d'étrangers (British citizen, British dependant territories citizen, British overseas citizen, British subjects, British protected persons), mais seuls les citoyens britanniques jouissent de la pleine citoyenneté britannique avec droit à la résidence, tandis que les citoyens britanniques d'outre mer n'ont pas de droit automatique à celle-ci. Une sixième catégorie a été établie en 1987, celle des British national (overseas), qui peut être obtenue à Hong Kong, mais sans droit de résidence sur le sol britannique lorsque l'administration de Hong Kong passera sous gouvernement chinois en 1997. Mais, à l'exception des British protected persons, tous les citoyens du Commonwealth ont le droit de vote à toutes les élections en Grande-Bretagne et ont accès à l'emploi, y compris dans les services publics.

Le droit anglais se fonde sur le droit du sol, droit du lieu de naissance, pour déterminer qui est "citizen". Le peuple britannique est considéré comme le fruit d'un mélange dont le Royaume-Uni est le territoire (à l'opposé de l'Allemagne qui se conçoit avant tout comme un peuple appartenant, non à un territoire fixé, mais à une histoire, une langue et une culture collectives). Aucun élément de culture, sauf un test de langue rudimentaire adminis-

tré par la police locale, n'est exigé. On constate toute-
fois une évolution vers le droit de la filiation : depuis
1981, la nationalité des ancêtres compte dans la
détermination de la nationalité d'une personne née sur le
sol britannique. La nationalité britannique est attri-
buée ainsi à toute personne née sur le territoire du
Royaume-Uni si un ascendant -père ou mère- est citoyen
britannique ou établi dans le Royaume-Uni. Par ailleurs,
un enfant né hors du Royaume-Uni a droit à la nationalité
britannique si, au moment de sa naissance, l'un de ses
ascendants avait la qualité de citoyen britannique ou
avait été au service de la Couronne.

Dans ce pays où la visibilité est fondée sur la cou-
leur de la peau, la politique d'intégration est plutôt
conçue comme une politique de lutte contre les discrimi-
nations raciales et de pluralisme culturel à l'égard des
minorités ethniques. Celles-ci représentent environ 2,43
millions de personnes (4,5 % de la population totale),
dont une moitié constituée par des groupes d'Asie du Sud
est, un quart de Caraïbéens et d'Africains et 10 % de
populations d'origines diverses. S'y ajoutent les travail-
leurs étrangers, dont 37 % de ressortissants communautai-
res et les réfugiés et demandeurs d'asile. Ces populations,
souvent qualifiées de communautés, manifestent de plus
en plus leur désir de voir leurs particularités culturelles
et religieuses reconnues et respectées, leur statut de
citoyens à part entière leur donnant la possibilité de
recourir à une action politique pour soutenir leurs reven-
dications.

En Allemagne, bien que la cessation, en novembre
1973, de l'admission de travailleurs immigrés, ait eu
pour conséquence l'installation des étrangers et le déve-
loppement de l'immigration familiale, la politique offi-
cielle a toujours refusé de ^{l'Allemagne} considérer comme un pays
d'immigration. Ce pays, qui a connu un développement tar-
dif de l'immigration par rapport à ses voisins européens,
n'a admis les immigrés qu'en fonction des besoins du mar-
ché du travail et a poursuivi une politique de retour
énergique. Les étrangers jouissent de tous les droits
fondamentaux de la Constitution à l'exception de ceux qui

sont réservés aux allemands : liberté de réunion, liberté d'association, liberté de mouvement, libre choix et exercice de sa profession. Il existe plusieurs titres de séjour : un permis d'un an renouvelable deux fois, un permis illimité après cinq ans de séjour et un droit de résident après huit ans de séjour accordant le statut "consolidé". De plus, les "anciens" allemands et peuples d'origine allemande ayant vécu dans d'autres pays pour des raisons historiques et politiques bénéficient de la liberté d'installation. En effet, l'une des particularités de la situation allemande réside dans son droit de la nationalité, fondé sur le droit du sang. A l'inverse d'autres pays, l'Allemagne ne reconnaît pas le droit du sol et n'accepte pas la double nationalité. La nationalité est définie par l'appartenance à la nation allemande, en fonction, non pas d'un territoire fixé, mais de l'histoire d'un peuple (car, pour être allemand, il faut avoir un lien avec le peuple allemand). En vertu de l'article 116 de la Loi Fondamentale de l'Allemagne fédérale, une personne demandant la nationalité allemande doit prouver, soit sa parenté allemande, soit un attachement volontaire à la culture, la langue et l'histoire allemandes pour établir sa demande. L'attribution de la nationalité à la naissance est fondée exclusivement sur la descendance (droit du sang), la naturalisation est considérée comme exceptionnelle et le droit de la nationalité n'est pas le droit de l'Allemagne fédérale, mais celui de l'Allemagne toute entière. C'est pourquoi l'Allemagne fédérale a toujours insisté sur la validité continue d'une loi sur la nationalité datant de 1913. Les réfugiés d'origine allemande venant des pays d'Europe de l'Est constituent plus de la moitié du total des naturalisations annuelles.

Le nombre des étrangers s'élève officiellement à 4,4 millions de personnes, soit 7 % de la population totale de l'Allemagne fédérale dont 1,5 million de Turcs. L'ouverture du mur de Berlin et la libre circulation entre les deux Etats allemands depuis le 9 novembre 1989, puis les changements survenus en Europe de l'Est, ont

confronté de plein fouet l'Allemagne fédérale à de nouveaux flux d'immigrants allemands en provenance de RDA et de personnes d'ascendance allemande venant d'Europe de l'Est (377 100 personnes d'origine allemande venues d'Europe de l'Est et 344 000 Allemands émigrant de la RDA vers la RFA en 1989). A ces chiffres, il faut aussi ajouter les demandeurs d'asile dont le chiffre a augmenté de 18 % entre 1988 et 1989, mais avec seulement 5 % de reconnaissances du statut de réfugié. L'Allemagne fédérale abrite en effet 44 % des réfugiés installés en Europe occidentale.

Malgré la mise en place d'une politique d'intégration (lutte contre la constitution de ghettos, efforts en matière de formation professionnelle, droit de vote des étrangers aux assemblées de quartier dans certains länder), la récente loi sur les étrangers du 26 avril 1990 est venue réaffirmer que l'Allemagne ne se considérerait pas comme un pays d'installation pour les immigrants.

II - PERSPECTIVES EUROPEENNES :

La mise en oeuvre, à partir du 1er janvier 1993, de l'Acte unique européen signé en 1985 aura pour effet d'exclure de la libre circulation quelques huit millions de ressortissants d'Etats tiers sur les 320 millions d'Européens, auxquels s'ajoutent les réfugiés, demandeurs d'asile et immigrants clandestins. Situation préoccupante car la tendance de l'Europe occidentale est de refuser de reconnaître qu'elle est un pôle d'immigration face à une double pression venue du Sud et de l'Est.

1) Une pression continue à l'émigration :

Pression au Sud : les pays méditerranéens (Maghreb, Turquie) et d'Afrique sahélienne continuent d'exporter de la main d'oeuvre vers les pays européens, malgré la fermeture des frontières survenue en 1973-1974. Cette pression migratoire ne semble pas près de cesser, car il n'existe souvent aucun substitut durable à la migration: l'expansion démographique, le sous-emploi, l'attrait du libéralisme politique et culturel sont autant de facteurs

qui alimentent les filières de départ. Les flux de clandestins, de demandeurs d'asile ou d'étudiants en témoignent. Mais d'autres facteurs rendent leur croissance prévisible dans les années à venir. D'abord, le développement, dans les pays de l'Europe méridionale, tels que l'Italie, l'Espagne et la Grèce, du secteur des services et d'une économie parallèle, facteur d'appel de main d'oeuvre, plus mobile et moins exigeante en matière de salaires et de couverture sociale que les Européens. Ensuite, les forts déséquilibres démographiques et économiques existant entre le Nord et le Sud de la Méditerranée. Enfin, d'autres facteurs, tels que les demandes d'asile politique, la baisse des retours, la ré-émigration en Europe des jeunes rentrés au pays avec leurs parents, contribuent à accentuer la tendance à la poursuite des entrées. De plus, les envois de devises constituent des ressources importantes pour les pays de départ qui voient à travers la migration un moyen d'éponger un peu le chômage et la concentration urbaine et d'exporter la contestation sociale, même si l'émigration n'est qu'un remède à court terme.

Avec l'entrée en vigueur de l'Acte unique, plusieurs scénarios se profilent :

- une dérive isolationniste européenne mettant l'accent sur le grand marché intérieur, un contrôle strict des frontières externes de l'Europe, un effacement progressif des relations bilatérales privilégiées, un statut discriminatoire des ressortissants non européens même installés de longue date, le maintien du visa pour les touristes et commerçants non européens, un moindre intérêt pour la Méditerranée du fait de priorités politiques et géostratégiques européennes;

- une intégration régionale périphérique de la Méditerranée : candidature maintenue de la Turquie et du Maroc à la CEE, alignement progressif du statut des immigrants résidents non européens sur celui des communautaires, libéralisation du statut pour les touristes, étudiants et commerçants. Mais la croissance démographique, la montée de l'intégrisme religieux, la situation politique interne de certains pays de départ, l'échec des politiques

de retour-réinsertion risquent de mettre à mal ces perspectives. De plus, la dépendance des politiques migratoires européennes à l'égard de l'opinion publique des nationaux européens représente un obstacle supplémentaire à la mise en oeuvre d'une coopération méditerranéenne. Dans le même temps, l'hypothèse d'une reprise des flux migratoires de main d'oeuvre dans un contexte de relance économique déjà amorcée, de pression démographique des pays d'origine et d'évolution politique de ces pays (conduisant potentiellement à la venue de demandeurs d'asile) n'est pas à exclure.

Pression à l'Est : l'évolution de la situation politique en Europe de l'Est conduit à l'apparition de nouvelles vagues migratoires originaires de ces pays. Le droit allemand de la nationalité, fondé sur l'appartenance à la nation allemande est un facteur d'appel pour de nouveaux candidats au statut communautaire entrant en concurrence avec les migrants déjà installés. Cette mutation à l'Est a aussi été génératrice, durant l'année 1989, de nouveaux flux de demandeurs d'asile et d'une montée de la xénophobie. Une nouvelle catégorie se fait jour : celle des non réfugiés aspirant néanmoins à l'asile en Europe occidentale, originaires de régimes communistes désormais ouverts, victimes de l'enchevêtrement des nationalités dans cette région.

2) Un double statut, opposant les étrangers originaires de la CEE aux autres :

Cette hiérarchie entre les statuts est confirmée par les tentatives européennes d'harmonisation des politiques à l'égard des entrants, effectuée par la signature, le 19 juin 1990, des accords de Schengen. Le groupe de Schengen, né d'un accord signé au Luxembourg le 14 juin 1985 entre le Benelux, la France et l'Allemagne fédérale, crée un espace commun sans frontière entre les cinq pays concernés. Il prévoit la coopération entre les autorités policières et judiciaires pour "mettre fin à l'usage abusif des demandes d'asile", la coopération pour le contrôle des frontières extérieures, une politi-

que de visas commune et un système d'information automatisé sur les entrants indésirables. L'objectif de cette négociation, effectuée dans le plus grand secret, est d'éviter les candidatures multiples de demandes d'asile dans plusieurs Etats de la Communauté européenne, d'entraîner la responsabilité de l'Etat qui a accueilli le demandeur et d'harmoniser les procédures d'admission au statut de réfugié.

Par delà ces dispositions juridiques, ce qui se joue en Europe est davantage encore de nature socio-économique et culturelle : recomposition éventuelle des espaces économiques régionaux autour de nouveaux pôles trans-frontaliers, choix de société se rapportant à la présence et à la place des immigrés non européens dans l'Europe de demain. Ce choix peut se concrétiser par la reprise d'une immigration temporaire ou sectorielle de main d'oeuvre, par une intégration progressive des immigrés non communitaires et de leurs enfants à la condition d'ouvrir l'accès à la nationalité ou au droit de vote local, ou par la reconnaissance de minorités ethniques dans un cadre régional, national ou supra-national.

Dans ce contexte, une harmonisation des politiques migratoires entre les pays de l'Europe des Douze, un réexamen de leur coopération avec le Tiers Monde, une politique d'information et non pas d'opinion sur l'immigration à l'égard des européens et un développement des solidarités fondées sur une Europe des citoyens, s'imposent d'emblée.

3) Réactions des pays d'immigration européens et perspectives :

A un moment où l'Europe s'ouvre à l'Est, elle se referme à l'Ouest, tout en affirmant la liberté de circulation intérieure. Alors qu'elle cherche les voies d'une unification à l'Ouest, elle se fragmente à l'Est autour d'entités sub-nationales. On ne peut qu'être frappé par ce paradoxe, où l'absence de politique claire tient lieu de politique migratoire européenne. En effet, pour l'Europe communautaire, l'Europe de l'Est ^{peut} apparaître comme une partenaire future, dans la complémentarité et l'atténuation de la division en Europe et pour dédramatiser le face-à-face méditerranéen. Et pour l'Europe de l'Est, une poussée vers l'Europe occidentale se dessine : il s'agit là d'un nouveau pôle d'identification, avec l'obsession d'une réinsertion progressive, d'autant plus que l'URSS, est en train de perdre, notamment au sud, son point d'ancrage en Europe.

Dans la CEE, trois attitudes caractérisent ce désir ambigu de freiner les flux migratoires tout en se constituant de nouveaux partenaires : la concertation, la coopération et l'arbitrage avec le Sud.

- La concertation :

Face à ce contexte, les pays d'immigration européens semblent décidés à prévoir plutôt que d'entériner. Dans cet esprit, s'est réunie à Vienne, en Janvier 1991, une conférence réunissant les 34 pays concernés par les flux migratoires d'Europe de l'Est. Si les dispositions juridiques (contrôle des frontières, visas et réadmission des clandestins par les pays qui les ont laissés sortir) et économiques ont dominé les débats (aide au retour, coopération, contrats temporaires), la stratégie de dissuasion n'était pas non plus absente de la part des pays occidentaux, tandis qu'un certain cynisme consistait, du côté soviétique à retourner l'argument du libéralisme économique. Ainsi, les pays européens de l'Ouest ayant insisté sur la liberté de circulation se retrouvent aujourd'hui unanimes pour la limiter à l'Est. A certain, s'engage une forme de chantage aux départs massifs si les aides tardent à venir.

Dans cette nouvelle donne, des pays du Sud, anciens pays de départ, deviennent des pays du Nord et cherchent à prouver à leurs alliés communautaires qu'ils sont capables de faire partie de l'espace de Schengen : l'attitude de l'Italie, durant l'été 1991 à l'égard des Albanais, en fournit une illustration récente.

La coopération :

La coopération est-elle une alternative à la migration ? A la Conférence de l'OCDE s'est tenue en mars 1991 (6) Georges TAPINOS a montré que la migration survenant plutôt dans des pays ou des régions déjà affectés par une déstructuration des équilibres économiques et sociaux traditionnels, la coopération ne peut être efficace pour stopper les flux migratoires que s'il n'y a pas d'autre alternative que le développement économique sur place, c'est-à-dire si les frontières sont fermées. Sinon, la tentation de l'Eldorado occidental risque d'être plus grande.

L'arbitrage entre l'Est et le Sud :

Dans ce nouveau contexte, l'Europe pourra difficilement, semble-t-il, maintenir une certaine souplesse d'ouverture aux migrations de l'Est d'un côté et de l'autre s'en tenir aux positions rigides de contrôle mises en place par les accords de Schengen à l'égard des pays du sud, sans engendrer des conflits entre les migrations de l'Est et celles du sud.

Pour que la coexistence entre ces deux flux se pose davantage en termes d'interférences et de complémentarité, il faut éviter la dérive isolationniste européenne, de Brest à Brest-Litovsk et définir un espace méditerranéen assorti de mesures concrètes concernant les flux migratoires. Pour certains, comme Jean-Claude CHESNAIS, il est bon de diversifier l'immigration pour la réussir, d'avoir avec l'Est des communautés-tampons pour éviter les phénomènes de communautarisation identitaires : c'est là une vieille tactique, utilisée par les grandes entreprises dans la période de croissance où la rotation d'une main d'oeuvre diversifiée a aussi servi à casser certains "blocs" de revendications. Pour d'autres, la diversification est nécessaire si l'on ne veut pas avoir toutes les migrations du sud en France, l'Allemagne et l'Autriche se spécialisant en quelque sorte dans les migrations de l'est.

De fait, une concurrence internationale est en train d'apparaître pour une immigration "haut-de-gamme" ainsi que pour une immigration tournante, sans regroupement familial, de main d'oeuvre banale faiblement qualifiée. Quel arbitrage est alors compatible avec le principe de non discrimination ?

Catherine WIHTOL de WENDEN
Chargée de recherche au CNRS (CER)

iai ISTITUTO AFFARI
INTERNAZIONALI - ROMA

n° inv. 11605

30 MAR. 1992

BIBLIOTECA

SÉCURITÉ ET STABILITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE
- Enjeux Prioritaires -

* Un projet des Instituts de l'Europe du Sud et du Maghreb *

LA QUESTION MIGRATOIRE EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE:
ENJEUX ET PERSPECTIVES

Nadji Safir

Sesimbra, 27 et 28 mars 1992

* NE PAS CITER *



IEEI - Largo S. Sebastião, 8 . Paço do Lumiar . 1600 Lisboa . Portugal
Tel. (351) (1) 757 2701 - Fax (351) (1) 759 3983

LA QUESTION MIGRATOIRE EN MEDITERRANEE
OCCIDENTALE : ENJEUX ET PERSPECTIVES (*)

PAR

NADJI SAFIR

(INSTITUT DE SOCIOLOGIE DE L'UNIVERSITE D'ALGER)

(*) CONTRIBUTION A UN COUVRAGE COLLECTIF EN PREPARATION SUR LES PROBLEMES DE SECURITE EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE, COORDONNE PAR L'INSTITUTO DE ETUDOS ESTRATEGICOS E INERNACIONAIS DE LISBONNE.

De plus en plus, l'une des dimensions essentielles qui structurent la problématique de la Méditerranée Occidentale est celle de la population, non pas en elle-même, mais de par les mouvements migratoires prévisibles, allant du Sud vers le Nord.

En cela la région n'est nullement originale puisqu'à l'heure actuelle la question migratoire caractérise la problématique mondiale dans son ensemble et en devient même l'une des dimensions structurantes les plus typiques.

C'est ainsi que dans le dernier Rapport sur le Développement Humain du P.N.U.D., on peut lire, notamment : "LES PRESSIONS QUI POUSSENT A EMIGRER VERS D'AUTRES PAYS SONT DE PLUS EN PLUS FORTES ET, AU COURS DES QUELQUES PROCHAINES DECENNIES, IL N'EST PAS IMPOSSIBLE QUE LES MOUVEMENTS DE POPULATIONS ATTEIGNENT UN NIVEAU INEGALE, SUPERIEUR A CELUI DES MIGRATIONS D'EUROPEENS VERS LES ETATS-UNIS, LE CANADA ET L'AUSTRALIE" (1).

Tout comme l'écrit Claude Julien dans un article faisant partie d'un dossier au titre significatif puisque consacré à "Démographie, Développement, Démocratie... et Immigration":

*TOUS LES DEMOGRAPHES LE SAVENT : LES "BARBARES" QUI, DANS LE SUD PAUVRE, CONVOITENT LES FASTES DU NORD "CIVILISE", SONT AUJOURD'HEI 4 MILLIARDS. ILS SERONT ENVIRON 9,5 MILLIARDS DANS CINQUANTE OU SOIXANTE ANS. DEMAIN

L'ATTITUDE DES MIGRANTS QU'ILS ONT ENVOYES EN ECLAIREURS TEMOIGNE QUE, EN DEBIT DES TRAVAUX REBUTANTS, DES BAS SALAIRES, DES VEXATIONS ET DU RACISME, L'AVENTURE A LEURS YEUX, VAUT D'ETRE COURUE. LA PREUVE : ILS SONT RARES A REPARTIR CHEZ EUX, DE PLUS EN PLUS NOMBREUX A REVENIR CHEZ NOUS". (2)

.../.

La question des mouvements de population dans les années 90 est structurellement déterminée par les grandes mutations que connaît actuellement le monde et qui contribuent à sa formulation selon cinq axes essentiels :

- le premier, d'ordre stratégique, la fin de la confrontation Est-Ouest.
- le deuxième, d'ordre géopolitique, l'émergence de trois pôles dominants, non seulement dans l'économie mondiale, mais également, plus largement dans le système des relations internationales : U.S.A.-Canada, Communauté Economique Européenne et Japon.
- le troisième, d'ordre économique, l'accentuation des disparités entre Nord et Sud.
- le quatrième, d'ordre culturel, le regain de dynamisme des logiques identitaires et ce, dans toutes les aires de civilisation.
- le cinquième, d'ordre démographique, l'écart qui se creuse entre Nord et Sud, en termes de croissance démographique.

Envisagée sous cet angle, la situation en Méditerranée Occidentale s'inscrit dans le cadre plus large de la problématique méditerranéenne globale qui, incontestablement, offre une trame structurée par les cinq axes évoqués et de laquelle émerge la question migratoire, dans toute sa richesse et sa complexité.

A cet égard, comme l'écrivent les rédacteurs du Plan Bleu, "L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE CONSTITUE LA DONNEE LA PLUS LOURDE DU BASSIN MEDITERRANEEN".(3)

En effet, envisagée à l'échelle mondiale, par rapport à ce qui se passe autour des deux autres pôles dominants (Amérique du Nord et Japon), la situation en Méditerranée est caractérisée par le côté exceptionnel des écarts qu'elle révèle.

.../

Alors qu'entre les deux ensembles séparés par le Rio Grande et entre ceux que constituent le Japon et les Nouveaux Pays Industriels d'Asie d'un côté et le reste de ce continent de l'autre, le rapport des taux de fécondité est en train de se réduire de manière sensible, pour aboutir à un écart de l'ordre de 1 à 2, entre les deux rives de la Méditerranée, bien qu'en diminution, il est nettement plus élevé, de l'ordre de 1 à 3/4.

Cet écart est d'autant plus notable qu'il demeure valable malgré la transition démographique amorcée sur la rive Sud, mais dont les effets positifs les plus importants ne seront perceptibles qu'à plus long terme.

Les perspectives de population à l'horizon 2025 font nettement ressortir que la Méditerranée est appelée à connaître d'ici là une mutation essentielle amenant, progressivement, le nombre d'habitants de la rive Sud à dépasser celui de la rive Nord.

Et c'est ainsi que "SUR LES 170 MILLIONS DE RIVERAINS SUPPLEMENTAIRES QUE L'ON COMPTERA EN L'AN 2025, 68 % SERONT NÉS DANS UN PAYS ARABE, 22 % EN TURQUIE ET 10 % SEULEMENT EN EUROPE".(4)

C'est à partir des deux niveaux "supérieurs" que constituent le monde dans son ensemble et l'espace méditerranéen dans toutes ses composantes que peut être appréhendée la situation qui prévaut en Méditerranée Occidentale en tant qu'ensemble bénéficiant d'une autonomie relative.

Les caractéristiques démographiques de la région sont suffisamment connues pour que nous n'en rappelions que les grandes lignes, surtout pour marquer les contrastes entre les deux rives.(5)

Au Nord, le taux de croissance démographique entre 1990 et 2000 varie entre 0,0 et 0,4 % pour une population globale en l'an 2000 de l'ordre de 168 millions d'habitants.

.../...

Au Sud, le taux de croissance démographique toujours pour la période 1990-2000 est compris entre 2,0 et 3,6 % pour une population globale de l'ordre de 84 millions d'habitants, soit un rapport de l'ordre de 1 à 2 entre les rives Sud et Nord.

Or, ce même rapport qui en 1960, était de 1 à 4,7 sera en 2025 de l'ordre de 1 soit un véritable bouleversement en l'espace d'un peu plus d'un demi-siècle, avec sensiblement 170 millions d'habitants dans chacun des deux ensembles.

Une autre caractéristique importante des populations mérite d'être relevée; elle se rapporte à la proportion de personnes âgées.

C'est ainsi qu'au Nord, en 2020 la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans sera de l'ordre de 26 % alors qu'elle sera, au Sud, seulement de l'ordre de 12 %.

Si les caractéristiques démographiques de la région sont importantes, elles n'ont cependant pas de sens en elles-mêmes et doivent être resituées en fonction des perspectives économiques globales des différentes sociétés concernées.

Or, envisagée sous cet angle, également, la Méditerranée fonctionne comme une fracture.

En effet, les écarts suffisamment importants en termes de P.N.B./habitant (17 000 \$ U.S. environ, en 1988, si l'on prend pour la rive Nord la moyenne des pays de l'O.C.D.E. et 2 000 \$ U.S. environ pour la rive Sud) (6) risquent de s'aggraver si l'on intègre les perspectives de croissance économique des deux rives.

Une étude (7) établit pour l'Europe Occidentale des taux de croissance annuel du P.I.B. de 1986 à 1990 de 2,9 % , puis de 1990 à 2000 de 2,8 % ainsi que des taux de croissance annuel du P.I.B. par habitant, de 1985 à 1990, de 2,6 % puis de 1990 à 2000, de 2,6 % toujours.

.../-

Et c'est ainsi que, si en 1985 le P.I.B. par habitant de l'Afrique du Nord représentait 13,28 % du P.I.B. par habitant de l'Europe Occidentale, il n'en représentera plus en l'an 2000 que 10,74 % toujours selon la même source.

La principale contrainte pour les pays de la rive Sud réside dans l'exceptionnel taux de croissance de la population active qui devrait dépasser les 3 % par an et suppose donc un taux de croissance économique tout aussi exceptionnel pour absorber de tels flux.

Soit un taux de croissance économique annuel, théorique, se situant autour de 10 % et ce, dans une conjoncture mondiale plutôt morose qui ne devrait pas favoriser de telles performances.

Comme le souligne un document, récemment publié par les Nations Unies : "MESURE AUX PRIX ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS DE 1980, LE RAPPORT DU P.I.B. PAR HABITANT ENTRE LES REGIONS DEVELOPPEES ET LES REGIONS EN DEVELOPPEMENT DU MONDE S'EST SENSIBLEMENT DEGRADE AU COURS DES 15 DERNIERES ANNEES ET L'ECART DEVRAIT CONTINUER DE SE CREUSER D'APRES LE SCENARIO DE BASE. LE RAPPORT DU P.I.B. PAR HABITANT ENTRE PAYS DEVELOPPEES ET PAYS EN DEVELOPPEMENT QUI ETAIT DE PLUS DE 10 A 1 EN 1970, ATTEIGNAIT 12 A 1 EN 1985 ET DEVRAIT DEPASSER 13 A 1, D'ICI L'AN 2000". (8)

Par delà ce contexte global, s'agissant d'une partie importante de la rive Sud, l'Afrique du Nord, (9) le même rapport présente les données suivantes pour le taux annuel de croissance du P.I.B. de 1985 à 1990 : 2,7 % et de 1990 à 2000 : 4,4 % et pour le P.I.B. par habitant, de 1985 à 1990 : 0,6 % et de 1990 à 2000 : 2,0 %. (10)

Quel que soit le débat à engager, par ailleurs, sur la validité des hypothèses retenues dans cette étude et donc des chiffres proposés, il est clair qu'en aucun cas le taux de croissance économique de la rive Sud ne parviendra à générer les richesses en mesure d'y retenir des hommes et des femmes, en nombre de plus en plus grand, et pour lesquels la rive Nord constitue un environnement, non seulement prospère, mais "immédiat" et donc, d'autant plus "tentant".

.../.

Or les pays de la rive Nord ont déjà une partie de leur population qui est d'origine étrangère et particulièrement en provenance des pays de la rive Sud.

C'est ainsi que sur la base d'informations officielles (11) le principal pays concerné, la France, comptait en 1985, sensiblement 1,5 million de ressortissants maghrébins dont environ 500 000 travailleurs.

Toujours pour ce même pays, la France, en 1990 (12) sur un total de 96 997 nouveaux immigrants, le tiers, 34 239 était d'origine maghrébine.

En Espagne et en Italie, les résidents étrangers en provenance des pays du Maghreb sont en 1989 (3) de l'ordre de 150 000 pour le premier et de 125 000 pour le second.

C'est dire que pour l'heure le principal pays demeure la France, même si des flux nouveaux importants commencent à être générés vers l'Espagne et l'Italie.

Ces ressortissants maghrébins renforcent des communautés d'origine maghrébine déjà installées et dont l'intégration aux sociétés d'accueil est désormais irréversible, quels que soient les problèmes qu'elle pose.

Les relations maintenues entre les communautés d'origine maghrébine et les ressortissants maghrébins d'une part et les populations du Maghreb d'autre part contribuent de manière décisive à rendre plus familière l'Europe et donc à pouvoir y envisager son propre avenir.

En fait, toutes les conditions sont réunies pour une situation exceptionnelle, ainsi que la décrit un démographe français :

"LES MIGRATIONS TRANSMEDITERRANEENNES POURRAIENT A L'AVENIR, ATTEINDRE UNE AMPLEUR JAMAIS VUE.

.../.

JAMAIS EN EFFET, UNE TELLE CONJONCTION DE FACTEURS N'A EXISTE ET A UN TEL DEGRE. (SOULIGNE PAR NOUS).

JAMAIS, POUR LES JEUNES GENERATIONS DU SUD LES ECARTS D'OPPORTUNITE N'ONT ETE AUSSI GRANDS ENTRE LEURS PERSPECTIVES DANS LEURS PAYS D'ORIGINE ET LES ESPOIRS QUE FAIT NAITRE POUR EUX UN DEPART VERS LES PAYS DU NORD. PAR LES VIDES QU'ELLE CREE, LA DEPRESSION DEMOGRAPHIQUE AU NORD CONSTITUE UN FACTEUR D'APPEL... (SOULIGNE PAR NOUS). (14)

Car, en effet, si trop souvent l'attention est concentrée sur les écarts de niveau de vie et de population, il n'en demeure pas moins qu'une autre série de facteurs, souvent oubliée, voire occultée, agit également pour le développement des flux migratoires du Sud vers le Nord : celle qui s'articule autour des équilibres économiques et sociaux en oeuvre dans les sociétés du Nord elles-mêmes.

En effet, une évidence est par trop passée sous silence : à savoir que les flux migratoires du Sud correspondent à des exigences structurelles des sociétés du Nord, qu'il s'agisse de déficits en main d'oeuvre et/ou de financement des systèmes de protection sociale mis en place.

Et c'est ainsi que les études les plus rigoureuses montrent bien que même l'immigration clandestine s'inscrit dans une logique structurelle des marchés du travail concernés.

Le vieillissement des populations du Nord, en général et en Europe en particulier, a atteint des proportions faisant basculer les sociétés concernées dans une nouvelle problématique, notamment en matière de régulation et de la production et de la répartition de la richesse nationale.

Pour l'ensemble des pays de l'O.C.D.E. la proportion des personnes âgées de plus 65 ans passe de 12,6 % en 1990 à 15,2 % en 2010, alors que pour l'ensemble Moyen-Orient/Afrique du Nord, pour les mêmes dates, elle évolue de 3,4 à 3,9 %. (15)

.../.

Une structure de la population aussi âgée pose des problèmes qui peuvent être résumés dans les termes suivants et notamment à propos de l'Europe : "THE HIGH NUMBER OF OLDER PEOPLE IS CAUSING CONCERN IN THE DEVELOPED WORLD, WITH GOVERNEMENTS ALREADY WORRIED THAT A SMALLER WORKING POPULATION MAY NOT BE ABLE TO SUSTAIN GROWING EXPENDITURE ON THE HEALTH WELFARE OF THE OLD. IN WEST GERMANY AND SWITZERLAND ONE FIFTH OF THE POPULATION IS EXPECTED TO BE OVER 65 BY 2010. IN OTHER DEVELOPED COUNTRIES THE PROPORTION IS EXPECTED TO RISE SHARPLY AFTER THAT DATE ".(16)

Par ailleurs, outre les problèmes soulevés de financement des systèmes de protection sociale, à l'échelle de la compétition mondiale qui s'annonce et dont on peut aisément prévoir qu'elle sera de plus en plus aiguë, l'Europe, en tant que pôle dominant, entre en concurrence avec les deux autres pôles pour attirer les meilleures compétences ainsi que les capitaux.

Dans ce domaine, il convient de remarquer que, face à la politique relativement cohérente et systématique menée par le pôle américain, l'Europe est loin de formuler une stratégie, que ce soit en tant qu'ensemble ou bien dans ses différentes composantes nationales.

Alors que tout indique, pour elle, que les flux migratoires en provenance de la rive Sud de la Méditerranée sont, non seulement prévisibles, mais également nécessaires à son fonctionnement en tant que pôle mondial dominant, entrant nécessairement en compétition avec les deux autres pôles qui constituent l'Amérique du Nord et le Japon.

Dès lors que les flux migratoires du Sud vers le Nord apparaissent inéluctables, il convient d'en saisir la perception dominante dans la région.

Mais, au préalable, avant d'examiner la situation actuelle et ses perspectives, trois remarques, d'ordre historique, doivent être formulées car elles aident à mieux resituer les enjeux.

.../.

D'abord, le fait que, des quatre pays de la rive Nord, seule la France était un pays d'immigration, notamment en provenance des trois autres pays de la rive Nord concernés et surtout du point de vue de ce qui actuellement nous intéresse, en provenance de la rive Sud, sur la base essentielle de la relation coloniale.

Ensuite, que les problèmes posés par l'immigration au seul pays d'accueil, la France en l'occurrence, ont tous été plus ou moins surmontés à partir d'une vision duale, posant, pendant longtemps, les immigrés d'origine européenne comme parfaitement assimilables et ceux d'origine maghrébine comme des "hôtes" donc, de passage. (17)

Enfin, que même du point de vue dominant sur la rive Sud, l'émigration vers l'Europe n'était jamais vécue comme définitive mais uniquement comme un "mauvais moment" à passer avant le retour définitif au pays, le relais étant pris par un autre membre de la communauté. (18)

Et c'est pourquoi, dans une telle vision, bien sûr décrite de manière fort sommaire, il n'y avait pas d'antagonismes majeurs pouvant naître de la question migratoire. Car, fondamentalement, il n'y avait pas menace portant sur l'identité des pays d'accueil, de la rive Nord.

C'est à partir de cette question fondamentale de l'identité qu'il convient de préciser les contours actuels selon lesquels la problématique de la Méditerranée Occidentale intègre la question migratoire.

Nous les examinerons successivement au Nord et au Sud.

Trois idées dominantes apparaissent au Nord :

- l'immigration en provenance du Sud a changé d'objectif et vise désormais à s'installer définitivement au Nord.

- cette installation définitive au Nord pose le problème de la cohabitation avec les populations autochtones dont l'identité est menacée, notamment de par le facteur religieux, l'Islam étant la religion dominante des migrants, potentiels ou réels.

.../.

- de surcroît, cette immigration n'est pas forcément nécessaire étant donné les problèmes d'emploi que connaissent déjà les pays du Nord.

Sur l'autre rive, également, trois idées peuvent être retenues même si le discours sur la question migratoire est moins formalisé, moins explicite qu'au Nord :

- l'émigration vers les pays du Nord est désormais incontrôlable, car elle échappe de plus en plus aux circuits formels et devient une sorte d'extension "hors-frontière" du secteur informel national.

- l'émigration vers les pays du Nord constitue, de fait, une sorte de soupape de sûreté, contribuant à la régulation globale, tant économique que sociale, des sociétés maghrébines.

- l'émigration est, de plus en plus, un processus irréversible posant la question de nouvelles formes de rapport, et avec les pays d'accueil et avec les communautés elles-mêmes.

En tout état de cause, sur les deux rives, la question migratoire est devenue un thème dominant du débat tant officiel, institutionnel, que de celui en cours dans la société civile et nécessite une approche des plus prudentes pour en saisir toutes la complexité.

Ne serait-ce que par la méconnaissance qui, souvent, caractérise l'approche de la question, comme le souligne Alain Minc, à propos de la France :

.../.

"BELS LES FRANCAIS SONT AFOLES PAR L'IMMIGRATION, MOINS ILS CONNAISSENT LA REALITE DU PHENOMENE. DANS CE PAYS QUI A LA PASSION DES CHIFFRES, OU L'HUMEUR COLLECTIVE EST MESUREE A LA DECIMALE PRES, DONT LES SONDAGES DRESSENT D'HEURE EN HEURE LE PORTRAIT PSYCHOLOGIQUE, L'IMMIGRATION EST UN MYSTERE POUR LA CONNAISSANCE STATISTIQUE ET SOCIOLOGIQUE. LES DONNEES GLOBALES SONT RARES, LA POPULATION IMMIGREE A PEINE CERNEE, LES FLUX FINANCIERS DIFFICILEMENT CALCULES. D'AUTANT QUE LE DEGRE D'INSERTION DES IMMIGRES DANS LA SOCIETE FRANCAISE ECHAPPE A TOUTE APPRECIATION CHIFFREE OU QUALITATIVE : ON PEUT PLAIDER, EN L'ETAT ACTUEL DU DOSSIER, TOUT ET SON CONTRAIRE. QUANT AUX PERSPECTIVES, ELLES SONT HORS DE L'EPURE. NI LES FLUX PROBABLES EN PROVENANCE DU SUD OU DE L'EST, NI L'EFFET DES DIFFERENCES DE NIVEAU DE VIE, NI LES STRUCTURES DEMOGRAPHIQUES DES PAYS D'EMIGRATION NE FONT L'OBJET DE RECHERCHES APPROFONDIES. LA SOCIOLOGIE DE L'IMMIGRATION EST BALBUTIANTE". (19)

Ceci dit, quelles que soient les divergences de vue, par ailleurs, un consensus se forme, au moins, sur le fait que les processus migratoires du Sud vers le Nord vont se poursuivre et voire, s'accélérer dans les années à venir, quoiqu'il soit fait pour les arrêter.

Toutes les conditions sont réunies pour que, de plus en plus, le Nord fonctionne comme un immense "champ magnétique" attirant les populations du Sud, y compris en provenance de pays extérieurs à la région (Afrique Sub-Saharienne, Moyen-Orient, Asie, Amérique Latine...).

Il est clair que le couple de perspectives, démographiques et économiques, directement liées et oeuvrant sur les rives Nord et Sud en sens strictement inverses, laisse aisément présager que, si rien de sérieux n'est fait pour maîtriser les tendances prévisibles, les flux migratoires du Sud vers le Nord seront irrésistibles.

Sauf à imaginer, au niveau de la région, une situation faite, plus que de tensions, carrément conflictuelle, avec des mesures extrêmement contraignantes pour arrêter les flux migratoires en provenance du Sud.

.../.

L'hypothèse d'un déplacement du "Mur de Berlin" au milieu de la Méditerranée, pour excessive et même absurde qu'elle puisse paraître aujourd'hui, n'est pas totalement exclue de scénarios catastrophistes, dont l'histoire permet de retenir qu'ils ne sont pas toujours les moins irréalisables. (20)

Et c'est pourquoi, il convient d'envisager les perspectives d'évolution de la question migratoire en Méditerranée Occidentale, telles qu'actuellement elles sont prévisibles, afin d'en cerner, au mieux, les complexes aspects.

Cinq caractéristiques fondamentales doivent être relevées :

1) LA MEDITERRANEE OCCIDENTALE, DU POINT DE VUE
MIGRATOIRE N'EST PAS UN ESPACE CLOS :

Depuis longtemps déjà l'immigration africaine sub-saharienne y était une réalité. De plus en plus, aujourd'hui, des ressortissants de pays extérieurs à la région constituent des contingents importants comme l'ont notamment illustré les opérations de régularisation des immigrés clandestins. Qu'il s'agisse, à titre d'exemples, d'Africains sub-sahariens en Italie et en Espagne ou de Srilankais en France.

Il convient également de signaler, "sans aller aussi loin", que des ressortissants de pays méditerranéens, Turcs et Egyptiens notamment, choisissent comme pays de destination la rive Nord de la région.

Tout comme, des ressortissants de la rive Sud vont plus au Nord, vers d'autres pays de la Communauté Economique Européenne, tels que les Marocains en Belgique.

En outre et c'est là un des éléments importants récemment intervenus, un potentiel migratoire formidable est désormais entré en jeu : celui des pays d'Europe centrale et orientale dont toutes les perspectives d'évolution sont loin, à l'heure actuelle, d'être connues.

.../.

De ce point de vue, il nous apparaît que, sans pouvoir à l'heure actuelle maîtriser toutes les données relatives à la question des anciens "pays de l'Est" on peut formuler l'hypothèse selon laquelle, en termes de migrations vers l'Occident, ils pourraient former deux groupes aux trajectoires sensiblement différentes :

- le premier, constitué de pays tels que la Pologne, la Hongrie ou la Roumanie, serait plus orienté vers l'Allemagne.

- le second, constitué de pays tels que la Yougoslavie ou l'Albanie serait plus orienté vers l'Italie et donc concernerait directement la région.

A propos de l'influence des migrations en provenance des pays de l'Est, il est un phénomène intéressant à relever, celui du déplacement de la demande des ressortissants de certaines nationalités, Turcs par exemple, qui devant les changements prévisibles en Allemagne, reportent leurs efforts vers d'autres pays et notamment, la France. (21)

Encore que rien ne soit définitivement acquis tant l'évolution interne même des pays d'Europe centrale et orientale est loin d'être prévisible.

2) L'IMMERSION CROISSANTE DES PHENOMENES MIGRATOIRES CONDUIT, PROGRESSIVEMENT, A DES REALITES DE PLUS EN PLUS COMPLEXES QUI POSENT LA QUESTION DU FONCTIONNEMENT MEME DES SOCIETES TANT AU NORD QU'AU SUD:

L'importance croissante de l'immigration clandestine montre bien qu'il ne s'agit en aucun cas d'un phénomène marginal, lié à des dysfonctionnements secondaires et encore moins passagers.

Si l'immigration clandestine existe, c'est bien car elle correspond à des besoins inscrits dans les principes-mêmes de fonctionnement des sociétés concernées : elle en est une manifestation à caractère structurel.

.../-

Ainsi que le souligne un document de l'O.C.D.E., faisant le point sur les expériences de régularisation des migrants en situation irrégulière :

"TOUS CES RESULTATS TENDRAIENT A PROUVER QU'A PLUS D'UN TITRE ILS JOUERAIENT UN ROLE DE COMPLEMENTARITE VIS-A-VIS DE LA MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE ET MEME DES TRAVAILLEURS IMMIGRES EN SITUATION REGULIERE. SI CELA CONSTITUAIT L'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL TIRE DES EXPERIENCES DE REGULARISATION, ALORS IL CONVIENDRAIT DE NE PAS SOUS-ESTIMER LE FAIT QU'UNE GRANDE PARTIE DES MIGRATIONS IRREGULIERES REpond AUX EXIGENCES DE FLEXIBILITE REQUISES DANS LE CADRE DES AJUSTEMENTS DES SYSTEMES D'EMPLOI AUX MUTATIONS ECONOMIQUES".

Et il poursuit :

"CEPENDANT LES RESULTATS DES REGULARISATIONS EFFECTUEES RECENTMENT DANS QUATRE PAYS DE L'O.C.D.E. METTENT EN EVIDENCE LE ROLE CLEF JOUE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL PAR CERTAINES CATEGORIES DE MIGRANTS EN SITUATION IRREGULIERE. CE CONSTAT MONTRE QUE PARALLELEMENT AUX EFFORTS DEPLOYES POUR MAITRISER LES FLUX, IL CONVIENDRAIT D'APPREHENDER AVEC PLUS DE PRECISION LES CONTRAINTES QUI PESENT SUR LE MARCHE DU TRAVAIL, NOTAMMENT EN TERMES DE FLEXIBILITE ET D'ADAPTATION DES STRUCTURES PRODUCTIVES AUX MUTATIONS EN COURE. CONTRAINTES QUI NECESSITENT PARFOIS LE RECRUTEMENT DE MIGRANTS EN SITUATION IRREGULIERE. A CET EGARD LES REGULARISATIONS SONT RICHES D'ENSEIGNEMENTS". (22)

De l'autre côté, sur la rive Sud la pulsion migratoire est bien l'indice de modalités structurelles de fonctionnement de la société à l'égard de laquelle elle fonctionne comme un élément de la régulation globale.

Le caractère clandestin des processus migratoires s'il détonne, relativement, par rapport aux sociétés du Nord est mieux intégré au Sud, car il s'inscrit dans un contexte global de développement de l'économie informelle.

De plus en plus, tout se passe comme si l'espace du Nord fonctionnait comme le prolongement "naturel" des espaces immergés des économies et des sociétés du Sud.

À notre avis, c'est là une donnée importante dont on ne mesurera jamais assez toutes les conséquences, car elle contribue à la structuration d'un espace économique et social nouveau, complexe, relevant plus de l'initiative des sociétés civiles que de celle d'Etat, de plus en plus "débordés".

3) DES LORS QUE L'IMMIGRATION CLANDESTINE CORRESPOND A
DES PRINCIPES STRUCTURELS DE FONCTIONNEMENT DES
SOCIÉTÉS DU NORD, IL EST ILLUSOIRE DE CROIRE
QU'ELLES POURRAIENT S'EN PASSER :

Pour de nombreuses raisons, économiques mais aussi sociales, culturelles et politiques, un apport de population étrangère se révèle nécessaire pour les sociétés du Nord.

Sans quoi leurs équilibres les plus essentiels risquent d'être remis en cause et notamment le ressort de la croissance que constitue le dynamisme d'une main d'oeuvre qualifiée et jeune, en mesure d'assurer le financement des systèmes de solidarité sociale en place.

Les processus affectant les populations européennes relèvent de tendances lourdes qui ne risquent pas de changer de si tôt et font du vieillissement de leur population une réalité incontournable.

L'idée selon laquelle les déficits ainsi engendrés pourraient être équilibrés par l'apport est-européen ne résiste pas à un examen sérieux, car les mêmes phénomènes affectent toutes les populations européennes, y compris à l'Est.

Dès lors, dans la nécessaire perspective mondiale, seule possible, avec ce qu'elle implique de compétition entre les grands pôles de demain que seront l'ensemble nord-américain, le Japon et l'Europe, cette dernière doit définir, tout comme pour d'autres domaines, sa stratégie en matière de politique de population. (23)

Car, quels que soient les nécessaires gains de productivité à réaliser avec l'introduction croissante de biens d'équipement et de machines de toutes natures, toutes les études tendent à montrer que la dynamique de la croissance est, à long terme, créatrice d'emplois qu'il faudra bien pourvoir.

4) QUELLES QUE SOIENT LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE SUR LA RIVE SUD, DANS LA REGION ET DE MANIERE, PLUS GENERALE AU SUD, DANS LE MONDE, EN AUCUN CAS LES FLUX MIGRATOIRES EN DIRECTION DU NORD NE POURRONT ETRE ARRETES :

En effet, toutes les données disponibles sur les relations économiques internationales font nettement ressortir que, de plus en plus, la situation économique des pays du Sud est en train de se dégrader et ce, pratiquement dans toutes les régions.

Alore, qu'en sens inverse, la croissance démographique, malgré le ralentissement dû au phénomène capital que constitue la transition démographique, connaît encore des taux largement supérieurs, non seulement à ceux que connaissent les pays de Nord mais aussi et surtout à ceux de la croissance économique.

L'analyse présentée dans le Rapport de la Commission Sud le souligne comme suit :

"A LONG TERME, SEUL LE DEVELOPPEMENT PEUT APPORTER UNE VERITABLE SOLUTION AU PROBLEME DE LA SURPOPULATION DANS LES PAYS DU SUD. MAIS IL N'EST PAS POSSIBLE DE REMETTRE A PLUS TARD LES MESURES DESTINEES A LIMITER L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION. SI LES TENDANCES ACTUELLES DE LA DEMOGRAPHIE SE MAINTIENNENT, ELLES AURONT AU XXIE SIECLE DE TERRIBLES CONSEQUENCES POUR LE SUD, QUI SERA DANS L'INCAPACITE DE RELEVER LE DOUBLE DEFI DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PRODUCTION DE L'ENVIRONNEMENT". (24)

Dans ce contexte global, nettement défavorable, celui prévalant au niveau de l'ensemble qu'est la Méditerranée Occidentale n'est guère différent.

.../.

Certes, les pays de la rive Sud, surtout dans le cadre nouveau de l'Union du Maghreb Arabe, bénéficient d'atouts non négligeables en mesure d'être à l'origine d'une croissance économique conséquente.

Cependant, les perspectives qui s'offrent à eux ne sont pas exemptes de contraintes structurelles qui affecteront, d'une manière ou d'une autre, leurs performances.

Et c'est pourquoi, tout en accordant la priorité absolue à la nécessaire croissance des pays de la rive Sud, seule solution réelle et, à long terme, en mesure de réduire de manière conséquente les flux migratoires, il n'en convient pas moins d'être réaliste et de considérer que sur les court et moyen termes, ils se poursuivront.

Quelles que soient les hypothèses de croissance retenues, les pays du Maghreb continueront et pendant longtemps, à dégager des surplus de main d'oeuvre, de surcroît relativement qualifiée, qu'ils ne pourront employer et qui chercheront à se placer nécessairement dans les pays d'accueil potentiels les plus proches, ceux de la rive Nord, seuls possibles, si l'on excepte quelques autres destinations, dont l'effet sur les problèmes considérés ne peut être que marginal.

5) L'UN DES PRINCIPAUX PROBLEMES SOULEVES PAR LES FLUX
MIGRATOIRES EN PROVENANCE DU SUD EST CELUI DES
DIFFICULTES DE LEUR INSERTION DANS UN CONTEXTE
CULTUREL DIFFERENT :

En fait, pour parler clairement, le problème posé est celui de l'Islam européen alors qu'il constitue, depuis plusieurs années déjà, une réalité incontournable.

Il convient d'abord d'en dire qu'il ne concerne pas la seule région, puisque, plus au Nord, dans au moins deux pays, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, vivent des communautés musulmanes importantes.

.../.

Dans la région même, en France, la présence d'une communauté musulmane remonte aux premières années de ce siècle comme l'illustrent les appellations désormais consacrées de deuxième et, déjà, troisième génération à propos de l'immigration maghrébine.

Certes, les réticences de certaines fractions de la population européenne sont compréhensibles car il s'agit pour elles d'accomplir une mutation importante, face à un "hôte", donc jusque là de passage, qui devient un membre permanent de la communauté nationale, alors qu'il est porteur d'un système de normes et de valeurs, par certains aspects, différent.

Il n'en demeure pas moins qu'elles sont démesurément grossies, déformées, intégrées dans des stratégies politiques de manipulation de l'opinion publique à des fins partisans et, pour le moins, éloignées de toute prise en charge réelle des problèmes soulevés.

La présence sur le sol européen de communautés musulmanes permanentes, appelées de plus en plus à s'intégrer dans les pays d'accueil est d'ores et déjà une réalité qui ne pourra que se renforcer et générer des données économiques, sociales, culturelles et politiques inédites.

L'Islam européen sera nécessairement porteur de valeurs nouvelles et très différent de ce qu'a pu être l'Islam dans d'autres contextes, avec tout ce que cela comportera de situation "inhabituelles" auxquelles tous les acteurs, des deux rives, devront s'adapter.

Ainsi que le souligne l'introduction d'un ouvrage consacré à l'Islam en France :

"PAR LA MEME, L'IMMIGRATION CONTRIBUE A LA DIFFUSION DE COURANTS RELIGIEUX D'ORIGINE ORIENTALE AU MAGHREB. ON PEUT PENSER QU'ELLE DONNERA NAISSANCE UN JOUR A DES COURANTS RELIGIEUX QUI UTILISERONT BEAUCOUP PLUS LARGEMENT LES LANGUES LOCALES, A COMMENCER PAR LE FRANCAIS, L'ARABE ETANT DE MOINS EN MOINS FREQUEMMENT PARLE ET LU DANS L'IMMIGRATION EN DEBIT DES EFFORTS DE REAPPROPRIATION. ON SE TROUVERA ALORS DANS UNE SITUATION D'HERESIE QU'AUCUNE AUTORITE POLITIQUE NE PEUT SANCTIONNER, AVEC SANS DOUTE TOUTES SORTES DE POSSIBILITES D'INNOVATIONS RELIGIEUSES QUI TROUVERONT LEUR CHEMINEMENT AU MAGHREB. ON IMAGINE MAL COMMENT VONT REAGIR LES PAYS D'ISLAM MAJORITAIRE A CE TYPE D'INFLUENCE".(25)

.../.

Et c'est pourquoi, la problématique de la Méditerranée-Occidentale en sera affectée dans son ensemble, comme le sera nécessairement sa dimension migratoire, qui nous intéresse ici.

Au bout du compte, nous voyons bien que la question migratoire est destinée, dans les années à venir, à être, en Méditerranée Occidentale, un aspect important de toute émergence de la région, en tant qu'espace autonome, s'assignant des objectifs spécifiques, notamment en matière de développement économique et de stabilité politique, seuls garants de la sécurité de l'ensemble des partenaires concernés.

Face aux caractéristiques complexes du phénomène migratoire en Méditerranée Occidentale, telles que nous les avons, à grands traits, ci-dessus esquissées, la question essentielle qui se pose est celle de la politique à définir et à entreprendre pour leur prise en charge.

Nous pensons que l'inéluctabilité du phénomène commande, de plus en plus, sa formulation explicite dans toutes ses dimensions au vue de la traiter comme il convient qu'il le soit et, pour le moins, d'une manière qui soit à la hauteur des défis qu'il implique.

Comme nous l'avons vu, l'un des modes de fonctionnement du phénomène est son informalité qui semble bien correspondre à des mécanismes structurels, en présence sur les deux rives.

Dès lors, les degrés successifs que constitueraient l'explicitation, la formalisation et l'institutionnalisation peuvent-ils constituer un axe selon lequel se déploierait une politique commune aux pays de la région?

.../.

Sans que la réponse à une telle question ne soit aussi nette et tranchée qu'on pourrait le penser, il n'en demeure pas moins que le débat doit être engagé et assumé dans toute sa complexité et ce, dans une vision nécessairement prospective intégrant les enjeux mondiaux auxquels la région ne saurait rester indifférente.

Dans cette perspective, la question migratoire devient une dimension importante de l'évaluation, à long terme, des capacités de la région à émerger comme pôle dans le monde de demain. Trois questions essentielles doivent, de ce point de vue, être posées mais elles seront précédées d'un rappel afin de dissiper tout malentendu.

Comme nous l'avons déjà dit, eu égard, à chacune des deux rives de la région, les choix fondamentaux, stratégiques ont été opérés de manière différente et il convient de les assumer comme tels, dans la perspective d'un dialogue réaliste, entre partenaires responsables.

Au Nord, il s'agit de la construction européenne avec la réalité que constitue d'orès et déjà la Communauté Economique Européenne et les perspectives ouvertes par l'évolution des pays de l'Est.

Au Sud, il s'agit de l'intégration maghrébine avec sa profondeur culturelle arabo-islamique et les liens historiques avec l'Afrique dont la pertinence, pour émuée qu'elle soit, n'a pas perdu toute vigueur.

Et c'est pourquoi, la Méditerranée Occidentale n'a de sens que si elle est perçue comme un espace nouveau, à construire par deux partenaires conscients de leurs différences, de leurs attachements respectifs.

Afin que cet espace à construire ait des chances de succès, il faut qu'il procède d'une logique réaliste ; ce ne peut être que celle des intérêts communs aux deux groupes de partenaires intéressés.

.../.

Après cette clarification, les trois questions ou, plutôt, ensembles de questions que nous évoquerons peuvent être posés et ils concernent successivement chacune des deux rives, Nord et Sud, ainsi que la région de la Méditerranée Occidentale, en tant qu'entité nouvelle.

Le premier, porte sur la viabilité de la rive Nord en tant qu'ensemble, lui-même devenant un Sud, celui de l'Europe en train de se faire.

La dynamique de la construction européenne, surtout depuis l'évolution récente des pays de l'Est et la disparition de la contradiction Est-Ouest laisse nettement apparaître l'émergence d'un pôle dominant au Nord, celui de l'Allemagne désormais réunifiée.

Face aux perspectives qui s'offrent à ce pôle dont la capacité à regrouper autour de lui un espace d'envergure est indéniable "l'Arc Latin" constitue-t-il un ensemble en mesure d'en contre-balancer les effets ?

Si tant est que cet "ensemble latin" ait conscience de ses intérêts spécifiques et voit le jour, que représentera pour lui la rive Sud ? Un appoint purement tactique ou un partenaire en mesure de lui permettre de mieux négocier son autonomie relative et donc son influence au sein de l'Europe ?

La Méditerranée Occidentale n'a de chances d'émerger comme ensemble réel que si la réponse à la dernière question posée est celle d'un véritable partenaire, avec lequel des intérêts vitaux sont en jeu.

Le deuxième ensemble de questions s'adresse aux pays de la rive Sud et va dans le même sens.

Que représente pour les pays du Maghreb la Méditerranée Occidentale, en tant qu'espace potentiel spécifique, dans les rapports qu'il entretient avec leur profondeur stratégique, arabo-islamique ?

.../.

Bien que moins explicite, moins formalisée que le processus en oeuvre sur l'autre rive et donc nécessairement moins contraignante comme cadre institutionnel pour les Etats, la dimension arabo-islamique constitue, de par sa profonde légitimité historique et sociale, une référence stratégique par rapport à laquelle toute autre option, quelle qu'elle soit, doit être appréciée.

Confrontés comme tous les autres pays arabes et musulmans à la question essentielle de la modernité, les pays du Maghreb trouveront-ils dans le processus que constitue la Méditerranée Occidentale des éléments de réponse satisfaisants ?

Face aux défis économiques et sociaux de toutes natures et de plus en plus complexes auxquels ils doivent répondre, les pays du Maghreb considéreront-ils que l'option pour la Méditerranée Occidentale va dans le sens de leurs intérêts ?

C'est uniquement si la réponse à cet ensemble de questions évalue le cadre nouveau, que représente la Méditerranée Occidentale, comme plutôt positif qu'il a des chances de devenir pour les pays du Maghreb un ancrage crédible.

Le troisième ensemble de questions concerne la Méditerranée Occidentale en tant que tout et porte donc sur sa viabilité à l'échelle mondiale, dans le contexte globale de restructuration que nous vivons.

Pendant longtemps centre du monde ou du moins y participant pleinement, la région a-t-elle un sens en cette fin de siècle où l'histoire connaît de brusques accélérations ?

Les nouveaux centres dominants de la créactivité mondiale sont d'ores et déjà connus et portent le nom de Japon, Allemagne et USA, mieux vaut en convenir.

Que peut passer, face à eux, la Méditerranée Occidentale ?

.../.

Beaucoup, si l'on intègre la grande question que représentera, à notre avis, au siècle prochain, la fracture Nord/Sud dont la prise en charge conditionne tout l'avenir de l'humanité.

De plus en plus inadmissible, non seulement au plan moral, qui trop souvent ne compte que peu, mais également dans la seule perspective d'un fonctionnement sans trop de heurts du système des relations internationales, la contradiction Nord/Sud sera un centre d'intérêt dominant dans les années à venir.

Des formes de solution qui y seront apportées, dépendront bien des équilibres dans le monde de demain.

C'est dans cette perspective, que la Méditerranée Occidentale peut constituer, de notre point de vue, et à plus d'un titre, une véritable zone-test avec tout le rayonnement que cela pourra avoir à l'échelle mondiale.

Ainsi envisagée elle permet de mieux encore apprécier la question complexe des flux migratoires qui, de toute évidence, la caractériseront : celle d'un dialogue entre cultures, autre phénomène essentiel, appelé à marquer le siècle à venir.

A cet égard, l'Europe pourra-t-elle, pendant longtemps, "échapper" aux phénomènes qui affectent des pays d'immigration tels que les USA ou l'Australie dans lesquels la proportion de résidents d'origine non européenne est en train d'augmenter de manière régulière et très substantielle, bouleversant tous les anciens équilibres démographiques et culturels ? (26)

A notre avis, certainement non et ce, d'autant plus, que le processus y est déjà engagé, depuis longtemps déjà.

.../.

En tout état de cause, quels que soient les processus historiques, toujours complexes, le fait est que les réalités actuelles en Méditerranée Occidentale sont dominées par la présence de deux grandes civilisations dans un espace, relativement restreint, qui les oblige à se rencontrer quotidiennement ne serait-ce que par la densité du tissu humain, désormais "en place" ainsi que par les perspectives de son enrichissement, suite aux flux migratoires à venir.

Et c'est pourquoi le processus de coopération officiellement engagé en Méditerranée Occidentale entre les dix Etats concernés prend en charge la question migratoire comme l'une des principales dimensions de la concertation à mener, ainsi que le soulignent tous les documents issus des rencontres réunissant les plus importants responsables de la région.

Nous n'en voudrions pour illustration que les déclarations des Ministres des Affaires Etrangères lors de leurs réunions de Rome, le 10 Octobre 1990 et d'Alger les 26 et 27 Octobre 1991, qui toutes deux font explicitement référence à la question migratoire.

Cependant, pour le moment, l'approche demeure très générale et ne débouche sur aucune démarche opérationnelle, en termes de mise en oeuvre sur le terrain, à l'exception des mesures d'ordre sécuritaire à l'initiative des pays de la rive Nord et qui visent de fait à limiter la circulation des personnes originaires de la rive Sud.

.../.

Tout se passe à l'heure actuelle comme si, de la part des pays du Nord, concernant la question de la circulation des personnes dans le sens Sud-Nord, la perception dominante est encore floue. Balançant entre deux exigences contractoires, liées d'un côté à la souplesse que commande la volonté affichée de coopération et de l'autre à la rigueur qu'impose la crainte d'être débordé par des flux supposés importants.

Du côté maghrébin, la question migratoire est prise en charge au niveau officiel et notamment dans le cadre d'une concertation entre les Ministres qui en sont chargés ainsi qu'entre les divers organismes spécialisés, placés sous leur autorité.

C'est ainsi que dans sa réunion, tenue à Tunis le 20 Novembre 1991, le 4ème Conseil Ministériel Sectoriel pour la Formation, l'Emploi, les Affaires Sociales et la Communauté Maghrébine formule un certain nombre de recommandations relatives à la question de la Communauté Maghrébine en Europe qui, pour l'essentiel, s'articulent autour de la réaffirmation de principes généraux allant dans le sens de la défense des intérêts de la Communauté Maghrébine en Europe.

Malgré dans ce domaine comme dans bien d'autres, par ailleurs, la concertation au niveau maghrébin est loin d'avoir remplacé les diverses approches nationales qui demeurent dominantes et sont fortement marquées par les spécificités historiques de chaque pays.

En réalité, si la question migratoire doit être prise en charge dans le cadre du processus de coopération engagé en Méditerranée Occidentale elle ne peut l'être effectivement que si un certain nombre d'autres questions préalables le sont aussi et de manière substantielle.

De ce point de vue, l'ensemble des volets liés à la coopération économique apparaissent comme autant de conditions de base car se situent un "amont" puisqu'intervenant au niveau des facteurs qui génèrent les flux migratoires et qui tous procèdent de déséquilibres sociaux et économiques structurels.

Dans cette perspective, une attention toute particulière doit être accordée à toute politique en mesure de créer les postes de travail nécessaires à la résorption du chômage grandissant des jeunes.

Ce phénomène par son ampleur devient un facteur essentiel contribuant à la perpétuation et à l'aggravation de déséquilibres structurels déjà suffisamment inquiétants.

.../.

C'est ainsi qu'après avoir estimé, en pourcentage, la part des jeunes de moins de 25 ans par rapport au chômage total à 80% en Algérie, à 71,8% au Maroc et à 58,6% en Tunisie, un rapport du Bureau International du Travail poursuit :

"Le niveau d'instruction et de formation de ces jeunes, leur connaissance des langues étrangères, leur disponibilité à une plus grande mobilité spatiale, le soutien de leur communautés dans les pays d'emploi constituent autant de facteurs qui favorisent l'émergence d'une propension à chercher à l'extérieur des frontières nationales, une solution à leur situation de chômage "(27).

Dès lors, il est clair que l'essentiel de la pression migratoire sera exercé par une population jeune, relativement formée et curieuse à l'égard de son environnement international et donc concrètement à l'égard de l'Europe.

Il y a là, une contrainte et en même temps une chance pour toute politique de coopération dans la région qui saurait répondre à de telles attentes par la formulation d'objectifs de développement clairement définis.

Les exigences des jeunes chômeurs qui constituent la population ayant la plus forte propension à émigrer ne peuvent être satisfaites que par des activités leur donnant l'occasion d'affirmer à la fois, la formation qu'ils ont reçue et leur "désir" de modernité et donc impliquent nécessairement un niveau technologique substantiel.

C'est à cette condition, avec ce qu'elle implique de vision globale et à long terme de la part de l'ensemble des partenaires concernés et notamment ceux de la rive Nord, et à celle-là seulement, que la pression migratoire pourra être maîtrisée dans des conditions, non seulement économiques mais également sociales et politiques n'impliquant pas de ruptures majeures pour la région.

.../.

En cela, la Méditerranée Occidentale n'a aucun caractère exceptionnel, puisqu'en fait, on est en présence d'une problématique mondiale, ainsi que le résume fort bien le dernier rapport du Club de Rome.

*AU MILIEU DU SIECLE PROCHAIN, LES HABITANTS DES PAYS ACTUELLEMENT INDUSTRIALISES REPRESENTERONT NETTEMENT MOINS DE 20 % DE LA POPULATION MONDIALE. PEUT-ON ENVISAGER COMME UN AVENIR POSSIBLE, UN MONDE ABRITANT UN GHETTO DE NATIONS RICHES, EQUIPEES D'ARMEMENTS PERFECTIONNES POUR SE PROTEGER DES MASSES AFFAMEES, INCULTES, SANS EMPLOIS, EXASPEREES, GUETTANT AU DEHORS ?.

Et les auteurs de poursuivre :

*A LA LIMITE, IL EST FACILE D'IMAGINER D'INNONMBRABLES EMIGRANTS, AFFAMES ET DESESPERES SAUTANT DE LEURS EMBARCATIONS SUR LES RIVES SEPTENTRIONALES DE LA MEDITERRANEE. (28) (souligné par nous).

.../.

IL est clair que, dans la nouvelle problématique mondiale, la Méditerranée en général, et son bassin occidental en particulier, notamment car le moins large, va jouer un rôle essentiel car elle est une "ZONE STABLE ET BIEN DEFINIE DU LIMES" entre Nord et Sud, pour répondre la terminologie utilisée récemment par un auteur, qui poursuit :

"LE LIMES MEDITERRANEEN EST DONC PLUS CONTRASTE QUE SON EQUIVALENT AMERICAIN ET TOUS LES PARAMETRES SEMBLANT INDICHER QUE CE CONTRASTE VA CONTINGER A S'AGGRAVER (SOULIGNE PAR NOUS) TANDIS QU'IL TEND DESORMAIS A SE REDUIRE DE PART ET D'AUTRE DES DEUX AMERIQUES". (29)

On aboutirait ainsi au paradoxe d'une coupure alors que la région se veut un espace de coopération.

En fait la grande question qui est posée est celle de la capacité du Nord à concevoir un Sud qui ne serait pas une menace dans une situation où, désormais, celle qui existait à l'Est n'est plus.

Nous pensons que de plus en plus, il s'agit là d'une question essentielle et particulièrement si l'on prend en considération la dimension que constitue l'Islam.

Nous n'en voudrions, pour preuve qu'une analyse, récemment présentée dans une revue américaine et qui, à notre avis, exprime un point de vue, peut-être marginal, mais qui n'en existe pas moins et a, probablement, le mérite d'exprimer, à voix haute, ce que beaucoup disent en sourdine. On y lit notamment :

.../.

"ANOTHER POTENTIAL THREAT FROM ISLAM MAY DEVELOP IF THE SOVIET EMPIRE BREAKS UP. IF THE SOVIET UNION DISSOLVES, THE WEST'S GREAT RIGHT FLANK, STRETCHING FROM THE BLACK SEA TO VLADIVOSTOK, WILL ALMOST CERTAINLY BE ENDANGERED AS THE ISLAMIC REPUBLICS SEEK TO JOIN THEIR MUSLIM BRETHREN. IF THE REMANING REPUBLICS FALL TO INFIGHTING IN A BALKANIZED SOVIET UNION, THE TWENTY FIRST CENTURY COULD ONCE AGAIN, FIND ISLAM AT THE GATES OF VIENNA, AS IMMIGRANTS OR TERRORISTS IF NOT AS ARMIES. INDEED, MASSIVE ISLAMIC IMMIGRATION INTO FRANCE MAY ALREADY HAVE REVERSED CHARLES MARTEL'S VICTORY IN 732 AT THE BATTLE OF TOURS. (30) (SOULIGNE PAR NOUS)

Il convient, à notre avis, de remarquer la hiérarchie introduite par l'auteur qui suggère une évolution faisant, subrepticement, accéder l'immigrant d'abord au statut de terroriste puis à celui de soldat d'une armée ennemie.

Dès lors tout est dit puisque la perception de la menace en provenance du Sud se focalise et définit un vecteur précis : l'immigré en provenance d'un pays musulman.

Dans de telles conditions, il est clair que, même lorsqu'il "reste" chez lui, ramené, en quelque sorte, au statut d'immigré potentiel, le ressortissant d'un pays musulman ne peut être un partenaire, ce que suppose le processus de coopération envisagé en Méditerranée Occidentale.

.../.

Et c'est pourquoi, en aucun cas, la question migratoire ne peut être évacuée de la dimension sécuritaire qu'implique nécessairement le processus de coopération en Méditerranée Occidentale.

Car il est clair que, malgré tout ce qui peut être dit sur la prise en charge aux plans économique et social des causes profondes des phénomènes migratoires, en aucun cas les actions de développement que cette prise en charge suppose, ne pourront, comme nous l'avons vu, stopper les flux migratoires du Sud vers le Nord.

Aussi convient-il, non pas de les subir ou d'y réagir mais de poser, à priori, dans le cadre du processus global de coopération, la problématique permettant d'en penser les modalités de déroulement et ce dans toutes les dimensions qu'ils impliquent : économique, juridique, culturelle et sécuritaire, notamment :

À la veille de l'évènement majeur que constituera le 1er Janvier 1993 et alors que les Accords de Schengen sont nécessairement appelés à connaître un approfondissement et une extension de leurs modalités de mise en oeuvre et de leur champ d'application, la question de l'immigration maghrébine en Europe doit être examinée en tant que l'une des composantes du processus de coopération engagé en Méditerranée Occidentale.

Dans cette perspective, il est évident que si elle suppose l'engagement du niveau communautaire, par delà les compétences des seuls quatre pays concernés de la rive Nord, cela doit être entrepris afin qu'en aucun cas le cadre offert par la Méditerranée Occidentale ne soit un obstacle alors qu'il est, bien au contraire, un niveau certes déterminant, mais suffisamment souple pour permettre la solution des problèmes rencontrés.

.../.

L'idée avancée d'une Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Méditerranée n'a de sens que si elle prend en charge les vraies causes de l'instabilité de la région qui résident, pour l'essentiel, dans les domaines économique et social dont les déséquilibres criants en défaveur du Sud ne pourront être supportés, à terme, sans des risques graves pour tous les pays riverains, quels qu'ils soient.

Il est clair, de toute évidence, que dans les prochaines années, la question migratoire, dans le sens Sud-Nord, est appelée à devenir un axe dominant du système des relations internationales.

Tout comme, il est aussi clair que ce dernier intègre, de plus en plus, la dimension culturelle en général et la dimension religieuse en particulier comme l'une de ses perspectives stratégiques.

C'est dire si la problématique de la Méditerranée Occidentale, en réunissant les deux, prend valeur, à l'échelle mondiale, de "zone-test" eu égard à nos capacités à prendre en charge les vrais défis du monde de demain, qui plus que jamais n'est, selon l'expression concernée, qu'un "village".

Or, qui dit village ne dit pas forcément havre de paix, lieu de bucoliques promenades, comme le souligne dans un texte intitulé précisément "THE GLOBAL VILLAGE REVISITED", un auteur qui écrit : "THE GLOBAL VILLAGE IS A COMPLICATED AND POTENTIALLY CONTENTIOUS PLACE, BECAUSE THE SHRINKAGE OF TIME AND DISTANCE INCREASINGLY COMPELS DIFFERENT PEOPLES TO CONFRONT THEIR DIFFERENCES". (31)

En réalité le véritable défi, aussi bien pour toutes les sociétés dans leur singularité que dans les relations qu'elle sont nécessairement appelées à nouer entre elles est celui de leur capacité à gérer la complexité.

Et, de ce point de vue, les processus migratoires, tant de par leurs origines, que de par leurs déroulements, mais aussi et surtout de par leurs conséquences contribuent, de manière décisive, à rendre, chaque jour un peu plus, notre monde plus complexe.

.../.

Comme l'écrivent deux auteurs, à propos de l'Europe, au coeur de cette nouvelle problématique migratoire : "L'EUROPE, FORMEE DE SOCIETES EXTREMEMENT COMPLEXES, DOIT ACCEPTER LE DEFI DE LA COMPLEXITE. UNE SOCIETE COMPLEXE EST UNE SOCIETE QUI REND UNE GRANDE LIBERTE AUX INDIVIDUS ET AUX GROUPES, QUI PERMET L'INITIATIVE, L'AUTONOMIE, LA CREATIVITE ET L'INVENTIVITE FAVORABLES POUR REpondRE AUX AUTRES DEFIS... UNE SOCIETE NE PEUT PROGRESSER EN COMPLEXITE, C'EST-A-DIRE EN DEMOCRATIE, QUE SI ELLE PROGRESSE EN SOLIDARITE".(32)

Mot de plus en plus vide de sens, si l'on en juge par les problèmes que vit le monde, la solidarité doit retrouver droit de cité, non par philanthropie, mais dans l'intérêt, à long terme, bien compris de tous les partenaires du système des relations internationales, en général, et de ceux de la Méditerranée Occidentale, en particulier.

Mais notre intérêt ne doit pas se limiter aux seuls Etats et aller vers les sociétés civiles qui sont, de plus en plus, des acteurs importants, et ce, à l'échelle mondiale.

Or, de ce point de vue, des risques sérieux existent dans les perceptions respectives des deux ensembles de sociétés civiles plus que dans les rapports officiels qu'entretiennent les états.

Et c'est là une situation grosse de menaces pour l'avenir, car les citoyens de demain sont formés par les sociétés civiles d'aujourd'hui. C'est à ce niveau que résident les tensions potentielles, plus futures qu'actuelles, avec tous les dérapages possibles si les incompréhensions, s'entretenant l'une l'autre, débouchent sur une montée des extrémismes, sur les deux rives de la Méditerranée.

En fait, le noeud gordien des rapports euro-maghrébins réside indéniablement dans les écarts de niveau de développement entre les deux ensembles et dont seule une prise en charge, allant au coeur des déséquilibres structurels qui les caractérisent, peut permettre de voir réduire l'ampleur.

Les problèmes de sécurité se régleront d'abord à ce niveau ou ne se régleront pas.

N O T E S

- (1) Rapport Mondial sur le Développement Humain 1991,
publié pour le P.N.U.D. par Economica - Paris 1991 -
Page 91.
- (2) Le Monde Diplomatique. Mai 1990 - Page 15
- (3) Le Plan Bleu Avenir du Bassin Méditerranéen. (sous
la direction de Michel Grenon et Michel Batisse).
Economica - Paris C AR/PB - 1988. Page 71.
- (4) Rafic Boustani et Philippe Fargues. Atlas du Monde
Arabe. Géopolitique et Société. Bordas. Paris 1990.
Page 39.
- (5) Pour les données démographiques, nous avons utilisé
diverses sources et notamment :
 - Meeting the population challenge - UNFPA New York
 - Book of Vital World Statistics. The Economist -
London - 1990.
 - Démographique imbalances between the countries of
the Méditerranéen Bassin. Rapport présenté par
Léon Tabah au Conseil de l'Europe.
- (6) Book of...op.cit. Page 34
Il s'agit de l'ensemble des pays de la rive du Sud
de la Méditerranée et des pays du Golfe.
- (7) Perspectives socio-économiques mondiales jusqu'en
l'an 2 000. Département des Affaires Economiques et
Sociales Internationales. Nations Unies. New York.
1990 - Page 47.
- (8) Perspectives socio-économiques...op.cit. Page 50
- (9) L'Afrique du Nord est entendue comme l'ensemble
formé par les pays suivants : Algérie, Egypte,
Jamahiriya Arabe Libyenne, Maroc, Tunisie.

.../.

- (10) Perspectives socio-économiques...op.cit. Page 47.
- (11) EOPEMI. Système d'Observation Permanente des Migrations 1990. Direction des Affaires Sociales de la Main d'Oeuvre et de l'Education O.C.D.E. Paris 1991. Pages 128 et 129.
- (12) Le Monde du 05.11.91. Point/les chiffres de l'Immigration. Page 14.
- (13) Migration from Méditerranéan Développing countries to Europe : démographic background and political implications by Professor Raimondo CAGIANO DE AZEVEDO. Rapport présenté à : IOM/Greek Government Régional Semniar en "Prospects of Migration in Europe Beyond 1992". Athens I to 3 October 1991.
- (14) L'évolution démographique, facteur de déséquilibre International. La fracture méditerranéenne par Jean Claude CHESNAIS. Communication présentée au colloque sur "Sécurité collective en Méditerranée et au Moyen-Orient" organisé à Bruxelles, les 5 et 6 Novembre 1991 par le Centre d'Etudes de Défence (Page 7).
- (15) Book of...op.cit. Page 26 et 27.
- (16) Book of...op.cit. Page 26.
- (17) Vision encore mieux rendue par la terminologie allemande qui parle, à propos des travailleurs immigrés de "Gastarbeiter".
- (18) Comme l'écrit Abdelmalek Sayad : "Après avoir été longtemps le fait des hommes uniquement qui ne cessaient d'émigrer et de réémigrer, cette "émigration-noria", émigration de travail exclusivement, a fini par se reconvertir en émigration familiale et par revêtir toutes les caractéristiques propres à une immigration de peuplement". Annuaire de l'Afrique du Nord. 1981. Page 391.

.../.

- (19) Alain Mic. La vengeance des nations. Grasset. Paris. 1990. Page 153.
- (20) C'est ainsi qu'en Italie, un important homme politique a pu déclarer : "Si l'ennemi est l'immigré, le clandestin, s'il met en péril nos sociétés, pourquoi ne pas recourir à l'armée pour défendre la patrie ?" cité dans le Monde Diplomatique. Juin 1990. Page 15.
- (21) De tels processus, généralisables à l'échelle mondiale font écrire à Etienne Balibar : "Cette situation est, pour employer la terminologie d'Immanuel Wallerstein, à la base d'un processus objectif d'ethnisation des hiérarchies et des inégalités au sein de la force de travail globale, dont la contrepartie "subjective", dans la conscience collective, est constituée par l'institutionnalisation des préjugés raciaux et culturels entre dominants et dominés et surtout entre les dominés eux-mêmes "Le Monde Diplomatique. Février 1991. (Page 23).
- (22) Système d'Observation Permanente des Migrations (SOPEMI) 1989. Direction des Affaires Sociales, de la Main d'Oeuvre et de l'Education. O.C.D.E. Paris 1990 (Pages 91 et 92).
- (23) Comme l'illustre la politique d'immigration mise en oeuvre aux Etats-Unis et qui vise à intégrer, probablement à terme, après d'un million de personnes par an, mais obéissant à des critères de qualification stricts. cf. l'article de Jacques Decornoy. Le Monde Diplomatique. Juin 1990 (Page 15).
- (24) Défis au Sud. Rapport de la Commission Sud-Economica Paris 1990. (Page 290).
- (25) Rémy Laveau et Gilles Kepel (sous la direction de). Les Musulmans dans la société française. Références. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques. Paris 1989 (Page 13).

.../.

- (26) A titre d'illustration, "aux Etats Unis", dans l'Etat de New-York, 40% des enfants dans l'ensemble des écoles primaires et secondaires sont aujourd'hui des non-blancs; ils dépasseront 50 % des effectifs dans moins de dix ans". Monde Diplomatique. Mai 1990 (Page 15).

Alors qu'en Australie, "d'après les estimations de l'un des démographes les plus réputés, M. Charles Price, dans quarante ans, 25 % des Australiens auront du sang asiatique". Monde Diplomatique. Novembre 1990. (Page 21).

- (27) Projet de programme d'action visant à la réduction de la pression migratoire dans le bassin méditerranéen. Document du B.I.T. - E/MIGRANT - Page 3.
- (28) Club de Rome. Alexander et Bertrand Schneider. Questions de survie. La révolution mondiale a commencé. Calmann-Lévy. Paris 1991. Pages 68 et 69.
- (29) Jean Christophe Ruffin. L'Empire et les nouveaux barbares. Jean-Claude Lattès. Paris 1991. Pages 154 et 155.
- (30) Defending Western Culture by William G. Lind. Foreign Policy - Number 84. Fall 1991. Page 45.
- (31) Book...op.cit. Introduction par Robert J. Samuelson: "The Global Village Revisited".
- (32) Edgar Morin et Anne-Brigitte Kern. "vivre l'Europe en confédération". La Monde Diplomatique. Novembre 1991. Page 13.

iai ISTITUTO AFFARI
INTERNAZIONALI - ROMA

n° Inv. 1605

30 MAR. 1992

BIBLIOTECA

6

SÉCURITÉ ET STABILITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE
- Enjeux Prioritaires -

* Un projet des Instituts de l'Europe du Sud et du Maghreb *

MEDITERRANEO OCCIDENTAL:
LAS DIFERENCIAS ECONOMICAS ENTRE LAS DOS RIBERAS.
ES EL CO-DESARROLLO LA SOLUCION SOÑADA?

Alejandro Lorca
Armando A. de Castro

Sesimbra, 27 et 28 mars 1992

* NE PAS CITER *



IEEI - Largo S. Sebastião, 8 . Paço do Lumiar . 1600 Lisboa . Portugal
Tel. (351) (1) 757 2701 - Fax (351) (1) 759 3983

MEDITERRANEO OCCIDENTAL: LAS
DIFERENCIAS ECONOMICAS ENTRE LAS DOS
RIBERAS. ¿ES EL CO-DESARROLLO
LA SOLUCION SOÑADA?

Prof. A.V. LORCA
UAM - CARLOS QUINTO

Prof. A. de CASTRO
UNIVERSIDAD TECNICA DE LISBOA

Marzo, 1992

I. INTRODUCCION.

El Magreb bomba de relojería.

En un documento presentado por el Ministro de Asuntos Exteriores de España, Sr. Fernández Ordoñez, a sus colegas en Bruselas, califica la situación del Magreb como bomba de relojería que puede ser desactivada por la CE. La frontera Sur de Europa se ha convertido, según este documento, en la más vulnerable de Europa. El Ministro español llama la atención de sus colegas de Bruselas para impedir que se olviden del Magreb en su entusiasmo de su marcha hacia el Este.

El documento introduce un concepto de amenaza que podríamos llamar integrada. Ya no se trata simplemente de amenazas militares que las hay en el Mediterráneo, sino de aquellas que provienen del campo de la economía y de comportamientos sociales. En este trabajo se van a analizar los aspectos económicos que están generando esta amenaza en el Mediterráneo occidental, lo que plantea un problema a la CE en su frontera Sur haciéndola, como afirma el Sr. Ordoñez con toda razón, la frontera más vulnerable de la CE. El trabajo analizará también la dinámica de agravamiento del proceso y los esfuerzos que se están desarrollando para frenar este proceso.

Magreb-CE: Dependencia asimétrica.

Las dos riberas del Mediterráneo occidental (1) están en posición económica muy desigual. Los países de la ribera Norte, es decir, CE-Mediterráneos constituyen el 88% del PNB mediterráneo, tienen un comercio nacional muy activo que representa cerca del 90% del comercio de la zona, siendo sus exportaciones el 89% y sus importaciones el 85% (2). Los países del Magreb sí representan el 4% del PNB mediterráneo, su comercio exterior va dirigido hacia el Norte en una media del 70%; el comercio intramagrebí apenas si representa el 2%. El comercio magrebí para la CE representa el 4%. Estas cifras muestran claramente una situación de dependencia asimétrica del Magreb con respecto a la CE. Francia, España e Italia son los proveedores más importantes del Magreb.

La deuda, causada por una balanza comercial crónicamente deficitaria pesa como una losa en estos países. La deficiencia alimentaria es una de las causas del déficit. Argelia tiene que gastar el 35% de sus ingresos por ventas de petróleo en la importación de alimentos. Esta situación se agrava año a año por el crecimiento demográfico que sobrepasa el 3% anual acumulativo. Las tasas de cobertura bajan constantemente. Los gas-

(1) Entendemos por ribera Norte (Italia, Francia, Portugal y España) y por ribera Sur (Marruecos, Argelia y Túnez). La ribera Norte está formada por lo que entendemos países CE-Mediterráneos (en este análisis incluimos a Grecia) y la ribera Sur está formada por el pequeño Magreb. La razón de establecer esta división geográfica en el análisis es que Mauritania está dentro de la ACP en la CE, y Libia no tiene acuerdos con Bruselas.

(2) Las cifras están sacadas de N.U. 1990.

tos en defensa son otra de las causas que incrementan el déficit. El Magreb solo produce el 40% de los cereales de consumo. Este hecho provoca a su vez una dependencia financiera de la CE. La BEI dedica a la zona el 46% de su financiación, más de lo que dedica a la ACP. La balanza de pagos no llega a ser compensada por dos flujos reguladores muy importantes: las remesas de emigrantes, recientemente en declive, y el turismo. Más aún, la ribera Sur compite en los mercados de la CE-Norte con los propios países CE-Mediterráneos, en agricultura con productos mediterráneos, en industria con textiles, en servicios en turismo. La homogeneidad, el clima y suelo mediterráneo hacen que la estructura de producción de estos países sea substitutiva, es decir, produzcan bienes similares, siendo difícil la complementariedad.

El paro es cercano al 40%. El 65% de su población es menor de 25. Su crecimiento económico, aunque importante, es incapaz de absorber las nuevas entradas anuales de los jóvenes en el mercado de trabajo. El dinamismo de la emigración campo-ciudad desata un proceso social que cada vez pone más presión a la estabilidad social. El crecimiento de la ciudad es desmesurado, los barrios marginales se multiplican. El fracaso económico de los gobiernos se hace patente, y la población marginada se concientiza siendo el mejor caldo de cultivo del islamismo y de la inestabilidad social. La única solución es la emigración al Norte. Esto pone una enorme presión política y social en la frontera Sur de la CE y en las propias sociedades que forman esta frontera, donde los inmigrantes sufren marginalización. El problema se agrava con el cambio en la balanza de

mográfica del Mediterráneo, anunciada por N.U. para el año 2025. Durante toda su historia la población ha dominado en la ribera Norte y ribera Sur -tenía en 1900 apenas el 35% de la población-. El signo de esta balanza está cambiando aceleradamente. La población se está envejeciendo en el Norte y dentro de muy poco el sur representará el 60% de la población mediterránea. La sensibilidad del Norte hacia estos fenómenos empieza a crear una percepción de amenaza. Esta percepción puede ser perniciosa, ya que supondría sustituir la confrontación Este/Oeste por la de Norte/Sur. Para Europa el Este se convertiría en zona de cooperación y el Sur en zona de fricción. Esta posición marginaría al Sur.

Como respuesta a esta situación, en 1989 estos países, junto a Mauritania y Libia, crean la Unión del Magreb Árabe (UMA). Este hecho es muy positivo, no obstante el camino está lleno de obstáculos. Diferencias sobre fronteras, el tema del Sahara, el islamismo, diferencias de concepciones de la política económica, diferencias en los regímenes políticos.

Estas diferencias económicas entre las dos riberas, que pueden ser ilustradas fácilmente con las diferencias de la r.p.c. de España 10.000 \$ USA y de Marruecos 900 \$ USA, no tienden a converger sino, por el contrario como veremos posteriormente, a agrandarse. Si a esto le añadimos el surgimiento del islamismo, y no solo en Argelia con el triunfo electoral del FIS, sino también en Túnez y Marruecos, no es de extrañar que el Ministro español califique la situación de bomba de relojería.

II. LA IRRITANTE TOZUDEZ DE LAS CIFRAS: HACIA UNA AMPLIACION DE LAS DIFERENCIAS ECONOMICAS.

Parecería que después de las políticas de desarrollo establecidas por el Magreb y la ayuda recibida, la dinámica económica tendría que llevar a una convergencia económica. Sin embargo, las cifras se empeñan, no sin tozudez, en demostrar lo contrario y no vá a ser fácil el cambiar la dirección de este proceso. La misma CE se encuentra ahora empeñada en un intento interior de convergencia económico que está demostrando ser difícil y costoso. Vamos a tratar a continuación de mostrar las cifras que ilustran este proceso de divergencia a que hemos aludido.

La Tabla 1 nos muestra, claramente, estas desigualdades. En 1960 la renta real p.c. en países desarrollados fué de \$ 5.501, \$ 556 en los países en vías de desarrollo y de \$ 227 en los países menos desarrollados. En 1990 la renta había alcanzado \$ 12.490, \$ 980 y \$ 240, respectivamente. En 1960 el país más pobre era China. En 1990 eran los países sub-saharianos. Las cifras en porcentajes de las economías menos desarrolladas sobre las economías desarrolladas había bajado de 10.1 a 7.8. Si las diferencias entre las rentas reales p.c. de los países desarrollados y menos desarrollados era ya enorme en 1960, éstas se incrementaron en términos absolutos y en términos relativos entre 1960 y 1990. En términos absolutos se doblaron en los pasados 30 años. La renta real media p.c. de países desarrollados era 9 veces mayor que la de los países en vías de desarrollo y 24 veces mayor que el grupo de países me-

Transfered

Per Capita GDP in 1980 U.S. Dollars and Exchange Rates

Table 1

	1960	1970	1980	1990*	2000 (**)	Average Annual Percentage Growth
World	\$ 1,601	\$ 2,191	\$ 2,647	\$ 3,000	\$ 3,580	1.8
Developed Market Economies	5,501	8,042	10,185	12,490	16,130	2.6
Eastern Europe and the USSR	1,154	2,101	3,192	4,010	5,370	3.0
China	169	198	290	600	877	4.2
Developing Countries	556	763	971	980	1,200	2.0
Developing Countries by Regions:						
North Africa	590	1,284	1,438	1,400	1,710	2.2
Sud-Saharan Africa	514	606	580	440	440	0.0
Western Asia	2,478	3,700	4,180	2,730	3,020	1.0
South and East Asia	228	293	435	620	920	4.4
Latin America and Caribbean	1,409	1,831	2,320	2,090	2,320	1.0
Mediterranean	924	1,322	1,936	2,160	2,564	1.7
Least Developed Countries	227	254	249	240	270	1.1
Absolute Income Difference Between Developed Countries and:						
Developing Countries	4,945	7,279	9,214	11,510	14,930	-
Least Developed Countries	5,274	7,788	9,936	12,250	15,860	-
Percent of Developed Countries Income of:						
Developing Countries	10.1	9.5	9.5	7.8	7.4	-
Least Developed Countries	4.1	3.2	2.4	1.9	1.7	-

* Preliminary (**) Projected

Developed: North America, Southern and Western Europe (excluding Cyprus, Malta and Yugoslavia), Australia, Israel, Japan, New Zealand, South Africa.

North Africa: Algeria, Egypt, Libyan Arab Jamahiriya, Morocco, and Tunisia.

Sub-Saharan Africa: All Developing Countries in Africa, except North Africa.

Western Asia: Bahrain, Democratic Yemen, Iran, Iraq, Jordan, Kuwait, Lebanon, Oman, Qatar, Saudi Arabia, Syrian Arab Rep., United Arab Emirates, Yemen.

South And East Asia: Afghanistan, Bangladesh, Bhutan, Democratic Kampuchea, Fiji, Hong Kong, India, Indonesia, Lao People's Democratic Republic, Malaysia, Myanmar, Nepal, Pakistan, Papua New Guinea, Philippines, Republic of Korea, Singapore, Sri Lanka, Taiwan Province of China, Thailand.

Latin America & Caribbean: All developing countries in the Western Hemisphere.

Mediterranean: Cyprus, Malta, Turkey, Yugoslavia.

Least Developed Countries: Afghanistan, Bangladesh, Benin, Bhutan, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cape Verde, Central African Republic, Chad, Comoros, Democratic Yemen, Djibouti, Ethiopia, Equatorial Guinea, Gambia, Guinea, Guinea-Bissau, Haiti, Kiribati, Lao People's Democratic Republic, Lesotho, Malawi, Maldives, Mali, Mauritania, Myanmar, Nepal, Niger, Rwanda, Samoa, Sao Tome and Principe, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Togo, Tuvalu, Uganda, United Republic of Tanzania, Vanuatu, Yemen.

Source: United Nations, Dep. of International Economic and Social Affairs.

to be included
 and

Growth in GDP, Population, and *Per Capita* GDP in 1980 U.S. Dollars and Exchange Rates
 Table 2

	Average Annual Percentage Growth Rate of GDP			Average Annual Percentage Growth of Population			Average Annual Percentage Growth of GDP per Capita		
	1960-70	1970-80	1980-90	1960-70	1970-80	1980-90	1960-70	1970-80	1980-90
World	5.3	3.8	3.1	2.1	1.9	1.8	3.2	1.9	1.3
Developed Market Economies	5.0	3.3	2.7	1.1	0.9	0.6	3.9	2.4	2.1
Eastern Europe and the USSR	7.3	5.0	3.0	1.1	0.8	0.7	6.2	4.2	2.3
China	4.4	6.0	8.9	2.4	1.9	1.4	2.0	4.1	7.5
Developing Countries	5.8	4.9	2.5	2.5	2.5	2.4	3.3	2.4	0.1
Developing Countries by Regions:									
North Africa	10.7	3.8	2.5	2.5	2.6	2.8	8.2	1.2	-0.3
Sub-Saharan Africa	4.4	2.6	0.5	2.6	3.0	3.1	1.8	-0.4	-2.6
Western Asia	7.3	4.4	-0.5	3.2	3.4	3.8	4.1	1.0	-4.3
South and East Asia	5.0	6.4	5.9	2.4	2.3	2.2	2.6	4.1	3.7
Latin America and Caribbean	5.4	6.1	1.1	2.7	2.4	2.2	2.7	3.7	-1.1
Mediterranean	5.6	5.5	2.9	1.9	1.8	1.8	3.7	3.7	1.1
Least Developed Countries	3.5	2.4	2.3	2.4	2.6	2.6	1.1	-0.2	-0.3
Ratio of Developing to Developed Countries' Growth	1.2	1.5	0.9	2.3	2.8	4.0	0.8	1.0	0.0
Ratio of Least Developed to Developed Countries' Growth	0.7	0.7	0.9	2.2	2.9	4.3	0.3	-	-

Source: United Nations, Department of International Economic, and Social Affairs.

nos desarrollados en 1960. Estos números crecieron a 13 y 52 respectivamente en 1990. Tan solo una observación positiva podemos obtener de la tabla y es que el ritmo de crecimiento de las desigualdades de renta parece que se ha frenado durante la década de los 80.

Si hacemos los cálculos de acuerdo con las proyecciones al año 2000 de N.U. las noticias no son mejores. El crecimiento medio de los países desarrollados es de 2.6 anual, de 2.0 el de los países en vías de desarrollo y de 1.1 los países menos desarrollados. Las diferencias absolutas en renta real p.c. crecen de \$ 11.510 en 1990 a \$ 14.930 en el año 2000. Tanto en términos relativos como en términos absolutos, las diferencias proyectadas se incrementan durante la última década de este siglo y ésto aún bajo las hipótesis más optimistas.

Matemáticamente, para que las diferencias absolutas, no ya disminuyan iniciando un proceso de convergencia, sino que tan solo se mantengan al mismo nivel, el crecimiento en los países menos desarrollados tendría que ser superior al de los países desarrollados por la misma cantidad que la renta real p.c. de estos últimos excede a la renta de los primeros. Cuantitativamente, ésto significa que como la renta en los países desarrollados fué 13 veces superior a la de los países en vías de desarrollo en 1990, el ritmo de crecimiento de éstos tendría que ser del 34% anual ($13 \times 26 = 34$) para que la diferencia de renta real p.c. entre países desarrollados y en vías de desarrollo se mantuviera constante en la última década del

siglo. ¡Y ésto es pura fantasía!. En cuanto al grupo de países menos desarrollados las proyecciones son aún peores (1).

En la tabla 2 se introducen los crecimientos de población. La situación es realmente pesimista.

Las cifras, con su tozudez, se empeñan en mostrarnos que las diferencias entre rentas se van incrementando cada vez más. Bien es verdad que, consideradas en solitario, el crecimiento de la renta de los países en vías de desarrollo y de los países menos desarrollados muestran una mejora absoluta muy notable en renta, bienestar, incremento de la expectativa de vida, índice de educación, etc.,. No obstante, la fragilidad de sus sistemas las hacen muy sensitivas a las crisis del sistema económico mundial.

Estas desigualdades se han querido compensar con transferencias de los países desarrollados a los en vías y menos desarrollados. La media puesta como objetivo se situó en el 1% del PNB de los países desarrollados. La media no llega al 0.5%. Tan solo, a título de ilustración y referidas a la zona del Mediterráneo, daremos algunas cifras.

III. EL ESFUERZO HACIA LA CONVERGENCIA: EL DURO CAMINO HACIA EL DESARROLLO.

En este apartado vamos a describir cómo la economía neoclásica ha organizado el camino hacia el desarrollo en el Tercer Mundo.

(1) D. Salvatore, "Ethics and Increasing International Income inequalities" J.R.P. vol. 11 July/Dec. 1991.

Desarrollo económico es uno de esos conceptos del que todos los expertos hablan, pero que sin duda significa distintas cosas para cada uno. Desarrollo es una meta a conseguir, un objetivo de política económica, significa bienestar e, incluso idealizando, felicidad. Desde el Tercer Mundo alimentación, coche y nevera bien puede significar felicidad. Para el economista el desarrollo significa más bien un proceso, por ello suele hablar de estrategias para el desarrollo. No habla de políticas; ésto parece reservarlo para el corto plazo. Estrategia es palabra más sólida. El economista intenta que así sea, porque lo que se tiene que conseguir son cambios en la estructura social y económica del país. Es, precisamente, de este proceso del que queremos hablar.

Las Naciones Unidas han estado empeñadas en conseguir el desarrollo del Tercer Mundo. El Banco Mundial, a la cabeza de una serie de organismos, lo ha hecho desde la post-guerra, ha sido su objetivo fundamental. La Unión Soviética hasta los 70 afirmaba que el subdesarrollo era consecuencia del capitalismo, por lo tanto, no era su problema. La época Bresnez abría la política soviética al Tercer Mundo, pero no supo cómo ayudarle en su desarrollo económico. Tan solo lo pertrechó con armas en su lucha de liberación. En el empeño del desarrollo se ha intentado todo y conseguido poco. Y no quisiéramos parecer pesimistas, puesto que la literatura reconoce haber obtenido resultados. Lo que no estamos tan seguros es que éstos sean consecuencia de las políticas diseñadas por los Gobiernos. El hecho real es que la economía no tiene una teoría dinámica del crecimiento, por lo que sus actuaciones son del tipo "try and

see". No obstante, la preocupación ha sido enorme en la literatura económica a juzgar por el volumen de ésta. Aquí nos proponemos tan solo dar una rápida visión histórica sobre la evolución conceptual del desarrollo económico en la literatura y práctica económica.

La evolución del concepto.

Griffin (Griffin, K. 1988) nos puede servir para nuestros propósitos. Este autor distingue tres fases y nosotros vamos a respetar su estructura:

- 1) El Nuevo Mundo de la Gran Teoría.
- 2) La Epoca Dorada de la Expansión Global.
- 3) El Rudo Despertar.

1) El nuevo Mundo de la Gran Teoría.- Temporalmente, esta fase la podemos hacer coincidir con el fin de la II Guerra en 1945. Epoca en que USA presiona para el proceso de descolonización. En Asia y Africa aparecen nuevos miembros de Naciones Unidas que se enfrentan con la transformación de sus economías. Aparecen nuevos organismos, por ejemplo, Banco Mundial. Al poco tiempo los programas de cooperación bilaterales y multilaterales, es el despertar de la conciencia sobre el subdesarrollo y el Tercer Mundo. Es también el despertar de la teoría del crecimiento y la teoría del desarrollo. Terreno fértil para la discusión ideológica y política. La economía empieza a desarrollar lo que Shackel ha llamado la Década de la Gran Teoría "la Década de los 30". Incapaz de hacerlo en esa década

por la guerra, el economista empieza su labor al final de los 40 y 50. Los 60 serán años de aplicación de las teorías, la época de los grandes modelos "la Década de la Verdad". Podemos distinguir algunos elementos comunes en los trabajos de aquella época: (a) existe una prioridad sobre el acento económico. No se está hablando de democracia ni de modernidad social, se habla de crecimiento económico simple y duro. Primero, el desarrollar el aparato de producción económico y después ya habrá tiempo de preocuparse de otros aspectos sociales y valores éticos. Existe una preocupación por la naturaleza de este proceso; se habla de crecimiento isométrico (igualdad en el crecimiento de las partes) y allométrico (desigualdad en el ritmo de crecimiento de las partes). Es el turno de la teoría del desarrollo, del "big rush". Es la época en la que el Banco Mundial decide la financiación de infraestructura: transportes y energía; son dos de sus prioridades. Se trata, pues, de "sacudir" la economía del país, con ésto bastará; (b) la acumulación de capital es, por lo tanto, el motor de la actividad económica. Es, pues, necesario el incremento del ahorro, aunque ello suponga un sacrificio y el incremento de la inversión para escapar del estancamiento económico. De inmediato se plantea el problema de "quien gana y quien pierde", la esencia social de lo económico. Esto supone imponer el coste a una generación para que los beneficios los obtenga la siguiente. La intensidad relativa del sacrificio en esta generación recaerá en las clases más débiles. Por eso aparece la idea de la necesidad de Gobiernos "autoritarios" para el desarrollo. La discusión está servida: ¿cuál es el tipo de Gobierno más adecuado para conse-

guir un rápido y sólido desarrollo?;(c) naturalmente, la planificación se hace necesaria. Pero ésta no puede ser centralizada y obligatoria ya que supondría el establecimiento de un régimen al estilo soviético. La planificación indicativa es solo obligatoria para el sector público, las libertades del individuo se salva-guardan en las decisiones económicas. "Los Planes de Desarrollo" aparecen y en su seno se van a gestar inmediatamente los primeros modelos de crecimiento, que darán paso en los 60 a los macro-modelos. La técnica de cálculo Input-Output y la Econometría progresan y hacen posible, con el ordenador, la especificación de los grandes modelos;(d) Los Planes de Desarrollo tienen prioridades establecidas por los políticos. La más importante es la industrialización. Esta política, apoyada en la creación de infraestructura creada alrededor de unos pocos núcleos urbanos -polos de desarrollo-, va a significar frecuentemente un rápido crecimiento urbano, despoblación del campo y abandono y descenso de la población agrícola;(e) si la acumulación de capital es el motor y, por lo general, el país subdesarrollado no genera el suficiente ahorro para el "big-push", se hace necesaria la ayuda extranjera. Esta ayuda es tanto de capitales como de tecnología. Solo así se podrá obtener un desarrollo rápido. Esta ayuda es estatal y/o de organismos públicos internacionales. La experiencia del Plan Marshall es un buen ejemplo del big-push. Desgraciadamente, Europa tenía el Input económico que más cuesta desarrollar y crear en tiempo y dinero: capital humano. Se intentó aplicar el mismo procedimiento en el Tercer Mundo; el fracaso fué evidente. Los procesos aquí han sido muchísimo más lentos; (f) el

pesimismo impregna el final de toda esta época. El subdesarrollo era una consecuencia del desarrollo, por lo que términos de comercio irían, inexorablemente, en contra del Tercer Mundo, productor y exportador de primeras materias. El comercio libre no era una buena solución. Habría que cerrar la economía, crecer hacia adentro. Es la época de la política de sustitución de importación. La prioridad es crear su propio tejido industrial, aunque no sea eficaz.

2) La Epoca Dorada de la Expansión Global.- Esta fase podríamos localizarla a finales de los 60 y parte de los 70. Es la época de los "milagros" económicos. Es una época de crecimiento sostenido de los países industrializados como no se había visto hasta entonces. El proceso de integración regional y global empieza a surgir. La internacionalización del capital es ya un proceso en marcha y el comercio exterior crece a ritmo muy fuerte. Los énfasis y prioridades en la economía cambian con los tiempos. Veamos cuales son esos cambios: a) frente a la prioridad de lo económico a ultranza, y dados los resultados obtenidos, empieza a hablarse de desempleo, de mercado de trabajo, de pobreza. Crecimiento y redistribución tienen ya que ir juntos; b) El Banco Mundial empieza a hablar de inversión en capital humano. Los sistemas educativos, la formación de personal, como consecuencia del éxito del Plan Marshall, se introducen en la literatura bajo el nombre de "factor residual" en los modelos de crecimiento; c) empieza a juzgarse excesiva la intervención del Estado en lo económico a través de los Planes de Desarrollo. La incertidumbre económica que hace

su aparición al final de esta fase hace excesivamente pesados e inflexibles los Planes de Desarrollo. Hay que buscar instrumentos más flexibles. Para ello se acude al mercado; d) la pobreza del Tercer Mundo y la miseria del Cuarto Mundo empiezan a ser motivo de preocupación en los países industrializados, bien es verdad que no de muchos de sus ciudadanos y de sus instituciones, pero es el despertar de una preocupación. La preocupación por la agricultura aparece como reacción a un excesivo énfasis en una política de industrialización a ultranza y la aparición del déficit alimentario en numerosos países; e) se intensifican las críticas de la ayuda externa y de sus efectos negativos en el funcionamiento de los mercados domésticos. Llueven las críticas sobre las multinacionales y sus procedimientos; f) empieza a pensarse que el comercio Internacional puede ser el motor del crecimiento. Habrá pues que abrir las economías e introducirlas en el proceso de internacionalización del capital. Ha llegado la hora a los dragones y tigres asiáticos. Esta es la hora de Asia, antes fué la de Iberoamérica.

3) El Duro Despertar.- Este es un tiempo de pesimismo caracterizado por las dificultades del final de los 70 y los 80. Las plagas del hombre en Africa, el frenazo del crecimiento Iberoamericano, las consecuencias de la recesión mundial y, sobre todo, la deuda del Tercer Mundo que va a pesar como una losa sobre los países deudores. Ahora los flujos de capital se invierten, ya no irán de Norte hacia el Sur, sino de Sur a Norte: a) es una época de retroceso. El problema ya no es de desarrollo sino de supervivencia; b) en época de supervivencia

la atención se dirige hacia alimentación, salud, nutrición, planificación familiar, etc.,. El desarrollo económico se humaniza en medio del desastre económico. Se habla de recursos humanos, el economista empieza a pensar que, después de todo, lo económico no sea lo más importante y que el aspecto humano, minimizando el impacto sobre las clases más débiles de la recesión económica, es prioritario; c) el mercado sigue señor de lo económico, pero también aquí llegan los vientos de humanización de la economía. Mercado vigilado, no ya por un Gobierno centralizado, sino por sistema descentralizado más local, con mayor participación popular; d) el debate sobre industrialización o desarrollo agrícola decrece. Empieza a hablarse de las capacidades de producción de los países. El comercio internacional ha hecho necesario buscar "nichos" en los mercados internacionales donde colocar la producción nacional. Hablamos ya de artículos y sectores de producción determinados: calzados, textiles, construcción naval, etc.; e) ¿ayuda exterior?. Gran parte del Tercer Mundo, debido a la Deuda, está pagando su deuda a los países industrializados. Estos siguen dando créditos para que puedan pagar los intereses. EEUU se convierte en el mayor acreedor. Los sistemas financiero y monetario pasan a duras penas la prueba de la Deuda; f) Empieza a vislumbrarse una regionalización del comercio internacional. Aparece un mundo multipolar o, quizás, tripolar en materia económica en el Mundo: Norte América (USA, Canadá y México), CE y Japón con los dragones. Cada una de estas potencias-económicas tienen sus periferias, territorios geográficamente contiguos en los que

concentran sus preocupaciones. ¿Después de todo esto, dónde estamos y a dónde vamos?.

Las perspectivas futuras a medio plazo son muy optimistas. En primer lugar, la apertura del Este y de la URSS es un hecho. Es cierto que existen enormes dificultades políticas y económicas a largo plazo pero, superadas éstas, el Este Europeo se va a convertir en la "gran frontera". Se abre todo un territorio con un gran mercado y una mano de obra bien formada. La combinación de CEI o República de Rusia con enormes primeras materias y una CE, USA y Japón con capital y tecnología para desarrollarlos es un escenario que atraerá y convencerá a algunos Gobiernos. Las dificultades a corto lo pueden impedir pero, al fin, la voluntad de progreso y de paz de los pueblos se abrirán camino. La atracción de esta nueva frontera es el segundo elemento de optimismo. La transformación de los países en vías de desarrollo es un hecho; las cifras lo muestran de manera clara. Ciertamente existen aún países en Africa, Asia y Latinoamérica que no han salido de la pobreza. Pero también es cierto que otros muchos países han emergido ya: Brasil, México, Venezuela, Chile, India, Indonesia, Nigeria, los dragones asiáticos que están en vías de consolidación. La revolución en el Tercer Mundo es menos espectacular que la del Este y está sujeta a más peligros. Sin embargo, se muestran aspectos muy positivos en cuanto a cambios en actitudes con respecto a las políticas de desarrollo y el papel del Estado en el proceso. Los Gobiernos están más dispuestos a aceptar el juego del mercado. Se hace más énfasis en calidad y tipos de inversión que en cantidad. El Gobierno tiene el papel de mantener un nivel

de competencia en el sistema y exponerlo a la competencia internacional. Las decisiones se toman por parte de los individuos y de las empresas. Otra de sus funciones es el mantenimiento de la ley y el orden y el ambiente de estabilización necesario para que la actividad económica actúe sin sobresaltos. Los Gobiernos han aprendido el peligro de la inflación; con ella el sistema de precios no funciona eficazmente y la inversión no es eficiente. Los Gobiernos han aprendido a utilizar sus intervenciones buscando reformas estructurales programadas. El aprendizaje ha sido duro y la utilización e intervención de los Gobiernos en los momentos adecuados puede dar resultados sorprendentes en la próxima década.

A pesar del pesimismo que corre por algunos círculos, nuestra opinión es que los países del Tercer Mundo están creciendo y más rápidamente que los países industrializados en etapas comparables de su crecimiento. Doblar su renta costó a U.K. 60 años, a EE.UU. 50, a Japón 35, a Turquía 20, a Brasil 18, a Corea del Sur 11 y a Chile 10. La razón es, sin duda, el progreso tecnológico que está haciendo que las economías crezcan más rápidamente. Es cierto que en algunos países existe estancamiento y aún retrocesos y que las diferencias relativas se agravan en ocasiones. Pero empieza a aparecer con cierta claridad cuáles son las políticas económicas que funcionan. No hay duda que tienen costes sociales. La decisión depende de los Gobiernos.

IV. COOPERACION ECONOMICA: LA CE Y EL MEDITERRANEO.

La CE no ha podido ignorar la evolución de las ideas sobre el desarrollo expresada en la literatura económica, ni los modos impuestos por las "creencias económicas del momento". Así hoy el liberalismo económico se ha erigido como vencedor absoluto; el mercado impone su racionalidad sacrificando todo en nombre de la eficacia: si no es eficaz, si no se produce, no hay nada que se pueda distribuir. Distribuir "nada" no soluciona el problema, se nos dice. Pensar en el otro, alimentar sentimientos humanos es hoy demasiado costoso. Nadie puede hoy permitirse el lujo de actuar bajo el dictámen de la buena conciencia, más aún, el estado del bienestar ha fracasado. No obstante, el problema del desarrollo y la creciente desigualdad de las diferencias económicas entre países es, sin duda, una de las preocupaciones más importantes de técnicos, políticos e Instituciones. No hay ningún otro problema que despierte tanto interés y preocupación como el continuo crecimiento de las diferencias que separan a los ricos y a los pobres, al Norte del Sur. Esta preocupación está llevando a poner el problema en manos del liberalismo. El mercado se dictamina, es la única solución para los problemas. Hay que actuar con la cabeza, hay que racionalizar el sistema económico. Cuanto menos, el dictámen no deja de tener sus contradicciones. El positivismo lógico, la racionalidad económica del corto plazo se adueña de políticos y economistas desde los años 50. La economía ha justificado su modo de proceder por los beneficios que sus dinamismos reportan a la sociedad. La sociedad de consumo, el alza de nivel de vida y del bienestar están ahí, son innega

bles y muestran que ese utilitarismo que defiende la economía es rentable y ofrece ventajas materiales. Claro está, que no "sin fallos". Por ello, lo social y lo político acuden en ayuda de lo económico: los derechos del hombre deben pasar por delante y es preciso salvar la democracia frente a los peligros de la tecnocracia y la burocracia. La interdisciplinariedad, la integración de puntos de vista distintos y de campos de la ciencia diversos se imponen, pero esto no basta, hay que superar el nivel de los medios, hay que empeñarse en el discurso de los fines y comprometerse con la ética (1). Hay que compatibilizar el lenguaje científico y el lenguaje simbólico. La realidad y la utopía. Para el economista neo-clásico esto es adelantarse en el campo neo-científico. El discurso sobre los fines y el valor no cabe donde se trata de exactitud y de eficacia. No debemos resignarnos a quedarnos encerrados en lo irracional. Pues las ciencias del hombre, si quieren permanecer humanas, deben sacrificar el rigor a la globalidad y a la libertad. Lo que se pierde en exactitud se gana en perspectiva de humanidad (2). Según N. Birnbaum conocemos el riesgo de perder el rastro del hombre. Y aquí habrá que introducir la ética, con los fines últimos de lo económico, con su razón, que no es sino la razón "del otro", que pide responsabilidades y descentraliza nuestro ego-sistema, el del Yo, por encima de todo.

(1) Artadi, J.M., "Razón económica y razón ética". Cuadernos F.S. Edic. Sal Tarre, Madrid, 1990.

(2) Obra cit. p. 4.

Cuando la economía toma decisiones tienen que ser racionales y científicas. La economía exige para ello optimización de utilidad y de beneficios. La libertad queda, por así decirlo, abolida y las leyes del mercado se imponen de manera irrefutable. Nuestro mundo es así producto de una economía ascendente e invasora. Hay que rendirse ante la necesidad de eficacia, es el deísmo del mercado. El progreso de hoy ha sido posible por la acumulación de capital todo mediatizado por el dinero. Pero el dinero puede convertirse en fin cuando solo es un medio. Estamos pasando de una era economista a una era financiera. El mundo moderno es hijo de la razón y de la libertad. La razón se convierte en científica, técnica, económica. La libertad en liberalismo y derechos del ciudadano. Una razón y una libertad enteramente individualistas con negación "del otro".

Todo ello es herencia de los años '30. La crisis implantó la tiranía del corto plazo. "A largo plazo todos estamos muertos", sentenció Keynes. Hay que pensar en la razón económica, en los medios. El largo plazo, los fines hacia donde vamos, se olvida. Había que resolver problemas a corto. Así se olvidó a Maltus, Schumpeter, Machlup y Hirschman. Se olvidó la interdisciplinaridad, los eco-sistemas, las soluciones integradas, es decir, el mañana y los fines y, también, la ética. Hoy hay que volver a ellos, hay que compatibilizar el corto y el largo, los medios y los fines. Hay que dialogar, escuchar y leer al otro más que discutir y argumentar. Hay que entender sus problemas y sus razones. No tratar de convencerlo y apaciguarlo. Hay que acercarse a él, no alejarlo de nosotros. Hay que desmontar el sistema basado en el Yo y pensar en "el otro".

"El otro", en desarrollo económico, es país menos desarrollado. Si le aplicamos la ley de mercado, pura y dura, si queremos y pensamos únicamente en términos de eficacia, defendéremos la política del FMI de ajustes estructurales. La ideología de los medios. El conflicto queda planteado. Por qué ayudar al otro si yo tengo miseria en casa. Es el problema del gobernante que depende del voto del ciudadano. El problema, entonces, está en la ética del ciudadano que vota, que debe entender que lo ético es ayudar al otro y que no debería votar al gobernante que no lo haga así.

La traducción de esta manera de pensamiento económico se plasma en la política de ajustes estructurales del FMI, cuyas consecuencias sociales han sido duras para el Magreb, dura píldora de tragar. Consciente la CE de ello en el diseño de sus últimos instrumentos de ayuda, ha introducido mecanismos para paliar los efectos negativos de estas políticas.

La Política Global Mediterránea.

En este apartado se pretende tan solo subrayar la insuficiencia de la ayuda que el mundo desarrollado presta a su "otro" ese mundo menos desarrollado(1). La tabla 3 y 4 analiza la ayuda dada al Magreb y al Oriente Medio por los tres donantes más importantes: CE, EE.UU. y Japón. La tabla 3 nos indica los ingresos totales y la tabla 4 el componente más importante

(1) Los datos están recogidos de la OCDE y en el Apéndice se indican los criterios seguidos.

de estos ingresos que es la llamada Asistencia Oficial al Desarrollo. Su lectura es muy similar y nuestros comentarios se referirán, fundamentalmente, a los ingresos totales.

Lo primero que se percibe es la fuerte oscilación anual, debido a ayudas no siempre relacionadas con el desarrollo económico. Existe también una diferencia entre las dos áreas geográficas, ya que el Magreb recibe apenas el 12% de la cantidad de Oriente Medio, cifra no justificada por la diferencia de habitantes. La razón de esta diferencia está causada por la ayuda de EE.UU. a Egipto e Israel, bajo los compromisos del acuerdo de Camp Davis.

La CE es la primera fuente de ayuda para el Magreb como se puede observar en las dos tablas. La ayuda de la CE al Magreb está apoyada en lo que se conoce como Política Global Mediterránea Renovada, que se instrumenta por medio de los llamados Protocolos Financieros. La primera fuente para el Oriente Medio es EE.UU. aunque, como dijimos antes, la ayuda a Israel y Egipto es mayoritaria.

Es curioso observar los saldos negativos de ingresos del Japón, lo que indica que los flujos han ido en dirección Magreb-Japón. Esto indica que el Magreb ha tenido que pagar intereses de préstamos concedidos anteriormente. EE.UU., aunque con flujos positivos, ofrece cifras insignificantes al área. Parece como si hubiese un acuerdo: que el Magreb es problema de la CE. Las cifras nos indican que la ayuda recibida por el Magreb es, a todas luces, insuficiente por parte del Comité de Ayuda al Desarrollo (CAD).

TABLA I - TOTAL DE INGRESOS NETOS POR REGIONES (1)

DONANTE/ RECEPTOR	MAGREB				ORIENTE MEDIO			
	1986	1987	1988	1989	1986	1987	1988	1989
CE (2)	745,9	-600,9	457,9	783,8	1761,1	2518,2	3700,2	2312,6
EE.UU.	60	59	240	172	3381	2609	10188	3526
JAPON	-58,9	-292,8	58,6	-64,5	907,5	769,7	1202,7	461,8
TOTAL	747	834,7	756,5	891,3	6049,6	5896,9	15090,0	6300,4

TABLA II - TOTAL ODA NETA POR REGIONES

DONANTE/ RECEPTOR	MAGREB				ORIENTE MEDIO			
	1986	1987	1988	1989	1986	1987	1988	1989
CE (2)	506,8	592	664,1	671,2	620,7	880	897,7	805,8
EE.UU.	88	130	115	117	3128	2326	2022	2063
JAPON	27	22,1	65,3	55,7	242,5	326,3	429,6	200,9
TOTAL	621,8	744,1	844,4	843,9	3991,2	3532,3	3349,3	3069,7

(1) Cifras en millones de dólares.

(2) Incluye a la propia CEE como un donante institucional y a todos los países miembros excepto Luxemburgo, España, Portugal y Grecia.

Si comparamos las ayudas percibidas por estos países a las ayudas percibidas por los países del Este, y las que puede recibir la CEI, las diferencias son enormes. Es cierto que las circunstancias también lo son, pero no menos cierto que el Este somos "nosotros". Gente de la misma cultura y religión y que el Magreb son "ellos", diferente cultura y religión. Es decir, al concepto "del otro" se añaden las diferencias del "ellos", lo que hace que la voluntad de ayuda se minimice con rapidez.

Hasta aquí hemos dado una interpretación del pasado, pero ¿cuál es el futuro?. Este será objeto de la última parte de este trabajo.

CO-DESARROLLO ECONOMICO.

No hay que ser excesivamente pesimistas después de esta visión histórica. La verdad es que se ha avanzado. En términos absolutos, el Tercer Mundo ha crecido económicamente de manera significativa. En términos relativos, es verdad que el "gap" con el mundo desarrollado se ha ensanchado, pero existen progresos. La economía sabe mucho más sobre el proceso de desarrollo, las políticas son más aquilatadas y perfectas, los mecanismos, instituciones, estadísticas son mejores y también funcionan mejor. Por lo tanto, el balance es positivo, naturalmente, no tratamos de echar las campanas al vuelo.

La CE, en los documentos preparatorios para la aprobación de una nueva política mediterránea (Política Mediterránea Reno

vada), ha empezado a utilizar el vocablo Co-Desarrollo. No se define explícitamente este vocablo, pero sí se apuntan algunas características. El vocablo Co-Desarrollo, sin duda, tiene su origen en un cierto agotamiento de las palabras. Hay que encontrar nuevas palabras que muestren la voluntad de un cambio, aunque, al fin y al cabo, se perciba como difícil.

Lo que intentamos, a partir de este momento, es dar contenido al concepto, por ejemplo, definir sus características. El concepto es, sin lugar a dudas, hijo de nuestra época y de las ideas económicas que dominan el pensamiento económico de hoy, y analizadas en las páginas anteriores.

CARACTERISTICAS.

a) Ya no se trata de crecer a cualquier precio, ya que lo demás se dará necesariamente. Redistribución con crecimiento es el objetivo. Lo social, el hombre es prioritario, por lo tanto, la lucha contra la pobreza tiene que extenderse a todos los frentes. Pero hay aún más. Esta redistribución no puede hacerse sin democracia, por lo tanto, el desarrollo económico tiene que hacerse desde la democracia política y el respeto a los derechos humanos. Se trata pues de modernizar la sociedad y el país. Se trata del desarrollo económico en un ambiente de libertades políticas. Se trata de hacer al hombre el centro de lo económico. hay que humanizar la economía. Por ello hay que pensar en el largo plazo, introducir los fines y el discurso de la ética.

b) Las libertades nos llevan, forzosamente, al mecanismo de mercado. Tiene que haber una coherencia en lo político y en lo económico. En lo político, en la defensa de las libertades individuales, pero sin olvidar el enfoque colectivo. En lo económico, en la libertad de la toma de decisiones garantizada por el mercado, pero sin olvidar el discurso ético. La planificación queda minimizada, se convierte tan solo en un ejercicio de disciplina presupuestaria.

Esto no quiere decir que el sistema smithiano, basado en el egoísmo y en la individualidad desaparezca, sino que se mitigue. Por ejemplo, una CE que se enfrente con el problema de la emigración con origen en el Sur del Mediterráneo, no podrá olvidar sus propios intereses para diseñar una política mediterránea. Las grandes diferencias de renta entre las dos riberas son inadmisibles éticamente. Más aún, el "efecto televisión" en ambas riberas funciona. En el Sur como polo de atracción, el Norte se convierte en un dorado a conseguir. En el Norte como el despertar de "nuestra pequeña conciencia hacia el Tercer Mundo", al ver las escenas de miseria del Tercer Mundo en la pequeña pantalla.

El tecnócrata, apoyándose en una realidad que, sin duda, le es cercana y conocida, plantea el problema de la operatividad. Cómo realizar una cooperación eficaz, cómo transformar estos sentimientos éticos en realidades. Y cómo hacerlo en un espacio económico donde la corrupción es profunda en la Administración y en el Gobierno. Un camino son los ONG, confluencia de lo privado y lo público.

Pero, cómo hacerlo con dignidad. A nivel nacional, y dentro de un Estado Soberano, existen mecanismos de transferencia de rentas: desde la caridad a impuestos progresivos. ¿Pero, qué mecanismos existen a nivel internacional?. ¿Hay posibilidad de diseñarlos siguiendo el mecanismo del co-desarrollo y la co-responsabilidad?. No obstante, este tipo de ayuda se refiere en general a los proyectos pequeños, pero no insignificantes en su impacto. Servirían para fijar la población en el campo evitando la emigración a la ciudad, que es el primer paso para la emigración hacia el Norte.

c) ¿Por qué este diseño no podría servir para el desarrollo de la pequeña y mediana empresa en la ciudad?. Los ONG con imaginación, podrían ayudar con enseñanzas, asesoría, etc.,. Para promover este dinamismo se necesitan socios locales con conocimientos y formación y que inspiren confianza. Los ONG pueden ayudar en esta labor. El sentido de co-responsabilidad es necesario transmitirlo de alguna manera a la sociedad civil que es el gran actor del desarrollo. No hay cesión de soberanía en la co-responsabilidad, tan solo transferencia a las sociedades civiles para que éstas actúen. Esta es otra característica del co-desarrollo, el protagonismo de las sociedades civiles a través de diversas formas de representatividad. Este concepto de co-desarrollo tiene que estar también sustentado en la aceptación por parte de ambas élites (Norte y Sur) de sus responsabilidades. Es necesario olvidar hechos pasados y colaborar en la consecución del objetivo, codo a codo, y en pie de igualdad, así pues las élites del Sur y el Norte se tienen que comprometer y corresponsabilizar en la cooperación. No obstante, es

claro que la corrupción, la falta de democracia y la negación del sistema multipartido y bienestar económico a la mayor parte de los pueblos del Sur por parte de sus élites no es responsabilidad del Norte sino del Sur y sus gentes.

Esta co-responsabilidad económica podría materializarse en una Agencia Regional de Desarrollo, donde la responsabilidad y toma de decisiones fuese compartida, expuesta y entendida por todas las partes. ¿Utopía?, quizás, pero bien vale la pena el perseguirla. Quizás no. Los cálculos realizados por D. Salvatore (1) muestran que si se transfiriese el 12% de los gastos en armamento realizados en la década de los 80, habría capacidad financiera para alcanzar casi esa Utopía. Ahora hay que convencer a los pueblos y a sus gobernantes.

d) La acumulación de capital deja de ser el motor; ahora lo es la tecnología. La educación científica, la formación técnica y la investigación se hacen prioritarias en este concepto.

e) Hoy la tecnología está en manos de la empresa privada en el mundo industrializado. Necesariamente hay que atraer a la empresa privada. Esta acude si hay beneficios potenciales y éstos existen, sin duda, en los países del Tercer Mundo y si hay carencia de riesgo político y éste desaparece con la democracia. Es necesario pues hacer las transformaciones de ambiente económico político y económico para atraer a la empresa extranjera. Antes la ayuda venía a través de la ayuda bi o multi

(1) Obra citada.

lateral de los Gobiernos e instituciones internacionales. Ahora se trata de tecnología, no solo de capital, y ésta es privada. Aquí aparece otra característica. La aparición masiva de los joint-venture, que no son más que un aspecto del carácter de co-responsabilidad de la nueva concepción del desarrollo. Para haber joint-venture tiene que haber "hombre de negocios" nacional. El fomento y la aparición del empresario es fundamental. La CE reconoce también este hecho e introduce en la PGR y en sus Protocolos Financieros ayuda para este tipo de acciones.

f) La promoción de la industria, servicios o agricultura pueden ser objeto de estas joint-venture co-responsables. Es la tecnología y los nichos del mercado quienes determinarán los artículos que puede producir el país más eficazmente dentro de la nueva división del trabajo. Estos nichos tienen que encontrarse dentro de un sistema abierto y competitivo.

g) La formación de potencias económicas con periferias vecinas incrementan las interdependencias de ambas. Por lo tanto, se hace necesaria la co-responsabilidad en la solución de los problemas. Una dimensión excesiva del gap entre el centro y la periferia perjudicará a ambos y crecerá un flujo de migración perturbador para ambas zonas. Un contraste entre la abundancia y la miseria es el mejor motor para la desestabilización y la creación de las migraciones. El co-desarrollo trata de resolver problemas propios actuando en territorios foráneos. Esto es lo que nos da pié para el optimismo ya que, por primera vez, el subdesarrollo se percibe como un problema pro-

pio. El subdesarrollo de los demás nos va a causar problemas reales e inmediatos en nuestro propio territorio. Hay que actuar pues con presteza. Desarrollar asegurándose de los resultados, co-responsabilidad de la periferia resuelve más problemas. La línea de acción es clara en el nuevo concepto de co-desarrollo. Alguien creerá que este concepto está basado en una posición egoísta y así es. De aquí, volvemos a repetir, nuestro optimismo. Para un economista neoclásico, este hecho no le causa ninguna molestia; al fin y al cabo, el desarrollo de mercado de Adam Smith también está basado en el egoísmo individual. Es la "mano invisible" la que ordena, suaviza, maximiza y hace la función coordinadora. Ahora se trataría de una "mano invisible internacional", quizás algo más complicada, bien es cierto, pero también podría ser eficaz. ¡Dios lo quiera!.

h) Este concepto de co-desarrollo está también ligado con la aparición de un nuevo concepto de seguridad. Hasta hoy hemos estado acostumbrados a referirnos a los aspectos militares cuando hablamos de seguridad. Las razones eran claras. El enfrentamiento Este-Oeste imponía esta conceptualización. La desaparición de la URSS con su ideología y su antiguo liderazgo, dirigido hacia una confrontación, hace necesario cambiar el concepto de seguridad. El concepto de amenaza y, por lo tanto, el de seguridad tiene que convertirse en multi-disciplinar. La faceta militar, sin desaparecer, tiene que dar cabida a otras facetas que aparecen con fuerza: economía, cultura, demografía, medio ambiente, etc.,. Ya no estamos ante el corto plazo ante la amenaza de una confrontación entre los poderes. Esta-

mos frente a un planteamiento global de los problemas y la necesidad de resolverlos con soluciones válidas a largo plazo. El concepto de amenaza aparece como multi-faceta, "amenaza octogonal": amenaza integrada. La respuesta que hay que darle es una política de seguridad integrada, donde existe una faceta económica con una amenaza de consecuencias negativas importantes. La disparidad de rentas entre Norte y Sur y más, específicamente, si nos referimos a espacios geográficos de vecindad las diferencias entre la ribera Sur y Norte del Mediterráneo. Esta disparidad se puede manifestar en emigración, inestabilidad política y social. Concebido de esta manera, la respuesta de la política estratégica a largo plazo es el co-desarrollo con enfoque multi-disciplinar, economía, demografía, medio ambiente, etc., y todo ello bajo una co-responsabilidad regional y con unos actores activos que tienen que ser los motores del mecanismo: las sociedades civiles, sociedades basadas en los principios de democracia y respeto a los derechos humanos. Esta labor podría ser impulsada por mecanismos como la CSCM y la "5 más 5".

Es cierto que el desarrollo y la puesta en práctica de estos conceptos multivariantes no va a ser proceso fácil, quizás utópico, pero vale la pena perseguirlo.

¿Una utopía?. Quizás no. La situación internacional puede permitir una esperanza. Es cierto que hoy, para el desarrollo económico, es necesario una mejora en el capital humano y de tecnología, pero mayor capital físico también lo es. Con la deuda acumulada por el Tercer Mundo el futuro no puede ser op-

timista. Sin embargo, la situación de la "detente" puede permitir transferencias de los actuales gastos militares realizados tanto por los países desarrollados como los de en vías de desarrollo. La desaparición de la tensión Este-Oeste puede hacer realidad la utopía.

Las tablas 5 y 6 muestran una penosa realidad y es el crecimiento de los gastos militares en los países en vías de desarrollo y menos desarrollados, y ésto sin contar los gastos militares sobre los que no hay información, que en estos países es un porcentaje muy significativo. Estos países deberían renunciar a la violencia de tal manera que la ayuda internacional se debería condicionar no solo al respeto de las vidas humanas, si no a la aceptación de la negociación y arbitraje internacional para la resolución de conflictos.

La tabla 5 muestra, según datos de N.U., cómo las transferencias de un 6% y 12% de los gastos militares actuales pueden incrementar, significativamente, la renta real p.c. Es absolutamente irracional para estos países mantener tal nivel de gastos militares. Quizás el cambio de esta mentalidad haga posible la utopía.

Military and Education Expenditures in Developed and Developing Countries

Table 34

	Military Expenditures					
	Billions of 1984 Dollars		Percentage of GNP		Annual % Growth	
	1960	1986	1960	1986	1960-86	
Developed Market Economies	321.0	666.0	6.3	5.4	2.8	
Developing Countries	24.0	159.0	4.2	5.5	7.5	
Least Developed Countries	0.5	3.4	2.1	3.8	7.6	
	Education and Health Expenditures					
	Billions of 1984 Dollars		Percentage of GNP		Annual % Growth	
	1960	1986	1960	1986	1960-86	
Developed Market Economies	301.0	1,222.0	5.9	9.9	5.5	
Developing Countries	19.0	153.0	3.3	5.4	8.3	
Least Developed Countries	0.6	3.8	2.2	4.2	7.3	
	Military Expenditures as a Percentage of					
	Education and Health Expenditures		National Saving		Gross Capital Formation	
	1960	1986	1960	1986	1960	1986
Developed Market Economies	107	55	27	25	28	25
Developing Countries	126	104	27	26	22	24
Least Developed Countries	83	89	41	84	22	26

Source: United Nations, Human Development Report 1990 and Author's Elaborations.

Projected Per Capita GDP in 1980 U.S. Dollars and Exchange Rates

Table 45

	Projections to Year 2000			
	1990 (*)	Current	With Transfers of Military Expenditures	
			6 Percent	12 Percent
Developed Countries	12,490	16,130	16,130	16,130
Developing Countries	980	1,200	1,317	1,451
Least Developed Countries	240	270	323	355
Absolute Income Difference Between Developed Countries and:				
Developing Countries	11,510	14,930	14,813	14,679
Least Developed Countries	12,250	15,860	15,807	15,775
Percent of Developed Countries Income of:				
Developing Countries	7.8	7.4	8.2	9.0
Least Developed Countries	1.9	1.7	2.0	2.2

(*) Preliminary

Source: United Nations, Dept. of International Economics, and Social Affairs, and Elaborated from United Nations, Foreign Resource Flows and Developing Country Growth, 1990.

B I B L I O G R A F I A

- Griffin, Keith, 1988. "Thinking about Development: The Longer View". Development 2/3, p. 5-8.
- Salvatore, A., 1991. "Ethics and Increasing International Income". Journal of Regional Policy, vol. II. July/Dec. 1991. Roma.
- Artadi, José María, 1990. "Razón Económica y Razón Etica". Cuadernos de Fe y Secularidad. Ed. Sal Terrae. Madrid.

iai ISTITUTO AFFARI
INTERNAZIONALI - ROMA

n° Inv. 11605
30 MAR. 1992

BIBLIOTECA

SÉCURITÉ ET STABILITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE
- Enjeux Prioritaires -

* Un projet des Instituts de l'Europe du Sud et du Maghreb *

LE CO-DEVELOPPEMENT: UNE NOUVELLE DIMENSION
DE LA COOPERATION EURO-MAGHREBINE

Habib Slim

Sesimbra, 27 et 28 mars 1992

* NE PAS CITER *



IEEI - Largo S. Sebastião, 8 . Paço do Lumiar . 1600 Lisboa . Portugal
Tel. (351) (1) 757 2701 - Fax (351) (1) 759 3983

LE CO-DEVELOPPEMENT: UNE NOUVELLE DIMENSION

DE LA COOPERATION EURO-MAGHREBINE

L'un des problèmes majeurs qui se posent à la coopération euro-maghrébine, c'est de réduire les distorsions et les inégalités trop flagrantes, dans les niveaux de vie, entre le nord et le sud. Si l'on veut que l'espace méditerranéen devienne un espace de complémentarité, d'enrichissement mutuel, d'intérêts communs et non d'antagonismes et de confrontation, il est capital de trouver les moyens adéquats pour diminuer les écarts d'ordre socio-économique, devenus trop excessifs entre les deux rives de la Méditerranée (1). A l'heure actuelle, une telle volonté existe et a été clairement exprimée par tous les gouvernements concernés par le processus de coopération entre les cinq pays de l'U.M.A. et les cinq pays de l'Europe du Sud plus Malte. Elle vise à transcender la Méditerranée et à en faire, non une zone de fracture, mais une nouvelle frontière, au sens kennedyste du terme (2).

De tout temps, la Méditerranée a été un espace de rencontre, de dialogue, d'échanges et de commerce, au sens le plus large du terme. Mais, cet espace a été, parfois aussi, un théâtre de confrontation entre les hommes. Ces luttes fratricides n'ont, quand même, jamais pu empêcher la circulation des hommes et des idées et les interférences entre les peuples. D'une façon magistrale, Fernand Braudel (3) et Germaine Tillon (4) ont su montrer, l'un dans le domaine de l'histoire des civilisations et l'autre dans celui de l'ethnographie, l'unité remarquable du monde méditerranéen.

Il est vrai que celle-ci se trouve de plus en plus masquée, voire même occultée par une exploitation des phénomènes de masse, provoqués par toutes sortes d'extrémismes religieux ou politiques qui tentent de dresser des barrières entre les deux rives de la Méditerranée. Une telle situation a été facilitée par le fait que l'espace méditerranéen est devenu un espace extraverti, transformé en espace de confrontation stratégique, non seulement sur le

plan militaire, mais aussi sur le plan politique, social, culturel, religieux. La Méditerranée est devenue, comme le disait si bien Jean-Marie Crouzatier " le type même de l'espace éclaté ou les intervenants extérieurs, les relations bilatérales avec d'autres zones, l'emportent sur les relations multilatérales internes"(5).

Cependant, comment peut-on oublier tout ce que le nord et le sud de la Méditerranée ont en commun et que Jacques Berque appelle les " Andalousies" (6)? Comment peut-on oublier que les éléments essentiels de la civilisation européenne proviennent du Monde Méditerranéen ? Comment peut-on oublier, enfin, que toute la richesse de la Méditerranée provient du fait qu'elle constitue non seulement un carrefour stratégique, mais aussi un carrefour de civilisations et de cultures ? N'est-ce pas pour cela qu'Albert Camus a chanté, dans ses " Noces à Tipasa ", cette race méditerranéenne " née du soleil et de la mer, vivante et savoureuse, qui puise sa grandeur dans sa simplicité et, debout, adresse son sourire complice au sourire éclatant de ses ciels " ?

Certes, à l'heure actuelle, il n'existe aucune entité méditerranéenne et aucune organisation internationale ne reconnaît une région méditerranéenne homogène. Pourtant, comme l'affirme Jean-Marie Crouzatier, " par-delà la diversité, l'unité méditerranéenne est évidente: les riverains sont liés entre eux par une mer intérieure assez étendue pour permettre la variété des cultures, mais pas assez pour les séparer "...Et il ajoute :

" Un climat caractéristique (le climat méditerranéen), des paysages comparables, une histoire faite d'interactions, une certaine communauté de destin, sont les bases de cette unité qui imprègne la conscience des Méditerranéens " (7). Au surplus, entre les pays sud-méditerranéens et les espaces défavorisés du sud de l'Europe, comme l'Andalousie, le Mezzogiorno, la Crète, la Corse et même certaines régions industrielles durement affectées par le déclin des activités traditionnelles, par exemple en Irlande et au Pays de Galles, il existe des parentés, voire même des similitudes très accusées: taux de chômage élevé, forte fécondité, prépondérance de l'agriculture, faiblesse des réseaux de communication, émigration, etc...

Il est certain que les pays du nord de la Méditerranée ne peuvent se désintéresser du sort de leurs voisins du sud. Leur situation géopolitique, aussi bien que leurs intérêts stratégiques le

commandent. Si bien que l'on ne peut envisager sérieusement, dans l'avenir, la prospérité de l'Europe du sud, sans un Maghreb assuré d'un minimum de croissance économique et donc susceptible d'investir plus, pour acheter plus d'équipements, créer plus d'emplois pour ses inactifs, et améliorer le pouvoir d'achat de ses actifs. C'est dire que la prospérité du Maghreb doit être considérée comme un élément essentiel de la future prospérité de ses partenaires de l'Europe du sud.

La Communauté Européenne semble en être tout à fait consciente. Puisque, c'est précisément sur la base d'un constat analogue, fait à partir des graves insuffisances de sa politique globale méditerranéenne que la Communauté a entrepris, entre 1988 et 1990, l'élaboration d'une nouvelle approche de cette politique. Celle-ci a été formulée sur la base de propositions faites par le Comité Economique et Social(8) et à la suite d'un mandat émanant du Conseil Européen de Strasbourg, en décembre 1989. Et c'est sur la base d'un excellent diagnostic de la situation que la Commission a établi, le 22 mai 1990, une version définitive de la " Politique Méditerranéenne Rénovée " (9), dans laquelle elle affirme qu'une aggravation des disparités économiques et sociales entre l'Europe des Douze et les Pays Tiers Méditerranéens, mettrait en jeu sa sécurité, au sens large. Et elle conclut que la " proximité géographique et l'intensité des rapports de toute nature " entre la Communauté et les Pays Tiers Méditerranéens font de la stabilité et de la prospérité de ces pays, des éléments essentiels pour la Communauté elle-même.

Le problème qui reste posé par la P.M.R., c'est que le remède qui a été prescrit par le médecin ne correspondait pas au diagnostic de la maladie, notamment en ce qui concerne la coopération financière." Il existe un fossé, écrit Roberto Aliboni, entre les déclarations de la C.E.E. sur l'importance de la Méditerranée et son rôle effectif dans la coopération financière avec cette zone " (10). Dans ce domaine, la Communauté n'a fait qu'administrer " une cautère sur une jambe de bois "(11).

En réalité, la P.M.R. n'a pas du tout apporté un changement d'approche dans la coopération avec les pays méditerranéens. Celle-ci reste marquée par sa globalité. Et, au nom du globalisme, le statut préférentiel initial des pays du Maghreb a été sacrifié sur " l'autel " de la politique agricole commune, des objectifs purement commerciaux et des impératifs du " saupoudrage " financier(12). Au

surplus, comme on l'a fait remarquer, il manque à la P.M.R. une dimension véritablement régionale, puisque, à la différence de la Convention de Lomé, les protocoles relatifs à la coopération financière et technique entre la C.E.E. et ses partenaires méditerranéens ne prévoient aucune affectation spéciale en faveur de la coopération régionale " (13). C'est dire que, déçus par les tares de la P.M.R., les pays du Maghreb dont les économies sont solidement amarrées au marché européen, attendent de leurs partenaires méditerranéens, un renouvellement hardi de leur coopération régionale ou sous-régionale.

Dans cette optique, les Etats riverains de la Méditerranée Occidentale doivent mettre au point, ensemble, une politique de développement accéléré pour les pays du sud, dans laquelle les pays du nord devraient s'impliquer davantage. Cette politique de co-développement devrait s'efforcer d'apporter une réponse satisfaisante aux problèmes et aux contraintes économiques, financières, sociales, impliquées par une croissance rapide et nécessaire des pays du sud. Elle devrait s'articuler autour des objectifs suivants.

A- Les fondements et les objectifs du co-développement:

La notion de co-développement est apparue à la fin des années soixante-dix, dans le discours des socialistes français sur le tiers-monde. La formule a été, semble-t-il, lancée surtout sous l'influence de l'ancien premier Ministre Michel Rocard, puis propagée par Jean-Pierre Cot. Elle exprimait, selon celui-ci, le désir de donner une traduction concrète, immédiate, permanente à la solidarité " de la France avec certains pays africains avec lesquels elle possède des relations préférentielles, en combinant " la nécessité d'ajustements structurels dans un nouvel ordre économique international "(14).

L'idée a été reprise par Claude Cheysson, lorsqu'il était Commissaire européen, pour essayer d'en faire l'un des axes principaux de la politique méditerranéenne de la C.E.E. dont il était chargé, mais sans succès. Car, cette politique méditerranéenne, même renouvelée, est restée fidèle à l'approche classique de la coopération économique bilatérale, à travers son volet commercial et son volet " aide au développement ". C'est dire que, comme l'affirmait Habib El Malki avec force, malgré la politique méditerranéenne renouvelée,

l'Europe(...) dans cette zone, reste orientée par une sensibilité marchande qui ne dépasse pas le court terme " (15).

Jean-Pierre Cot qui a tenté de définir le concept de co-développement, dans un livre où il exprime son tiers-mondisme, s'est heurté à son aspect nébuleux et polymorphe à la fois. Mais, il affirme : " Si l'expression doit conserver un sens, elle doit s'appuyer sur une véritable co-planification des efforts économiques. Elle implique une maturité de transactions, une régularité de relations, une volonté de part et d'autre d'affirmer la nature privilégiée de la relation et d'en tirer les conséquences " (16).

C'est dire qu'on ne peut concevoir une stratégie de co-développement pour le Maghreb sans la réunion d'un certain nombre de conditions relatives aux fondements et aux objectifs d'une telle stratégie

1- Le co-développement est une oeuvre de solidarité:

Cette solidarité est dictée par la proximité géographique, aussi bien que par les héritages communs et par l'interpénétration des intérêts économiques. Il faut rappeler, ici, que les 2/3 des échanges extérieurs du Maghreb se font avec l'Europe des douze, et près de 50 % avec les pays de l'Europe du sud. A l'inverse, le Maghreb ne représente que 2 à 3 % des échanges de la Communauté. Ce qui illustre la forte dépendance des économies maghrébines, vis-à-vis de la C.E.E. A titre de comparaison, les Etats-Unis ne représentent que 42 % environ des échanges de l'Amérique Latine, et le Japon 20 % des échanges asiatiques. En revanche, l'Amérique Latine absorbe 12 à 13 % des échanges américains et l'Asie 24 % des échanges japonais. Ce qui montre que les relations Etats-Unis-Amérique Latine et Japon-Asie sont plus équilibrées que les relations C.E.E.-Maghreb (17). En participant davantage à l'oeuvre de développement du Maghreb, l'Europe aura, en même temps, à diminuer ces déséquilibres, devenus insupportables.

Par ailleurs, il faut noter que plus de 80 % des touristes qui passent leurs vacances au Maghreb viennent de l'Europe. En fait, les réseaux de communication et d'intérêts communs sont si denses entre l'espace européen et l'espace maghrébin que l'on peut considérer la complémentarité entre les deux espaces comme une donnée géopolitique fondamentale. Autrement dit, comme

l'a si bien affirmé Jean-Louis Roy, délégué général du Québec à Paris, dans son livre " 1992, l'Europe du 21ème siècle" : " la C.E.E. et le Maghreb ont besoin l'un de l'autre".

L'histoire et plus particulièrement la prochaine décennie , démontreront que cette donnée géopolitique fondamentale et incontournable, implique que les deux ensembles s'entendent pour gérer d'une manière plus équitable et plus équilibrée les besoins et les intérêts mutuels , de manière à éviter les phénomènes pervers, les tensions ou les explosions qui deviendraient inévitables, si le grave et intolérable déséquilibre actuel devait persister. Il faut se rendre à l'évidence des faits et des réalités et admettre que les lois européennes les plus sévères ne pourront jamais arriver à bout de l'immigration clandestine, tant que l'on n'aura pas attaqué, ensemble, le mal à sa racine , en investissant, le plus possible, dans des projets créateurs d'emplois et de valeur ajoutée. De même ,le problème de la dette restera insoluble, tant que l'on n'aura pas trouvé le moyen de soulager la balance des paiements, du service de la dette.

2-Le co-développement:une oeuvre basée sur un changement d'approche dans les relations Maghreb/C.E.E.:

Depuis 1969,les relations du Maghreb avec la C.E.E.ont été toujours marquées par le sceau d'une vision mercantiliste, centrée sur les relations commerciales et financières.Ainsi,en plus des protocoles financiers, ni les accords de 1976,ni les protocoles d'adaptation de 1987 n'ont su, ou pu, aller au-delà du schéma classique dans lequel la Communauté Européenne a toujours accordé aux " Pays tiers méditerranéens" un certain nombre de préférences,pour faciliter l'entrée sur le territoire de la C.E.E.,de leurs produits industriels et de leurs exportations agricoles traditionnelles.Mais,naturellement les premiers pouvaient buter contre les clauses de sauvegarde ou les accords d'auto-limitation,comme il en a été dans le domaine du textile.Quant aux seconds,ils devaient franchir les obstacles des prix de référence, des calendriers, ou des contingents fixés arbitrairement , en fonction de moyennes de production ,elles-mêmes largement tributaires des aléas climatiques.

A titre d'exemple, on peut citer le cas du contingent de 28.000 tonnes d'agrumes, accordé à la Tunisie et correspondant à une moyenne calculée à partir des exportations de quatre années de sécheresse qui ont provoqué non seulement un grave déficit pluviométrique, mais aussi une baisse dangereuse de la nappe phréatique, rendant difficile l'irrigation. A partir de l'année 1987, la reprise d'une pluviométrie normale et la mise en service du canal Medjerda-Cap Bon ont permis à la Tunisie d'accroître sa production et son potentiel d'exportation d'agrumes et notamment d'orange Maltaise qui n'est connue et appréciée que sur certains marchés européens, en particulier en France.

On peut donc considérer qu'en dépit de ses efforts, tendant à développer son économie agrumicole, la Tunisie a été pénalisée par la Communauté Européenne, par le jeu des contingents d'exportation fixés arbitrairement et sans tenir compte des impératifs de développement économique et social. De même, les exportations tunisiennes de vin sont pénalisées, par le jeu des prix de référence, calculés en fonction des prix d'intervention et non en fonction des prix du marché. On peut multiplier encore les exemples montrant à quel point les impératifs de développement du Maghreb ont été sacrifiés aux contraintes purement commerciales imposées par les pays de la C.E.E., alors qu'il fallait " trouver les moyens de concilier la mise en oeuvre de la politique agricole commune, avec les objectifs légitimes du développement des économies agricoles des pays du Maghreb (18).

Certes, on sait qu'avec l'adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal, le taux d'auto-suffisance de la C.E.E. est passé de 88 % à 109 % en huile d'olive, de 51 % à 89 % en agrumes, de 94 % à 99 % en tomates, de 99 % à 100 % en pommes de terre, de 98 % à 104 % en vin (19). Naturellement, ces chiffres indiquent que la Communauté à Douze peut largement se passer des exportations agricoles des pays du Maghreb, qui représentent, pourtant, 30 % des exportations marocaines et plus de 10 % des exportations tunisiennes vers la C.E.E. (20).

En conséquence, jamais la politique méditerranéenne, même renouvelée, de la Communauté n'a été axée sur une approche de développement. Au contraire, les obstacles de tous ordres qui s'érigent devant les exportations agricoles traditionnelles, sont en train d'étrangler les économies agricoles des pays du Maghreb. De

même, les producteurs de textile ont fait les frais des accords d'auto-limitation imposés aux pays du Maghreb.

Il est temps de rompre avec une telle approche éti- quée et inefficace pour le développement et la croissance des économies maghrébines, pour lui substituer un véritable contrat entre les deux ensembles, portant sur un programme global de développement pour le Maghreb.

3-Le co-développement basé sur un modèle de développe- ment concerté :

Tous les pays du Maghreb sont, à l'heure actuelle, engagés dans des programmes d'ajustement structurel (P.A.S.), destinés à assainir et à moderniser leurs circuits économiques et à leur donner plus d'efficacité. Ces programmes marqués par le modèle libéral, visent à libérer l'initiative privée, à encourager l'esprit d'entreprise, à stimuler les exportations et, corrélativement, à libéraliser les importations, enfin à rendre les entreprises suffisamment compétitives pour pouvoir affronter le marché mondial et se tailler des parts de marchés.

Partout, même en Libye, la devise est: " moins d'Etat, donc moins d'entreprises publiques " Celles-ci sont en cours de privatisation. IL s'agit, donc là, d'un processus qui enraine sans aucun doute le modèle libéral. Et il est inséparable des processus de transitions démocratiques qui se développent, avec des fortunes diverses, un peu partout au Maghreb.

Tous ces processus de transition sont encore éminem- ment fragiles et ont besoin d'être renforcés. Car, il ne peut y avoir de démocratie sans développement, ni de développement sans démocratie . Ce sont là deux termes d'une même équation.

C'est dire toute l'importance qu'il faut accorder aux expériences de libéralisation économique en cours, menées dans le cadre des programmes d'ajustement structurel et se traduisant par un recul de l'étatisme et un développement de l'économie de marché. Un échec de ces processus d'ajustement, sous la pression conjuguée des contraintes démographiques et sociales, pourrait être fatale pour les processus de transition démocratique qui s'esquissent au Maghreb, non sans difficultés. Le cas de l'Algérie est, à cet égard, très significatif. Le raz-de-marée provoqué par le F.I.S., au 1er tour des élections du 26 décembre dernier, du fait d'un vote-sanction, la démission du Président Chadli Benjedid, la décomposition du F.L.N. et le coup d'arrêt au processus démocratique

relèvent de cette logique: trop longtemps contenues, les réactions sociales peuvent se déchaîner contre certaines implications de la politique économique libérale (vérité des prix, inflation, flexibilité de l'emploi, etc...) et provoquer une véritable implosion de systèmes en voie de transition démocratique (20) bis

L'Europe doit être attentive à ces risques qui sont réels et qui peuvent provoquer des réactions en chaîne difficilement contrôlables. Il est temps pour l'Europe du sud de se concerter avec ses partenaires du Maghreb pour déterminer la contribution qu'elle peut apporter, ainsi que le rôle qu'elle peut jouer, pour assurer le triomphe du modèle de développement économique et politique fondé sur la liberté de l'esprit et de l'initiative privée.

Dans cette perspective, les pays du Maghreb sont en train de démontrer à l'Europe qu'ils constituent de bons élèves. Dès lors, ils trouvent anormal que l'Europe continue à les diluer dans la notion, en fait hétérogène, de pays tiers méditerranéens, comme ils considèrent comme inéquitable d'être alignés sur les pays du Maghreb. Le Maghreb ne mérite-t-il pas une place à part en Méditerranée ? Comme le fait remarquer M. Abdallah Lahlou, Ambassadeur du Maroc auprès de la C.E.E.: "Regardez les Etats-Unis, ils établissent des liens de libre-échange très intenses avec le Mexique. Le Maghreb, c'est un peu le Mexique de la Communauté, mais celle-ci n'en a pas encore pris conscience" (21).

B- Les mécanismes et moyens du co-développement:

A l'ouverture d'un colloque international sur "les perspectives des relations Maghreb-C.E.E.", le Président Ben Ali affirmait: "S'agissant du co-développement, il faut, nécessairement, s'employer à établir une approche efficiente d'un développement solidaire entre les régions maghrébine et européenne. Cela peut se concrétiser à travers certains instruments dont notamment un contrat fixant un programme unifié et déterminant les engagements des deux parties autour d'un plan précis, touchant les domaines de la technologie, de l'industrie, de l'agriculture, du commerce et autres, afin d'éviter l'élargissement du fossé séparant les deux partenaires et de servir leurs intérêts communs, dans le respect des spécificités régionales et nationales" (22). C'est dire que l'oeuvre du co-développement doit être constituée par un programme volontariste de développement régional qui doit dépasser les actions ponctuelles ou conjoncturelles, orientées essentiellement vers

l'assistance. Elle pourrait prendre la forme de deux programmes de réformes structurelles, orientés vers l'efficacité et la croissance économique: d'une part, des programmes intégrés de développement et, d'autre part, des programmes de modernisation et de développement des P.M.E., grâce au partenariat.

I- Les programmes intégrés de développement:

Ces programmes doivent être élaborés sur la base des potentialités régionales et doivent viser à promouvoir l'investissement productif dans les différentes régions de l'U.M.A., à développer les infrastructures, à valoriser toutes les ressources humaines dans les principaux secteurs des économies régionales: agriculture, pêche, industrie agro-alimentaire, industrie manufacturière, artisanat, bâtiment et travaux publics, énergie, services, y compris le tourisme, etc...

Dans ces différents secteurs, les P.D.I. doivent s'inspirer des programmes intégrés méditerranéens (P.I.M.) élaborés et mis en oeuvre dès le début des années 80, puis constamment améliorés depuis, pour permettre la modernisation de l'économie des régions méditerranéennes attardées de l'Italie, de la France, de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal.

En effet, pour corriger les disparités entre les régions riches de la Communauté et les régions déshéritées - les écarts entre elles étant de l'ordre de 1 à 5 - le Fonds Européen de Développement Régional a dépensé, entre 1975 et 1988, une enveloppe de 20,7 milliards d'ECU, pour financer près de 35.000 projets d'investissements. Mais, les moyens d'action mis en place n'ayant eu que peu d'effets, deux types de réformes ont été apportées à ces aides:

- Il s'agit, d'abord, des opérations intégrées, bénéficiant d'une priorité de financement et tendant à rassembler, dans les régions pauvres ou en difficulté, à la fois les aides communautaires, les aides nationales et les aides régionales, autour de deux types d'action: les Programmes Intégrés Méditerranéens, disposant d'une enveloppe de 12 milliards d'ECU pour la période 1986-1993 et les Opérations Intégrées de Développement (O.I.D.) destinées, surtout, aux régions enclavées.

- Il s'agit, ensuite, d'une réforme des fonds structurels, adoptée par le Conseil des Ministres, en juin 1988, et

prévoyant, grâce à une plus grande concentration des aides sur un nombre limité d'objectifs, d'éviter le saupoudrage et, donc, d'accroître l'efficacité des interventions.

Dans une approche analogue, il s'agit de concevoir, pour les pays du Maghreb, des programmes spécifiques de soutien au développement, ayant un caractère ambitieux et tournés vers les objectifs suivants.

1- Les objectifs: on peut retenir au moins quatre

objectifs essentiels:

- Soutien à l'emploi et au revenu.

- Modernisation des structures de production, notamment les structures agricoles.

Développement et rééquilibrage des différentes régions, de façon à réaliser une répartition aussi harmonieuse que possible des fruits du développement et de la croissance.

- Contribuer à la réalisation de l'intégration économique des pays de l'U.M.A. et au développement des complémentarités avec les pays de la C.E.E.

2- Les domaines d'action: On peut retenir quatre

domaines d'action qui peuvent être considérés comme prioritaires

- Le secteur agricole: les P.D.I. doivent viser à moderniser et à intensifier les moyens de production, à développer de nouvelles spéculations, à améliorer le revenu des agriculteurs, grâce à des mesures d'ordre structurel, à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, de promotion sociale, à développer la vulgarisation et l'irrigation, à moderniser les infrastructures rurales, les structures foncières, ainsi que les circuits de commercialisation et de transformation.

Le secteur de la pêche: Il faudrait orienter les actions vers la restructuration et la modernisation des flottes de pêche,

l'amélioration des infrastructures et des installations portuaires
le développement des unités de conservation,
de transformation et de commercialisation des produits de la pêche
et leur mise à la disposition des pêcheurs, enfin la multiplication des
structures de formation. Sans oublier le développement des
structures de recherche-développement, dans le domaine halieutique
et le recours à l'aquaculture pour augmenter les ressources
halieutiques nécessaires à l'amélioration de la sécurité alimentaire
des pays de l'U.M.A. et à l'accroissement des exportations.

- Le secteur de l'industrie et des services: Il faudrait viser
essentiellement, ici, le développement et la modernisation des
P.M.E., grâce à l'aménagement et à la promotion de zones
industrielles, à la diffusion du "management", de l'innovation et des
nouvelles technologies, par le canal de centres de recherches et
d'assistance technique qui doivent aider les entreprises à
améliorer, constamment, leur compétitivité.

- Le secteur des ressources humaines: Il s'agit de développer
les actions de formation professionnelle, en particulier pour les
jeunes, les femmes et les cadres moyens, afin de mieux répondre aux
besoins des entreprises en agents de maîtrise, conducteurs de
travaux, chefs de chantier, etc ...

3- Le financement des P.D.I.:

Le financement de ces programmes devrait être assuré par un "Fonds de Développement" qui serait alimenté par des contributions nationales, mais aussi par des lignes de crédits budgétaires additionnelles, ainsi que par les ressources provenant du recyclage de la dette publique des pays de l'U.M.A. Cette idée a été défendue par le Président de la République tunisienne, dans le cadre des Nations-Unies, et vise à alléger le fardeau de la dette des pays maghrébins, en transformant le produit du service de la dette en lignes de crédits utilisables pour le financement de projets de développement rentables (23).

TABLEAU N° I: L'aide financière de la C.E.E. au Maghreb
(en millions d'ECU)

		Budget	Prêts B.E.I.	Total
1er protocole (1978-1981)	Algérie	44	70	114
	Maroc	74	56	130
	Tunisie	54	41	95
		172	161	339
2ème protocole (1981-1986)	Algérie	44	107	151
	Maroc	109	90	199
	Tunisie	61	78	139
	Total	214	275	489
3ème protocole (1986-1991)	Algérie	56	183	230
	Maroc	173	151	324
	Tunisie	93	131	224
	Total	322	465	778
4ème protocole (1992-1996)	Algérie	70	280	350
	Maroc	218	220	438
	Tunisie	116	168	284
	Total	304	668	1072

TABLEAU N° II: REPARTITION DE L'AIDE C.E.E. - MAGHREB

(en % et en millions d'ECU)

Prêts B.E.I.	Aides non remboursables	Prêts à conditions spéciales	Capitaux à risques
1er Protocole	362	164	143
%	54	25	21
2ème Protocole	600	260	155
%	59	26	15
3ème Protocole	1.003	615	37
%	62	38	2
4ème Protocole	3.100	1.305	
%	70	30	

On a estimé qu'en plus de l'enveloppe réservée au Maghreb par les 4èmes protocoles financiers (1.072 millions d'ECU ,sur une enveloppe de 2.375 millions d'ECU réservée aux huit pays de la Méditerranée-Sud et Est et une somme totale de 4.405 millions d'ECU consacrée aux Pays Tiers Méditerranéens), la contribution additionnelle de la C.E.E.,pour la quinquennie 1992-1996,devrait se situer autour de 1 milliard d'ECU par an,compte tenu des déficits cumulés des balances des paiements et des balances commerciales pour les 10 dernières années .Si une telle somme peut être difficilement mobilisable par les pays du Maghreb , par leurs propres moyens , par contre ,le concours de la Communauté ,dans le cadre d'une optique de co- développement, peut permettre la mobilisation d'un volume suffisant de ressources pour faire face aux besoins des pays du Maghreb en capitaux.La tâche n'est pas impossible, au regard des efforts qui ont été accomplis par la Communauté pour mobiliser près de 30 milliards d'ECU consacrés aux P.I.M.et aux Fonds Structurels.

Sur le plan pratique, plusieurs formules ont été envisagées ,dans le cadre d'une réflexion qui s'est engagée sur les deux rives de la Méditerranée, pour la création d'une institution financière spécifiquement méditerranéenne.Le premier projet, en ce sens,a été présenté en septembre 1987 ,par le Docteur Ibrahim Shihata,vice-Président de la Banque mondiale,sous la forme d'une Agence Méditerranéenne pour le Commerce ,l'Investissement et le Développement.

On peut citer également,l'idée d'une Banque de Développement Régional lancée par M.Gianni de Michelis,à l'occasion d'un colloque de l'Aspen Institute,tenu à Marseille en décembre 1989.Cette idée a été reprise et développée dans une étude publiée en décembre 1990 par l'Institution pour la Coopération Economique Internationale et le Développement, liée au Ministère Italien des Affaires Etrangères. Puis,en avril 1990,le Ministère tunisien des Affaires Etrangères propose, parmi les " éléments d'une réflexion tunisienne pour une approche de co-développement en Méditerranée ", la création d'un Fonds Méditerranéen de Développement à plusieurs guichets, qui jouerait le rôle des Fonds Structurels Communautaires.Enfin le 28 avril 1991,la France a proposé au Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de la Communauté réuni au Luxembourg, la création d'un Fonds pour la Coopération Economique avec le Moyen-Orient et le Maghreb.Tous ces projets ont

pour objectif de soutenir le développement et promouvoir la croissance des pays de la région (24). C'est dire qu'il existe, à l'heure actuelle, une véritable prise de conscience de la nécessité de créer une B.E.R.D. méditerranéenne, capable de mobiliser les capitaux nécessaires à un développement accéléré des pays du Maghreb.

II- Le partenariat :

Il a été lancé, en 1988, à l'initiative de M. Claude Cheysson, alors Commissaire européen chargé de la politique méditerranéenne, dans le but d'inciter les promoteurs d'entreprises, dans les pays du nord et du sud de la Méditerranée, à la création de "joint-ventures" et de favoriser, ainsi, les transferts, vers le sud, de valeurs ajoutées et de technologie ou de savoir-faire. Dans ce but, des lignes de crédit spécifiques ont été réservées au partenariat, sous forme de ce qu'on a appelé les "Facilités- Cheysson" et grâce à un instrument financier dénommé "European Community International Investment Partners" (E.C.I.I.P.). Ces Facilités peuvent financer quatre types d'opérations:

- La prospection et l'identification de projets de "joint-ventures" et de partenaires, sous forme de subventions, à raison de 50 % seulement du coût de chaque opération.

- Les études techniques, financières, commerciales, préalables, sous forme de subventions remboursables en cas de réalisation du projet.

- La participation au capital, pendant la phase de démarrage de l'entreprise, grâce à des capitaux de la Banque Européenne d'Investissement.

- Le financement d'actions de formation à la gestion, sous forme de crédits remboursables.

Malheureusement, les "facilités-Cheysson" n'ont pas réussi à stimuler les créations d'entreprises conjointes, pour plusieurs raisons. En premier lieu, ces Facilités restent méconnues par les P.M.E. des pays du Nord auxquelles elles sont destinées, afin de favoriser leur extension ou leur délocalisation vers les marchés. La seconde raison tient aux conditions assortissant le système de

crédit, en particulier le taux d'intérêt pratiqué qui est à peu près équivalent à celui du marché, c'est-à-dire de l'ordre de 15 %.

Il faudra donc revoir les conditions d'accès aux "Facilités-Cheysson", notamment le taux du crédit dont le niveau n'est guère attractif pour les promoteurs d'entreprises-conjointes. Ensuite, il sera nécessaire de multiplier les opérations de diffusion, destinées à faire connaître aux entreprises, ces mesures d'incitation à la création de "Joint-Ventures" dans les pays du Maghreb. Si ces deux conditions sont réalisées, le partenariat entre les promoteurs européens et maghrébins peut connaître un grand essor.

Cette conclusion est tout à fait confirmée par la réussite que sont en train de connaître deux autres systèmes de crédit au partenariat, établis à un niveau bilatéral avec la Tunisie. Il s'agit du système italien et du système français.

Le premier a été lancé par le protocole financier tuniso-italien du 22/10/1988 qui met à la disposition des promoteurs d'entreprises conjointes tuniso-italiennes une enveloppe de 60 millions de dollars, assortie de conditions d'imputation des crédits assez favorables et, en particulier, de taux d'intérêt très attractifs:

- Un taux de 4,75 % si le bénéficiaire final assume lui-même le risque de change; ce qui est le cas pour une entreprise exportatrice qui vend en devises.

- Un taux de 7,75 % lorsque l'utilisateur final ne peut pas assumer lui-même le risque de change.

Néanmoins, il est dommage que le délai de remboursement assez court (13 semestres, avec un délai de grâce de 48 mois) constitue un inconvénient et un frein pour les utilisateurs.

Quant au second système, il a été lancé par le protocole financier tuniso-français du 21/08/1989 qui a ouvert aux promoteurs d'entreprises conjointes, l'accès à une enveloppe de crédit - appelée "ligne de crédit Bérégovoy" - assorti d'une période de remboursement beaucoup plus longue (10 ans dont 4 années de différé d'amortissement) et de taux d'intérêt attractifs: 8 % hors risque de change et 5 % si le bénéficiaire final assume lui-même le risque de change.

Le protocole tuniso-français a prévu une enveloppe de crédit de 300 millions de francs, accordée en trois tranches annuelles de

100 MF chacune. La seconde tranche a été accordée le 30/11/1990. L'imputation de ces tranches de crédit est déjà fort avancée, puisqu'au bout de 30 mois, 97 projets ont déjà été déposés, dont 41 ont été retirés ou refusés. Il reste, donc, 56 dossiers "vivants" (en cours d'étude ou approuvés), représentant un potentiel d'investissement de 853,7 MF et un volume de 2.028 emplois potentiels. Sur ce total, 36 projets ont été approuvés, représentant un investissement potentiel de plus de 525 MF et un volume de 1.451 emplois potentiels.

TABLEAU N°III: LES PROJETS DE PARTENARIAT TUNISO-FRANCAIS

(1989-1990)

Dossiers déposés ou pris en considération	97
Dossiers retirés ou refusés	41
Dossiers vivants	56
Investissement potentiel	853,7
Emplois potentiels	2.028
Dossiers approuvés	36
Investissement potentiel	525,2
Emplois potentiels	1.451

TABLEAU N° IV : REPARTITION DES PROJETS PAR SECTEURS

(en %)

Agriculture, Aquaculture	14
Agro-alimentaire	4
Chimie, Plastique	16
I.M.E. et divers	43
Textiles	4
Tourisme	4
Services	18
TOTAL	56

Les tableaux précédents montrent que ce système de partenariat a pu réaliser un double avantage pour le pays d'accueil : être suffisamment attractif pour les promoteurs des deux pays, tout en provoquant une diversification importante du secteur industriel tunisien. Il faudrait donc promouvoir un système analogue dans le cadre communautaire.

HABIB SLIM
Doyen de la Faculté de Droit et des
Sciences Politiques de Tunis .

(19)

NOTES

(1)-Les pays de la rive nord ont un revenu moyen par tête de l'ordre de 6.000 dollars, alors que ceux du Maghreb n'ont qu'un revenu de l'ordre de 2.000 dollars, soit un rapport entre les revenus du sud et du nord qui est de 1 à 3. Encore ces chiffres moyens masquent-ils, en réalité, d'énormes inégalités. Voir :

- Bernard Ravenel, Méditerranée:Le nord contre le sud, L'Harmattan, Paris, 1990, p.15.

- Claude Nigoul et Maurice Torrelli, Menaces en Méditerranée, Fondation pour les études de Défense Nationale, Paris, 1987, p.13.

- Bichara Khader et autres, Marché Unique Européen, Méditerranée, Maghreb, Vol. II, Le développement économique et les investissements au Maghreb dans la perspective du Marché Unique, Etude réalisée pour le Secrétariat d'Etat à l'Europe 1992, Bruxelles, Non publié, p.98

- Jean-Marie Crouzatier, Géopolitique de la Méditerranée, Editions Publisud, Paris-Toulouse, 1988, p.45-46.

(2)-Bernard Ravenel, op. cit., p.273.

(3)-Fernand Braudel, le grand historien de la Méditerranée, écrivait: " Le passé méditerranéen, à dire vrai, c'est une histoire accumulée en couches aussi épaisses que l'histoire de la Chine lointaine": La Méditerranée, l'histoire et l'espace, Flammarion, Paris, 1985, p.157.

Voir aussi: Fernand Braudel, La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, A. Colin, Paris, 1966.

(4)-Germaine Tillion, Le Harem et les Cousins, Seuil, Paris, 1965.

(5)-Jean-Marie Crouzatier, op. cit., p.17.

(6)-Jacques Berque,Le Maghreb entre deux guerres,Seuil,Paris, 1962

(7)-Jean-Marie Crouzatier,op.cit.,p.11-12.

(8)-Voir: Avis du Comité Economique et Social sur " la politique méditerranéenne de la Communauté Européenne ".Bruxelles,12 juillet 1989.C.E.S.,835/89.

-Supplément d'avis du C.E.S.sur " la politique méditerranéenne de la Communauté Européenne ",Bruxelles,26 avril 1990.C.E.S.,512/90.

(9)-Voir: C.E.E.,la Commission propose une politique méditerranéenne rénovée, Bruxelles, 22 mai 1990.

(10)-Roberto Aliboni," The Mediterranean Scenario:Economy and Security in the Regions South of the E.C.", in The International Spectator,n°2, avril-june 1990,p.144.

(11)-Voir: Jacques Huntzinger, Cadre et instruments d'une nouvelle coopération euro-maghrébine, Colloque sur l'avenir de la coopération entre l'U.M.A.et la France au sein de la C.E.E.,Marseille,juin 1990.

(12)-Voir: Fathallah Oualalou,La problématique de la coopération maghrébine face au dynamisme de la Communauté Européenne, in Cahiers du C.E.R.M.A.C., Louvain-la-Neuve ,1989, n°66-67.

(13)-Ntumba Luaba Lumu, La C.E.E.et les intégrations régionales des pays en développement,Bruxelles,Bruylant,1990,p.385.

(14)-Jean-Pierre Cot, A l'épreuve du pouvoir: le tiers-mondisme pourquoi faire ? , Editions du Seuil,Paris,1984,p.69.

(15)-Habib El Malki, La coopération entre les deux rives de la Méditerranée à l'épreuve dans les années 90 : le cas des relations C.E.E.- U.M.A.,Communication au Colloque de Madrid, décembre 1989 .polycopié,p.8 .

(16)-Jean-Pierre Cot, op.cit.,p. 70.

(17)-Voir Bichara Khader et autres,op.cit.,p.64.

(18)-Voir Habib Slim, Actes du Colloque " Réalités et perspectives des relations entre les pays européens de la Méditerranée Occidentale et les pays du Maghreb associés à la C.E.E., 1er Forum Méditerranéen, 25-26-27/2/1988, Marseille, Editions Echanges-Méditerranée, Marseille, p.332.

(19)-Bichara Khader et autres, op.cit., p.13.

(20)-Mohamed Raki, Les échanges agricoles euro-maghrébins, in Actes du Colloque " Réalités et perspectives des relations entre les pays européens de la Méditerranée Occidentale et les pays de l'U.M.A." , IIème Forum Méditerranéen, 23-24-25-26-27/5/1989, Tanger, Editions Winsoft, Grenoble, p.212.

(20)bis-Voir. Bichara Khader et autres, op.cit., p.100-104.

(21)-Voir: Le Monde du 12/3/1991.

Voir aussi, au sujet de la future zone de libre-échange américano-mexicaine : Le rêve contrarié du Rio-Grande, Le Monde du 17/12/1991.

(22)-Voir : Le Renouveau, n° 140 du 18/11/1990, p.8.

(23)-Le volume de la dette des pays du Maghreb dépasse les 54 milliards de dollars. Alors que le service de la dette représente 25 % des exportations tunisiennes, 33 % des exportations marocaines et 55 % des exportations algériennes.

En Tunisie, les flux nets de capitaux ont été négatifs en 1991. en effet, 1.200 millions de dinars tunisiens ont été payés, contre 1.000 millions de dinars reçus. D'où un déficit de 200 millions de dinars

Voir . Bichara Khader et autres, op.cit., p.75 et 119.

(24)-Voir. Méditerranée-Développement, n°1, juillet 1991, Publication du Club Financier Méditerranéen, Paris, p.3-4.

iai ISTITUTO AFFARI
INTERNAZIONALI - ROMA

n° Inv. 11605
30 MAR. 1992

BIBLIOTECA

LES DEFIS PRIORITAIRES DE LA
COOPERATION EN MEDITERRANEE
OCCIDENTALE

Assia Bensalah Alaoui

** Professeur de Droit*

** Directrice des Etudes, Centre d'Etudes Stratégiques.
Université Mohammed V: Rabat (MAROC)*

*Réunion des Instituts de la Méditerranée Occidentale, organisée par
l'I.I.E.E. - Lisbonne 27 - 28 Mars 1992*

Introduction

L'ombre de la Méditerranée (qui nous réunit aujourd'hui) plane irrémédiablement sur le destin du Maghreb.

- En tant que mer dominée militairement par "les" superpuissances et les puissances occidentales et compte tenu de l'indivisibilité de la sécurité elle lui laisse peu de chances d'avoir une approche déterminante de sa propre sécurité ;

- En tant que ligne de partage de la dépendance du Sud à l'égard du Nord elle lui interdit toutes stratégies autonomes de son propre développement.

Relativement "stable" par rapport aux tourments qui déchirent le Mashrek, le Maghreb n'est cependant pas une exception à l'instabilité générale qui est normalement associée aux sociétés en développement. Au carrefour de l'Est/ Ouest et du Nord/Sud et partie intégrante du monde arabe, il ne fut épargné ni par les disputes territoriales héritées de la domination étrangère, ni par l'endémique conflit Israélo-Arabe : Ses sociétés, particulièrement pénétrables ne peuvent non plus échapper aux défis globaux que posent à la sécurité la modernisation et le développement politique. Le dilemme clef auquel sont confrontés les Etats demeure la question suivante : comment préserver l'ordre dans le changement, et assurer le changement dans l'ordre ? Comment en fait gérer l'accélération de l'histoire ?

Un rapport récent soumis à l'appréciation des Ministres des Affaires Etrangères des 12, le 17 Février, a qualifié le Maghreb de " bombe à retardement " que

l'artificier " Europe est en mesure de désamorcer " (1). L'Europe envisage de le faire dans un cadre nouveau, proposé et accepté par le Maroc et qui sera en temps utile étendu à la Tunisie et à l'Algérie. Si le contenu concret de ce cadre reste à définir par des négociations nécessairement longues et " difficiles ", dans cette coopération " new-look ", qui semble rompre avec l'approche des accords actuels -aux lendemains incertains- le partenariat politique et économique est appelé à jouer un rôle de tout premier ordre (2).

L'appréciation de cette stratégie, dont la Communauté semble enfin se doter à l'égard du Maghreb est fournie par les autres contributions. Les concepts vedettes de co-développement et de partenariat appellent deux remarques. Ces deux termes rendent tout d'abord compte d'une tendance générale : à savoir le désengagement croissant de l'Etat, et de son corrolaire la nécessité pour le secteur privé de prendre la relève en tant qu'agent essentiel du développement économique.

Ils témoignent, par ailleurs, de la volonté de promouvoir le statut du Maghreb du rang "d'assisté" à celui de partenaire.

Messieurs Habib Slim, A. de Castro et A. Lorca ont certainement le talent nécessaire pour prouver comment ces deux concepts peuvent s'inscrire concrètement dans la réalité des relations Euro-Maghrébine.

Pour notre part les défis majeurs de la coopération nous paraissent résider tant dans les facteurs d'instabilité que notamment le co-développement devra contre-carrer que dans la condition nécessaire à promouvoir pour que les concepts vedettes de co-développement et de partenariat ne relèvent pas du simple discours de légitimation, à savoir : le climat de confiance à instaurer en conjurant les " perceptions " de menaces.

1- C. Labarde "CEE - Maroc Bruxelles préfère le libre échange à l'adhésion" in *Le Figaro* 3-III-1992

2- Conférence de Presse de M. Abel Matutes, le 13 Mars à Rabat, voir en particulier "La vie économique" du 2 Mars 1992.

d'accompagnement pour que les concepts de co-développement et de partenariat ne relèvent pas simplement du discours de légitimation.

Ière PARTIE - DES FACTEURS D'INSTABILITE (AU MAGHREB) A CONTRECARRER

Les facteurs d'instabilité, réelle ou potentielle, sont légions au Maghreb. Si le règlement des conflits régionaux et la création de l'U.M.A. n'ont pas enrayeré tous les risques de tension inter-étatiques c'est les facteurs intra-nationaux qui retiennent l'attention pour l'heure : ils sont en effet de nature profondément économique, sociale, et politique. Répondre aux défis du développement politique et de la démocratisation est certes la responsabilité exclusive des gouvernements nationaux. Chaque nation doit trouver ses propres équilibres entre l'impératif de la participation des citoyens et les exigences de l'ordre nécessaire à tout développement harmonieux tant politique qu'économique. Le processus de démocratisation semble néanmoins menacé dans certains pays, et a même été gelé en Algérie par la montée de l'Islam Politique. Si l'analyse stratégique et politique ne peut faire l'impasse sur un tel phénomène il est nécessaire de souligner que l'ampleur de celui-ci est largement déterminée par les frustrations économiques, sociales et de participation politique. Les défis majeurs, posés notamment par la pression démographique, l'emploi, la sécurité alimentaire et la dette extérieure ne peuvent être relevés par les seuls Gouvernements Maghrébins ni individuellement ni collectivement.

La coopération Euro-Maghrébine tant bilatérale qu'avec la CEE, en a certes atténué l'impact, mais n'a pas su apporter jusqu'à présent de réponses en

termes de développement effectif. Si le cadre qui se dessine est une lueur dans un horizon plutôt sombre, ces défis pressants sauront-ils attendre un traitement, espéré de choc, mais nécessairement lointain.

La population a toujours représenté un élément important de la stratégie. De simples chiffres ne peuvent néanmoins se traduire en pouvoir politique ou en pauvreté. Les 67,5 millions habitants du Maghreb pourraient paraître en effet fort peu pour l'immensité du territoire ⁽¹⁾. La relation qui lie les niveaux de population et ceux des ressources est très complexe. Les préoccupations en la matière sont liées au Maghreb à deux facteurs : l'accroissement démographique et la structure de la population. S'étalant de 2,1 % en Tunisie à 3 % en Libye le taux de croissance de la population est considéré comme élevé par rapport aux capacités des économies locales ⁽²⁾. Le capital disponible est en effet englouti pour faire face aux besoins quotidiens des populations au lieu d'être investi dans des secteurs productifs. Les systèmes existants sont soumis à des pressions et contraintes extrêmes. Plus de logements, plus d'infrastructure hospitalières et d'éducation plus de services urbains sont nécessaires chaque année. L'exode rurale vers les régions urbaines rend le problème encore plus complexe.

Les stratégies de planning familial se sont révélées pour des raisons complexes difficiles à appliquer ⁽³⁾.

1- L'Algérie 26 millions ; La Libye 4,4 ; la Mauritanie 2,1 ; Le Maroc 26,6 et la Tunisie 8,4. (Source Ministère Marocain du Plan, mi-1991)
La superficie globale du Maghreb dépasse 6,6 millions de Km².

2- L'Algérie 2,7 % ; la Mauritanie 2,8 % ; le Maroc 2,4 %.

3- Les familles nombreuses sont source de prestige social et de travail non rémunéré. Les considérations religieuses ainsi que l'analphabétisme sont aussi des obstacles sérieux.

La " violence " cependant est générée par les structures démographiques qui font échec à la faisabilité des stratégies. Plus de 40 % de la population maghrébine ont moins de 15 ans ⁽¹⁾. La proportion écrasante de jeunes est un fardeau très lourd pour les budgets tant familiaux que gouvernementaux. Directement lié aux problèmes démographiques, l'emploi est problématique.

II- L'emploi pose une équation délicate, compte tenu de la proportion considérable de la population en âge d'activité : plus de 55 % ⁽²⁾. Elle devrait augmenter de 600.000 personnes chaque année entre 1990 et l'an 2000. Ceci veut dire qu'il faudrait créer 13 millions d'emplois d'ici à la fin du siècle ⁽³⁾. Le taux de chômage atteint 12,1 % au Maroc, 13,1 % en Tunisie et 19,7 % en Algérie. Ce taux est bien plus élevé chez les jeunes de 15 à 24 ans puisqu'il s'élève respectivement pour ces pays à 20 % ; 25 % et culmine en Algérie à 51,5 % : Les perspectives sont rendues plus sombres par le chômage des jeunes diplômés. Ce phénomène vient non seulement gâcher les efforts considérables déployés en matière d'éducation mais il menace en outre le développement et la stabilité. Un nombre élevé d'étudiants universitaires reste par ailleurs à l'étranger. Si ce phénomène résoud à court terme le problème des demandeurs d'emploi, les conséquences néfastes de la fuite des cerveaux sont bien trop connues pour être développés ici. A titre d'exemple, il semble que plus de 2000 chercheurs Maghrébins travaillent pour le seul CNRS français, alors que

1- l'Algérie 46 % ; la Libye 44 % ; la Mauritanie 44 % ; le Maroc 42 % et la Tunisie 39 % .

2- Cet age s'étend de 15 à 65 ans.

3- Voir Driss Ben Ali "Un rendez-vous avec l'histoire" in L'Opinion, 16 Septembre 1991.

la recherche connaît un sous développement dramatique dans la région d'où ils sont originaires.

La pression démographique et le problème de l'emploi sont à l'origine de l'émigration vers l'Europe. Largement traité par ailleurs cette question est une préoccupation majeure de nos partenaires Européens en Méditerranée Occidentale. L'extrême concentration de la Communauté Maghrébine en France génère des dérapages et des tensions, l'Espagne et l'Italie devenus recepteurs nets s'inquiètent de plus en plus en tant que " portes " de l'Europe les plus proches face à l'immigration clandestine et à l'accroissement d'éventuels " boat-peoples ". Les réponses non satisfaisantes fournies en termes d'intégration et de lutte contre cette dernière sont objet d'inquiétude au Maghreb. Le " Schengenland " ou " L'Europe des polices " est perçu notamment comme le volet qui vient clore " l'Europe forteresse ". Le problème appelle donc une coopération étroite entre l'Europe et le Maghreb, pas seulement pour régler les problèmes et les tensions inhérentes à cet épiphénomène mais pour s'attaquer aux raisons profondes qui le génèrent.

La pression démographique a également de lourdes implications pour la sécurité alimentaire.

III-La sécurité alimentaire

Remarque : Faute de temps le texte sur la sécurité alimentaire est inclus tel qu'il figurait dans le projet initial : c'est à dire comme texte autonome. Il sera remanié, écourté et actualisé en fonction des exigences du projet final.

Facteur clef de la stabilité intranationale et du développement sous-régional, la sécurité alimentaire du Maghreb apparaît comme une dimension incontournable de la sécurité globale en Méditerranée Occidentale. Au centre de la problématique du développement national des pays du Maghreb, cet enjeu capital constitue un objectif prioritaire de la coopération tant inter-maghrébine qu'Europe-Maghreb .

La première assigne à sa réalisation un rôle moteur dans l'intégration maghrébine à construire : Un processus nécessairement lent qui devra triompher des divergences et des pesanteurs nationales et des contraintes de l'environnement international.

La seconde lui réserve une place de choix, aussi bien dans le cadre restreint des 5 + 4 + 1 que dans celui, plus vaste, de la Politique Méditerranéenne Renouée. De par les ambiguïtés qu'elle véhicule et les blocages qu'elle cristallise mais aussi des espoirs dont elle est porteuse, la coopération en la matière, est tout à fait représentative de la coopération globale en Méditerranée Occidentale : Décalage flagrant entre le discours et la réalité des comportements et des moyens mis en oeuvre.

La complexité extrême de la matière, l'ampleur des enjeux et des défis n'autorisent certes pas de réponses simples : assurer le droit de l'homme "fondamental" à la nourriture et démographie galopante ; garantir des prix bas aux consommateurs et rémunérateurs aux producteurs ; combler le déficit alimentaire mais réduire la dépendance et l'endettement ; moderniser l'agriculture mais

préserver les emplois ruraux pour juguler les flux migratoires ; optimiser les ressources naturelles, scientifiques et financières tout en préservant la base écologique ; s'insérer dans le marché mondial mais promouvoir l'autosuffisance ... Voilà quelques dilemmes de la sécurité alimentaire au Maghreb dont certains sont au coeur des préoccupations de l'heure ! Cependant, l'harmonisation des politiques au Sud et l'obligation de cohérence au Nord s'imposent d'emblée comme les impératifs de la sécurité alimentaire à promouvoir. Avant de formuler quelques propositions dans ce sens, il convient d'analyser les données de l'équation alimentaire au Maghreb et ses multiples implications.

1. Une équation implacable : Déficit alimentaire et dépendance du Maghreb.

Les situations varient considérablement entre les cinq pays de l'U.M.A. , le contraste étant flagrant entre ses deux extrêmes : l'opulente Libye et la Mauritanie classée par les Nations Unies parmi les P.M.A.. Appréhendé globalement pour le Maghreb, le secteur agricole fait vivre le tiers de la population du Maghreb et emploie plus du tiers de sa population active (1). Il contribue pour 8 % dans la formation de son P.I.B. Son déficit alimentaire global demeure important. S'il n'y a pas de situations d'insécurité alimentaire à proprement parler -en dehors, bien entendu, des groupes vulnérables et des couches les plus pauvres- c'est bien grâce aux politiques d'importations massives et de subventions non moins massives et non ciblées

1- 25 % en Algérie et en Tunisie ; 37,5 % au Maroc ; 64,9 % en Mauritanie mais seulement 14,1 % en Libye ; FAO yearbook n° 43, Production 1989.

aux produits alimentaires essentiels: toutes deux ruineuses pour les budgets des Etats entretenant de surcroît le double cercle vicieux dépendance / endettement. (1)

§ 1- Déficit alimentaire : ampleur et causes.

Les pays du Maghreb enregistrent à des degrés divers un déficit alimentaire dû essentiellement à l'insuffisance des productions nationales et subsidiairement - comme c'est le cas au Maroc - à l'évolution des habitudes de consommation. Le facteur démographique vient aggraver les termes de l'équation.

i- Persistance d'un déficit important

La production globale alimentaire du Maghreb est insuffisante pour nourrir les 67,5 millions d'habitants qui le peuplent. Pour les céréales, qui représentent toujours l'essentiel des nutriments malgré l'augmentation du poids de la viande dans le régime alimentaire, le déficit moyen est de l'ordre de 50 % . En 1989, la production de céréales a été de 96,54 millions de quintaux (dont 74 par le Maroc) pour une demande estimée à 185 millions de quintaux (2). Le déficit de la viande enregistre les mêmes tendances alors que celui des produits laitiers et huiles végétales atteint des proportions bien plus

1- La moyenne de consommation au Maghreb s'établit entre 2700 et 3000 cal/j. par habitant. Cette moyenne occulte les disparités importantes entre les classes nanties et les couches les plus pauvres.

2- La production du Maghreb a été calculée à partir des chiffres fournis par pays dans : "FAO Yearbook, Production, 1989" . Le chiffre estimant la demande a été fourni par le Ministère Marocain de l'Agriculture et de la Réforme Agraire. Le taux de couverture s'établit comme suit : 40 % pour les blés ; plus de 80 % pour les orges ; 25 % pour le maïs ; 84 % pour les légumineuses. ≈ 100 % pour les maraîchers et 167 % pour les agrumes.

gsandas. Les prévisions pour l'an 2000 estiment la population du Maghreb à 85 millions d'habitants avec une demande en céréales de 257 millions de quintaux, le niveau de consommation se maintenant à son niveau actuel. Si les tendances, relativement favorable depuis 1986, persistent la production de céréales pourraient tourner autour de 150 millions de quintaux. Le déficit serait ainsi ramené aux 2/5. L'autosuffisance souhaitée, n'est pas pour demain. A la base de ce déficit des causes aussi nombreuses que variées.

ii- Causes du déficit

Face à une demande accrue, due essentiellement à la croissance démographique, de nombreuses contraintes continuent de peser sur la production agricole maghrébine.

- . Les limites du milieu naturel, tout d'abord sont considérables :
- . Les terres arables ne représentent que 22,5 millions d'hectares pour une superficie totale supérieure à 6 millions de Km² (20 millions pour la seule Espagne ⁽¹⁾).

L'eau constitue un problème crucial. La pluviométrie est insuffisante et mal répartie alors que seulement 1,6 millions d'hectares -soit moins de 7 % de la surface utile- sont irrigués.

. Il s'agit en second lieu d'agricultures peu intensives lorsqu'elles n'ont pas été négligées comme en Algérie. Les rendements demeurent faibles

1- La répartition de la surface agricole utile entre les pays maghrébins est la suivante :

Maroc	: 7,9 millions d'hectares dont 800.000 ha sont irrigués
Algérie	: 7,5 " " " 340.000 ha " "
Tunisie	: 4,9 " " " 240.000 ha " "
Libye	: 2,1 " " " 234.000 ha " "
Mauritanie	0,2 " " " 12.000 ha " "

Ce tableau permet de relever que le Maroc dispose de près de 50 % des superficies irriguées de l'UMA.

avec une moyenne de 10 quintaux à l'hectare pour les céréales ⁽¹⁾.

Elles sont peu mécanisées, avec 3 tracteurs pour 1.000 ha au Maroc, 5 en Tunisie et 8 en Algérie quand l'Espagne, par exemple utilise 29 pour 1.000 ha. Avec 1,3 millions de tonnes soit 50 kg à l'hectare les quantités d'engrais utilisées sont modestes, sauf au Maroc qui avec 100 kg/ha consomme les 2/3 de la quantité globale.

. L'agriculture maghrébine connaît par ailleurs une extraversion relative. Certes les cultures d'exportation ne couvrent que 1 % de la surface utile, mais elles accaparent les meilleures terres irriguées, les meilleurs capitalistes et les plus gros investissements laissant les cultures vivrières pour les exploitations traditionnelles.

. Le facteur démographique vient aggraver cette situation.

En dépit d'une recherche nationale médiocre,

l'agriculture maghrébine a enregistré certaines performances, parfois supérieures à l'objectif d'accroissement de 4 % par an défini par les fora Onusiens spécialisés pour les PED. Mais elle ne peut faire face à une demande incompressible avec chaque année 1,5 million de bouches supplémentaires à nourrir.

1- Cette moyenne oscille entre 7 qtx/ha et 14 pour le Maroc. Elle est de l'ordre de 60 qtx/ha pour la France par exemple. Avec en effet une surface emblavée légèrement inférieure (-9,417 millions d'hectares contre 9,657 au Maghreb-) la France produit six fois plus de céréales soit 571 millions de quintaux en 1989.

De plus de nombreux facteurs ont orienté la demande vers des denrées, comme le blé tendre, insuffisamment produites localement. Déficit alimentaire et croissance démographique conjugués ont un impact considérable sur les structures commerciales et financières du Maghreb.

§. 2- Implications

La sécurité alimentaire des populations -base de la stabilité- demeure tributaire de l'extérieur, tant pour les produits physiques que pour le financement avec à la clef l'aggravation du couple dépendance/endettement. - Pour combler le déficit, les gouvernements sont contraints d'avoir recours à des importations massives. En 1989 les importations agricoles du Maghreb se sont élevées à plus de 6 milliards de dollars dont 5,19 pour les produits alimentaires et le poisson et plus de 2 milliards pour les seules céréales ⁽¹⁾. Certes les schémas diffèrent entre les pays du Maghreb, tant pour les volumes importés que pour la capacité de financement.

Avec la chute de la rente pétrolière et l'importance de sa dette l'Algérie par exemple ressent sérieusement la facture alimentaire, supérieure à 2,5 milliards de Dollars US en 1989. Le Maroc -seul pays du Maghreb à enregistrer une balance agro-alimentaire excédentaire- et la Tunisie doivent faire face, quant à eux, à une dépendance commerciale cruciale

1- Calculés à partir des données : FAO Yearbook : Trade, 1989.

à l'égard de la C.E.E. (1). Leurs flux agro-alimentaires Sud/Nord se heurtent au registre bien connu de la PAC : sacro-sainte préférence communautaire et système de protection extra-tarifaire de plus en plus pernicieux notamment. Or réduire ces exportations voudrait dire augmenter le chômage en zones rurales et exacerber l'exode rural vers les villes et l'extérieur - Cela voudrait dire aussi réduire les recettes en devises, et partant tout un courant d'échanges généré par ces cultures intensives, notamment la technologie en amont. Il est certainement nécessaire d'augmenter les cultures vivrières au Maghreb, seules garantes de la souveraineté alimentaire, mais il est naturel qu'un pays cherche à optimiser son potentiel et ses avantages comparatifs. Les équilibres à trouver pour une autodépendance alimentaire ne peuvent faire l'impasse sur des cultures pourvoyeuses de devises : Il y va de l'amélioration de la productivité agricole globale qui restera illusoire sans l'acquisition des technologies onéreuses du Nord. Les productions vivrières, comme le blé tendre - culture des zones tempérées - subissent de plein fouet les conséquences des politiques de "subventions" à l'exportation pratiquées massivement par les pays développés. Ce dumping profite certes aux consommateurs à court terme, mais il décourage les productions locales et pervertit les habitudes alimentaires - La dépendance à l'égard de produits alimentaires importés est également entretenue par un autre phénomène.

1- Le Maroc importe 29 % de ses besoins agro-alimentaires de la CEE qui reçoit 67 % de ses exportations totales en la matière.

- Les subventions massives, pratiquées par tous les pays maghrébins avec pour objectif d'assurer aux couches pauvres l'accès à certains produits alimentaires jugés essentiels, ont deux conséquences majeures ⁽¹⁾. Tout d'abord des décades de subventions ont mené à la distorsion croissante entre la production et la consommation avec à la clef des situations de rente pour de nombreux intermédiaires et l'accentuation de la consommation en faveur de produits bon marché, car subventionnés mais importés (farine de blé tendre, huiles végétales, sucre essentiellement et parfois les produits laitiers et de viande...) ⁽²⁾. Mais leur suppression est rendu politiquement insoutenable (- Emeutes de "la faim" en Tunisie et au Maroc en 1984-1985 et de la "semoule" en Algérie en 1988.) Elles viennent de ce fait perpétuer la dépendance.

En second lieu, les subventions à la consommation alimentaire grèvent considérablement des budgets déjà déficitaires ⁽³⁾.

Un coût budgétaire jugé par certains experts (K.Laraki/Banque Mondiale) sans commune mesure avec le transfert social opéré. Ces subventions sont

-
- 1- Par commodité ces subventions ne sont pas ciblées. De nombreuses études et expériences ont en effet démontré que le ciblage est extrêmement difficile à mettre en oeuvre administrativement et très onéreux budgétairement.
 - 2- La nature et le degré des subventions à la consommation et la gamme de produits varient sensiblement d'un pays à l'autre. Mais le blé tendre accapare les plus grandes proportions : les 2/3 du programme au Maroc par exemple.
 - 3- Le Maroc consacrait à ses subventions 3,5 milliards de Dirhams par an soit 2,9 % de son P N B et 10 % des dépenses courantes et la Tunisie 390 millions de Dinars soit 3,5 % du P N B et 8 % des dépenses courantes.

en voie de démantèlement dans le cadre des programmes d'ajustement structurel (Tunisie, Maroc notamment). Le coût social et l'impact sur la sécurité alimentaire des plus pauvres du désengagement de l'Etat au Maghreb restent à évaluer. Par leurs coûts, importations et subventions alimentaires ont certainement contribué à aggraver l'endettement du Maghreb.

2. Des stratégies à promouvoir

S'il y a consensus quant à l'objectif de sécurité alimentaire des populations et d'une moindre dépendance des Etats de la région les voies et moyens pour l'atteindre divergent tant les enjeux sont importants variés et parfois contractoires. Cette priorité doit cependant se traduire par un certain nombre d'actions à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale.

§. 1- L'impératif de politiques alimentaires nationales.

Elaborer de véritables politiques de sécurité alimentaire qui intègrent les différents paramètres d'optimisation de la production, de stabilisation et de garantie de l'offre alimentaire et des prix n'est pas une opération aisée tant les déterminantes sont nombreuses et conflictuelles. Mais peut-être est-ce là le premier devoir des Etats vers la réalisation du droit de l'homme à l'alimentation : en somme un "méta-right" comme l'écrivait A. Sen. Néanmoins, une approche globale cohérente du problème alimentaire fait crucialement défaut aux pays maghrébins. Même lorsque la question

constitue la priorité des plans de développement nationaux, comme au Maroc, la matière demeure éclatée entre différents départements ministériels (1). Il est vital d'encourager la recherche nationale en la matière. Or celle-ci demeure non seulement sectorielle et fragmentée mais aussi le parent pauvre sur le plan budgétaire. Une urgence s'impose d'emblée : assurer une meilleure adéquation entre les politiques de production et de consommation. Un pays ne peut impunément continuer à consommer ce qu'il ne produit pas et brader ce qu'il produit, surtout sous des contraintes budgétaires extrêmes (2). Déterminer les équilibres entre cultures de rente et cultures vivrières reste à faire. La production et productivité des cultures vivrières doivent être assurées par des dispositions législatives et budgétaires. L'affectation des terres arables aux cultures vivrières et leur protection contre l'érosion et l'urbanisation, toutes deux galopantes doit jouir de la priorité parmi tout un train de mesures ...

La rentabilisation du potentiel naturel et de la technologie -acquise aux prix forts- passe sans conteste par l'éducation de tous et la formation appropriée des paysans et paysannes et doit néanmoins s'inscrire dans les dimensions sous-régionale et régionale.

1- Le Ministère de l'Agriculture, par exemple, censé définir les orientations en la matière ne "gère" que la production. Il n'a guère de prise sur la distribution (commerce intérieur et extérieur et transports) encore moins sur les prix (Intérieur pour des raisons d'ordre public, Finance -subventions et fiscalité- 1er Ministre -contrôle des prix - etc...)

2- La Maroc par exemple pourrait être autosuffisant en céréales s'il décidait de ne plus importer de blé tendre et d'autoriser l'incorporation d'une proportion plus élevée d'orge -produit à profusion- dans la farine à subventionner (K. Laraki). Les habitudes alimentaires sont certes difficiles à changer ; mais dans l'ère du "roi-marketing" cela n'est pas impossible ; les coûts techniques d'une telle approche seraient par ailleurs rapidement amortis. Consommer plus d'orge voudrait dire aussi rentabiliser les terres les plus pauvres et améliorer les revenus et partant à la sécurité alimentaire des paysans les plus pauvres. C'est bien entendu un exemple parmi d'autres mesures à affiner.

§. 2- La promotion de la dimension maghrébine

L'U.M.A. semble avoir pris conscience de l'ampleur du défi alimentaire et cherche à le relever avec détermination à travers notamment sa commission ministérielle sur la sécurité alimentaire. Celle-ci vise l'instauration, à terme, d'un marché agricole maghrébin commun et l'harmonisation des politiques nationales.

De nombreuses conventions ont déjà été adoptées à cette fin ⁽¹⁾. Les potentialités d'échanges sont bien plus importantes que les similitudes des importations et des exportations, ainsi que le niveau actuel, ne le laissent supposer ⁽²⁾. Les systèmes de spécialisations et de complémentarités à mettre en place, la libre circulation des produits agricoles ainsi que les programmes communs à promouvoir devront triompher, cependant, de bien de pesanteurs nationales de divergences des politiques tant sectorielles que globales des Etats membres, et de blocages relationnels. Au delà des hypothèques politiques qui risquent de freiner le processus d'intégration maghrébine, il y a des différences notoires entre les systèmes de production, de distribution et de subventions, en matière de politiques monétaires et de

1- Santé animale et quarantaine ; Recherche, coordination et formation ; comité des céréales et des légumineuses ; Libre échange avec exonération des droits de douane pour huit produits agricoles -légumineuses, légumes, fruits, semences, plants, viande rouge, poisson et conserves de tomates et de poisson.

2- En effet, le commerce inter-maghrébin ne dépasse pas pour le moment 3 % de son commerce global.

taux de change, d'organisation douanière et de transports ... Quelques soient les efforts fournis en vue d'une moindre dépendance, la sécurité alimentaire du Maghreb ne peut être réalisée sans les échanges avec l'extérieur et surtout avec l'Europe.

§. 3- La coopération Europe-Maghreb, en matière de sécurité alimentaire, à repenser.

Les échanges qu'implique la sécurité alimentaire du Maghreb couvrent un domaine essentiel, mais peut-être le plus conflictuel des relations Europe-Maghreb. La nécessité d'une nouvelle coopération en la matière afin de stabiliser le front alimentaire maghrébin- lourd d'implications pour la sécurité collective de la région- devient impérieuse.

La coopération en la matière se réduit en fait à l'heure actuelle à des relations commerciales, où le Maghreb est très largement déficitaire et à une "aide" financière de la C.E.E. dérisoire au regard même de la priorité affichée par Bruxelles pour l'autosuffisance alimentaire de la région. Une "aide" de sucroît de plus en plus soumise à une conditionnalité politique inacceptable. L'Europe se doit d'accorder son comportement à sa rhétorique. Les nombreuses mutations en cours l'y invitent.

Un cadre juridique global de coopération Europe-Maghreb plus sécurisant doit être imaginé, loin d'accords aux lendemains incertains et de la banalisation au sein d'une politique méditerranéenne, certes renouvelée mais aux insuffisances notoires. Pourquoi pas une zone de libre échange ; l'enjeu Maghreb est-il moins important pour l'Europe que le Mexique pour les U.S.A. ?

En attendant , des mesures urgentes et concrètes doivent être prises.

Il convient notamment de :

** Déverrouiller le marché communautaire pour les produits agricoles et de pêche du Maghreb. La préférence communautaire subit de toute façon de sérieux accrocs (USA/Espagne) et la PAC, attaquée unanimement est en voie d'amendement.*

** Promouvoir les joint-ventures pour faire du terme vedette "partenariat" une réalité, (il y a déjà quelques "success-stories" en la matière ;*

** Appréhender l'ensemble des échanges agro-alimentaires et non produit par produit ;*

** Encourager les opérations horizontales par des lignes de crédit spécifiques pour optimiser le potentiel maghrébin ;*

** "Garantir" les exportations agricoles du Maghreb vers les pays de l'Est en attendant que ceux-ci puissent les financer eux-mêmes ;*

** Etablir un véritable dialogue culturel afin de faire échec aux tensions interculturelles euro-maghrébines et aux nombreuses forces qui prônent la déconnection entre les deux rives.*

** Accroître la capacité de recherche et de coordination maghrébine en la matière ;*

** Mettre sur pied des programmes de recherche conjoints -Europe-Maghreb- en matière de sécurité alimentaire en vue de solutions viables et applicables ;*

III- La dette extérieure du Maghreb

La dette extérieure du Maghreb à l'exception de "l'opulente" Libye, a pris des proportions inquiétantes lors de la dernière décennie:

L'acuité du phénomène réside dans la conjugaison de ses effets avec d'autres facteurs: La détérioration brutale des termes de l'échange, notamment la chute des prix de pétrole pour l'Algérie a réduit d'une manière drastique la capacité d'importation et de l'investissement dans la région: Les dévaluations successives et l'inflation ont considérablement réduit le pouvoir d'achat des couches urbaines notamment alors que le chômage s'aggrave:

L'aide extérieure qui a baissé en termes réels et les transferts des travailleurs émigrés demeurent marginaux par rapport au seul service de la dette externe qui dépasse aujourd'hui plus de dix milliards de dollars par an:

L'accroissement des investissements étrangers demeure relativement faible au regard de la libération, parfois spectaculaire comme en Algérie, des conditions d'accueil. Au delà de ces tendances la problématique, la structure et les conditions de la dette varient d'un pays à l'autre: La dette Mauritanienne est de nature largement concessionnelle: Consentie à 1,1 % d'intérêt elle comportait 75 % de dons et une maturité de 37 ans en (1989)⁽¹⁾: Avec un intérêt de 4,6 %, un élément don de 38 % et une maturité de 20 ans, la Tunisie se rapproche du schéma Mauritanien: A l'inverse la dette de l'Algérie était, jusqu'à une date récente, purement commerciale avec seulement 8,1 % d'élément don, 12,6 ans de maturité mais 8,2 % d'intérêt: Ces chiffres valables

1- Tous les chiffres relatifs à la dette sont tirés de "World Debt Tables 1990-1991- External Debt of Developing Countries" 2 Volumes, Banque Mondiale, Wash D.C, 1991

pour 1989 ont certainement été modifiés à la suite des changements récents de la stratégie algérienne en matière de dette. Néanmoins si les prêts consentis récemment notamment par l'Italie et par la France lui permettent de souffler, l'échéance 1993 s'annonce particulièrement cruciale dans une conjoncture de grave crise politique et économique ⁽¹⁾.

Après plusieurs rééchelonnements, la dette du Maroc comportait en 1989, 17,1 % d'élément don, 7,1 % d'intérêt et 17,3 années de maturité. Dans le cadre du Plan Brady, le Maroc a négocié, la réduction, d'une partie mineure de sa dette en 1988. Si les indicateurs globaux sont d'une meilleure augure, le stock de la dette demeure important. En effet, au delà des différences de schémas, la dette extérieure est un fardeau très lourd pour les économies et les finances des pays Maghrébins comme le montre le tableau suivant :

: Maghreb : Indicateurs de la dette externe

	Dette ext. totale	EDT/GNP (1)	TDS/XGS (2)	P N B
Algérie	26,067	57,6 %	68,9 %	49,91 %
Maroc	20,851	95,9 %	32,2 %	22,39 %
Tunisie	6,899	71,7 %	22,5 %	10,07 %
Mauritanie	2,010	213,2 %	20,1 %	0,929 %

Source : World Debt Tables 1990-1991. Banque Mondiale

Dette externe totale et PNB en milliards de US. \$

1- E.D.T./G.N.P. : ratio de la dette par rapport au PNB

2- T.D.S./X.G.S. : ratio de la dette par rapport aux exportations de biens et services.

- Les chiffres du PNB dans la colonne 4 sont tirés de "Military Balance" 1991-1992, Brassey, IISS - Londres.

1- Avant les derniers accords, l'Algérie devait rembourser en 1992/93 près de 8 Milliards de Dollars

Les contraintes de la dette limitent considérablement les investissements productifs et la capacité des économies et des gouvernements à satisfaire les demandes des populations. Conjuguée à la frustration politique, les frustrations économiques et sociales, dans une société de consommation de plus en plus affirmée, viennent ainsi générer le mécontentement voire l'instabilité. L'Europe et le Maghreb semblent " désormais " d'accord sur ce diagnostic et ses implications en termes d'instabilité actuelle ou potentielle. Il leur reste à en tirer les conséquences qui s'imposent et à accorder leurs violons pour apporter des réponses effectives à travers leur coopération. La philosophie qui sous - tend le nouveau cadre à promouvoir, à savoir partenariat politique et économique et co-développement restera lettre morte si la condition nécessaire : le climat de confiance tarde à s'instaurer.⁽¹⁾

IIème PARTIE - DES PERCEPTIONS DE MENACES A CONJURER : LE NECESSAIRE CLIMAT DE CONFIANCE A INSTAURER

Si faire échec, ou du moins atténuer les facteurs d'instabilité, nécessite des stratégies complexes mais non hors de portée des spécialistes et de politiques avisés, bien plus difficile est l'instauration d'un climat de confiance nécessaire en matière d'investissement à fortiori de co-développement. Un climat de confiance est composite. Il est formé d'éléments matériels et de facteurs psychologiques et culturels qui entretiennent du reste des relations complexes. Les premiers ne sont certes pas insurmontables, même s'ils exigent des efforts considérables de la part du Maghreb en

1- Le Co-développement est également appréhendé par le projet de la CSCM comme "politique indispensable pour faire face aux déséquilibres économiques et démographiques de la région"; Document Commun de l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal ; §6 coopération.

matière de fonctionnement " prévisible " : Des améliorations réelles sont à apporter aux conditions d'accueil, notamment en matière de législations et de fiscalité plus ou moins stables, de démarches administratives simplifiées, d'infrastructures opérationnelles et fiables, surtout de communication etc... L'élément psychologique est bien moins maîtrisable. IL est forgé par le temps et l'histoire partagée faite nécessairement de confrontation et de convivialité. Il fait appel à des référents culturels différents où la méconnaissance et les expériences vécues sont souvent sources d'incompréhension. Force est de constater qu'à l'heure actuelle ce nécessaire climat de confiance entre l'Europe et le Maghreb est loin de régner. L'autre riverain de la méditerranée est plus perçu en termes de " menaces " que d'harmonie. Avant de nous pencher sur cette tendance il nous paraît important d'interroger un de ses éléments constitutifs à savoir le discours plus ou moins " officiel " sur le Maghreb.

I- Un discours officiel à clarifier

Le discours sur le Maghreb véhiculé parfois par les " institutionnels " demeure ambigu et émet des signaux contradictoires. Une première tendance, soulignée notamment par " les officiels " des deux rives tend à dramatiser l'instabilité actuelle ou potentielle au point de qualifier le Maghreb de véritable " bombe à retardement ". Cette allégorie est destinée à " affoler " les institutionnels et à provoquer l'électrochoc nécessaire pour un changement radical de l'approche même de la coopération. Volontiers développé par les " officiels " Maghrébins, pour toucher l'Europe dans son talon

d'Achille - sa propre sécurité -, ce discours est repris voire accentué par nos partenaires de l'Europe méridionale pour sensibiliser les institutions de la Communauté. L'Europe est en effet accaparée par son propre devenir ; son attention extérieure étant " monopolisée " par " l'Est ", nouvellement né à la démocratie et à l'économie de marché. Bruxelles semble d'autre part dominée par ses membres septentrionaux moins sensibles aux problèmes du Maghreb.

Une deuxième tendance cherche, sinon à gommer, du moins à minimiser le facteur instabilité pour rassurer et attirer les investisseurs.

Si la première démarche peut être payante en tant que détonateur auprès des politiques, elle peut se révéler contreproductive pour le capital étranger.

Le capital n'a par définition aucune vocation suicidaire même dans le cas extrême de " risk investment ". La seconde ne peut faire illusion et peut paraître comme simple maquillage démenti par certains faits. Ce discours, officieux, sinon officiel, devra être clarifié, et unifié, car approche tactique en fonction de l'auditoire il est reçu par tous, et risque de semer la confusion. Dans l'ère de la transparence la persuasion se fera à la lumière d'une analyse sereine des facteurs d'instabilité ainsi que celle des réponses sencées les juguler.

II- Des images à dissiper

Bien plus dangereuse cependant est la tendance plus globale qui a remplacé le défunt bloc communiste qui a laissé l'Occident sans " l'ennemi ". Une certaine polarisation semble se faire en Europe sur le Maghreb, partie de ce Sud mais à la fois arabe, musulman et proche. tant par la géographie que par l'histoire.

Egalement inquiétante apparaît une tendance marquée au Maghreb à faire prévaloir le volet négatif dans l'image ambivalente de l'Europe fascination/répulsion.

a- Le Maghreb ne semble pas perçu comme une menace militaire. Néanmoins cette dimension est gonflée à souhait, notamment par les stratéges en mal de crédits. Certes le spectre de la prolifération nucléaire menace et l'hypothèse de la bombe "islamique" en Algérie effraie. Empêtré dans une crise économique et politique sans précédent, l'Algérie a d'autres priorités que faire la bombe. Le danger des armes chimiques "arabes" et dont la Libye semble vouloir se doter a été ancré, à posteriori, dans les esprits par les excès commis par Saddam Hussein (pas pendant la guerre du Golfe mais dans celle contre l'Iran et contre les Kurdes lorsque l'Occident le soutenait).

Les accusations de terrorisme qui pèsent sur la Libye par ailleurs, affectent l'image du Maghreb et pèsent sur les rapports Euro-Maghrébins. Mais une fois ces turbulences dissipées il ne serait pas souhaitable que l'Europe succombe à "l'obsession" libyenne des USA.

Cependant les experts qui aiment imaginer les scénari et additionner les chiffres devraient prendre en compte dans cette ère des guerres techonologiques, les capacités réelles des armées maghrébines à mener des opérations contre l'Europe ou à l'atteindre par leur armement ⁽¹⁾. Le discours sur la menace militaire que constituerait le Maghreb ne résiste pas à l'analyse eu égard la disproportion flagrante des arsenaux entre le Maghreb et l'Europe. Pour l'instant, ce sont les capitales maghrébines qui sont à la portée des missiles

1- Le baroud d'honneur de Kadhafi contre Lampedusa après les raids américains sur Tripoli et Benghazi en témoigne.

flanc Sud: Le Maghreb n'a ni les moyens militaires ni les motivations politiques pour attaquer l'Europe. Il ne semble même pas doté de moyens suffisants pour assurer la défense de ses intérêts vitaux. Le problème du contrôle de ses zones de pêche souvent " violées " est révélateur en la matière. L'approche marocaine du problème des villes occupées Ceuta et Mellila et des îles chafarînes démontre la volonté de faire prévaloir la coopération sur la confrontation (1). En Europe le Maghreb est bien plus perçu comme une menace à son identité et à sa prospérité. Cette menace se polarise notamment sur le phénomène de l'immigration largement traitée par ailleurs. La montée de l'Islam politique au Maghreb est perçue à travers ce prisme et peut être amplifiée par les blessures mal guéries de la guerre de libération algérienne contre la France. La France fonctionne comme une " caisse de résonance en Europe " du Nord " pour tout ce qui concerne le Maghreb.

b- L'Europe quant à elle, est tout à la fois perçue, comme le tout puissant "sauveur" à même d'assurer le décollage économique du Maghreb et sa marche vers la modernité et comme le "responsable" de tous ses maux. L'aspect négatif semble lui-même basé sur deux images ; " L'Europe forteresse", l'Europe d'exclusion qui se ferme au commerce et aux peuples du Maghreb. Mais une Europe " d'intrusion" au Maghreb où elle est économiquement dominante et culturellement destructurante. Le flot d'informations à sens unique Europe-Maghreb, et notamment la présence quotidienne des chaînes Européennes

1- Sur cette question consulter A.B. Alaoui : " Le Maroc et la Méditerranée Occidentale : Dignité partagée dans un espace réinventé ", Colloque Grenoble 1-2 Mars 1991.

de télévision dans les foyers maghrébins opère une fonction de déconnexion surtout des jeunes avec leurs propres sociétés. Le modèle de consommation Européen hors de portée augmente les frustrations. L'Europe semble par ailleurs vouloir imposer au Maghreb ses propres conceptions européennes centrées en matière civilisationnelle. Par méconnaissance ou hostilité les valeurs essentielles du Maghreb sont dévalorisées. La presse européenne envoie également au Maghreb une image souvent négative de lui-même. Cette intrusion culturelle de l'Europe qui porte une atteinte certaine à " l'identité " et aux valeurs essentielles du Maghreb, irrite les plus libéraux et provoque des réactions de rejet chez les " traditionnels " et les radicaux.

Il est donc essentiel de faire échec à ces images culturelles mutuellement déformées. Une meilleure connaissance de la civilisation arabo-islamique est certainement à promouvoir en Europe pour contrecarrer les préjugés et les caricatures.

Une extrême vigilance de la part de nous tous est nécessaire pour assurer une meilleure connaissance de l'autre. Dans l'amélioration et l'approfondissement de ce dialogue culturel et Instituts de la Méditerranée Occidentale ont un rôle de tout premier ordre à jouer.

INDICATEURS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES
POUR LES PAYS DU MAGHREB

Indicateurs	Algérie	Lybie	Maroc	Mauritanie	Tunisie
I. INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES					
Population (mi 1991) (millions)	26.0	4.4	26.6	2.1	8.4
Taux de natalité (pour 1000 habitants)	35	37	31.4	46	29
Taux de mortalité (pour 1000 habitants)	8	7	7.4	18	7
Taux d'accroissement naturel (pour 1000 habitants)	27	30	24	28	21
Projection de la population 2025 millions	49	9	48	5	14
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme)	5.4	5.2	4.5	6.5	4.1
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances)	74	64	74	122	48
Structure par âge					
Moins de 15 ans	46	44	42	44	39
15 - 64 ans	50	53	55	53	57
65 ans et plus	4	3	4	3	4
Espérance de vie à la naissance	64	67	62	47	64
Taux d'urbanisation (1990) (en %)	44.7	70.2	47.1	42.1	60.9
Taux d'analphabétisme	46	33.1	58	82.6	45.8
(Au-dessus de 15 ans)(%)	(1987)	(1985)	(1991)	(1985)	(1985)
Indicateurs de l'activité économique	(1990)	(1984)	(1991)	(1982)	(1989)
Taux brut d'activité					
Masculin	41.1	-	52.3	45.5	46.5
Féminin	44.8	-	25.2	11.7	12.7
Ensemble	23.1	-	38.3	28.2	29.8

Indicateurs	Algérie	Lybie	Maroc	Mauritanie	Tunisie
Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus					
Masculin	73.2	75.3	82.2	84.7	78.6
Féminin	8.4	12.6	33.9	20.7	21.8
Ensemble	40.9	47.5	56.5	51.0	50.5
Taux de féminisation de la population active en %	10.2	13.0	34.0	21.4	20.9
Taux de chômage	19.7	-	12.1	-	13.1
Taux de chômage des jeunes 15 - 24 ans	51.5	-	20.0	-	25.0
Taux de féminisation de la population en chômage (en %)	8	-	34.0	-	24.0
Taux de dépendance (1)	3.3	1.1	1.7	2.5	2.4
Nombre de chômeurs (en milliers)	1156	-	1079	-	3178
Population active (en milliers)	5257	920	9670	431	2361
Structure de la population active par âge					
Moins de 15 ans	0.2	-	8.1	-	} 33.8
15 - 24	25.2	-	26.5	-	} .
25 - 59	70.6	-	56.9	-	60.3
60 et +	4.0	-	8.5	-	5.9
Total	100.0	-	100.0	-	100.0
Structure des chômeurs par âge					
15 - 24	66.0	-	44.4	-	58.3
25 - 59	34.0	-	54.0	-	41.7
60 et +	0.0	-	1.6	-	0.0
Total	100.0	-	100.0	-	100.0

(1) Population inactive / population active

iai ISTITUTO AFFARI
INTERNAZIONALI - ROMA

n° Inv. 11605

30 MAR. 1992

BIBLIOTECA

SÉCURITÉ ET STABILITÉ EN MEDITERRANÉE OCCIDENTALE
- Enjeux Prioritaires -

* Un projet des Instituts de l'Europe du Sud et du Maghreb *

RELATIONS EUROPE/MAGHREB: DECONNEXION INEVITABLE?
Alvaro Vasconcelos

Sesimbra, 27 et 28 mars 1992

* NE PAS CITER *



IEEI - Largo S. Sebastião, 8 . Paço do Lumiar . 1600 Lisboa . Portugal
Tel. (351) (1) 757 2701 - Fax (351) (1) 759 3983

RELATIONS EUROPE/MAGHREB: DECONNEXION INEVITABLE?

Alvaro de Vasconcelos

L'Europe des Douze se trouve confrontée à la nécessité de contribuer à la stabilité des espaces européens et méditerranéens dans son voisinage et de le faire de façon qui ne soit pas nuisible mais puisse au contraire contribuer aussi au renforcement de sa propre intégration.

En regardant son essor relatif, ceux qui se trouvent à ses côtés, à l'est et au sud, sentent qu'ils sont en marge et veulent à tout prix accéder au niveau de vie de la plupart des citoyens de l'Europe occidentale. Dans la CE, l'égoïsme social et les incertitudes par rapport à l'avenir font renaître le nationalisme et la xénophobie; le refus obstiné et obscurantiste de l'Autre, surtout quand il n'a pas la même religion. L'Europe a besoin d'une politique pour l'Europe de l'est et l'Europe centrale qui s'accorde avec une politique européenne pour le sud et notamment le sud plus proche, le Maghreb.

La Méditerranée tout entière est aujourd'hui traversée par une tension grave, «radicale», pour reprendre l'expression d'Edgar Morin, entre les peuples du monde arabe, islamique et le monde occidental, que les gouvernements, si favorables à la connexion qu'ils soient, ont du mal à maîtriser. Cette tension, due à la disparité économique et sociale, à la pression démographique que l'émigration n'est plus en mesure de soulager, est aggravée par les perceptions négatives sur l'attitude occidentale, qui n'épargnent nullement l'Europe, dans le conflit israélo-arabe et pendant la guerre du Golfe, instrumentalisées par le nationalisme extrémiste — qui prend aujourd'hui la forme radicale d'islamisme politique. Les intégristes s'acharment avec la même violence contre le laïcisme, considéré comme relevant de l'athéisme, contre la corruption, l'occidentalisation et l'Occident, et veulent imposer un

Avasconcelos .2.

régime fondé sur la Sharia, ce qui revient au totalitarisme le plus absolu, puisque c'est la seule voix de Dieu (politiquement amplifiée, bien entendu, par eux-mêmes) qui se laisse entendre dans tous les domaines, jusqu'aux plus intimes, de la vie de la société. La montée de l'islamisme politique dans le Maghreb, tout d'abord en Algérie où le risque de son accession au pouvoir par la voie démocratique fut un puissant avertissement, a convaincu les européens qu'il s'agissait d'un mouvement qui traverse le monde islamique tout entier, où se recourent la désespérance généralement provoquée par les régimes post-coloniaux et une utilisation sans limites des sentiments religieux.

L'Europe se trouve, plus qu'elle ne se trouvait avant, face à la nécessité d'avoir une politique méditerranéenne intégrée, visant également à la contention de l'islamisme politique radical, sans pour autant se laisser piéger dans les utopies d'une politique arabe mal adaptée à la diversité nationale et régionale du Maghreb et du Moyen Orient.

La décision prise à Maastricht de doter la Communauté d'une politique étrangère et de sécurité commune doit être appliquée précisément pour que l'Europe puisse avoir une vision commune pas seulement de la grande Europe mais aussi de la place du Sud, et tout particulièrement de la Méditerranée, dans le nouvel ordre international et contribuer à la mise sur pied de ce nouvel ordre. Sans l'Europe, ce ne sera pas l'unipolarisme ou la pax américaine, que beaucoup craignent et certains désirent, mais l'aggravation des crises. Les responsabilités de l'Europe dans le monde et plus immédiatement dans ses abords ne seront sûrement prises par d'autres.

Comme la crise du Golfe l'avait démontré, et comme la Conférence de paix pour le Moyen Orient et la crise Yougoslave le démontrèrent à nouveau, sans les instruments d'une politique étrangère et de sécurité commune l'Europe ne sera pas un acteur majeur dans des questions et des régions qui la concernent de façon vitale et par rapport auxquelles elle a des points de vue propres.

AVasconcelos .3.

La fin de la guerre froide et l'effondrement de l'Union soviétique, de par la disparition des références qui donnaient un sens au non-alignement et un espace de manoeuvre aux non-alignés dans la gestion de l'opposition des deux superpuissances, a impliqué aussi dans le Sud le besoin de mettre en cause des certitudes qui semblaient pourtant inébranlables.

Traversant une période de transition et de mutation économique et politique, le Maghreb et le Makrech se trouvent devant la nécessité d'entreprendre de profondes réformes démocratiques et politiques, et d'isoler l'intégrisme tout en affirmant leur identité civilisationnelle, et de définir en même temps une politique de connexion avec l'Europe dans un contexte de pleine intégration dans le système économique et politique mondial.

Utopies, pragmatismes:

Les dangers de la globalisation et les limites du particularisme

La nature même de la Méditerranée, la complexité de ses problèmes, la richesse et la diversité de ses cultures, ont voué à l'échec les grandes visions trop ambitieuses, telles que le dialogue Euro-Arabe.

La crise du Golfe et les divisions déchirantes qu'elle a provoquées entre les pays Arabes ont brisé, selon le ministre français des Affaires étrangères, M. Roland Dumas, «un double mythe»: «Evoquer le 'monde arabe' est un mythe en soi. 'Une' politique arabe en est un autre». <N> Il parlait en l'occurrence d'une politique arabe de la France, mais on peut employer les mêmes mots à l'échelle européenne. Même si les mythes se brisent, il semble néanmoins qu'il en reste des voies de dialogue possible, comme l'a été la réunion de l'Assemblée parlementaire Euro-Arabe tenue à Lisbonne en octobre 1991, dont l'efficacité laisse pourtant quelque peu à désirer.

La dernière initiative qui se veut globale et intégrée pour la Méditerranée est le projet de Conférence sur la Sécurité et Coopération en Méditerranée (CSCM), proposé pour la première fois par le ministre

italien des Affaires étrangères, De Michelis. La proposition formelle, contenue dans le 'no-paper' Italie/Espagne de septembre 1990, a été reprise par les Quatre+Cinq+Un dans leur première rencontre ministérielle à Rome en octobre 1990. A la lumière de la crise du Golfe il semblait surtout à l'Italie que l'exemple de la CSCE pourrait être appliqué à l'ensemble des relations entre l'occident et le monde islamique. L'existence de problèmes semblables, voire communs, dans la rive sud — questions frontalières, minorités, course aux armements, disputes pour l'hégémonie régionale, problèmes de sous-développement aggravés par l'explosion démographique et la mauvaise utilisation des ressources, problèmes relatifs aux droits de l'homme — et l'existence de problèmes communs aux deux rives, notamment le domaine des migrations et de l'écologie, liée à un manque de confiance mutuelle qu'aggravait le face à face du monde chrétien et du monde islamique, appelait à un effort visant à rétablir la confiance par des mesures précises, selon les auteurs de la proposition. La CSCM apparaît donc comme un projet encore plus ambitieux que le dialogue Euro-Arabe, puisqu'il devrait comprendre le monde islamique de la Mauritanie à la mer Noire, l'Europe, les Etats-Unis et le Canada.

Les difficultés de cette globalisation sont immenses, d'abord en raison de la diversité des participants, de la complexité et de la multiplicité des problèmes qu'ils sont appelés à résoudre (du conflit israélo-arabe aux différends gréco-turcs, à la question du Liban, du Sahara occidental au presque impossible équilibre de pouvoir dans le Golfe). Le parallèle avec la CSCE n'existe pourtant pas. Rappelons qu'elle est issue d'un cadre mondial de bipolarisme, et qu'il s'agissait dans le fond d'un dialogue entre deux blocs. Cependant, de la proposition d'une CSCM il faut retenir la justification première, c'est-à-dire le besoin de dialogue et de connaissance mutuelle entre les grandes civilisations de la Méditerranée et de faire face à des défis dans la région avec une approche intégrée, c'est-à-dire, prenant en considération les dimensions politique, économique et de sécurité. A la

CE, en tant que principal acteur économique dans la région, reviendrait le rôle de 'broker'.

Dernièrement, et surtout depuis la crise du Golfe, des approches dites pragmatiques semblent l'emporter, visant à la mise en oeuvre de politiques «particularistes» proposées dans certains ouvrages anglo-saxons. Elles représentent le rebours, non pas plus désirable, d'une vision trop globalisatrice de la Méditerranée dont étaient issues des propositions utopiques que la réalité a fait échouer.

Les défenseurs du «particularisme» mettent l'accent sur des propositions de politiques «à la carte», tournées plutôt vers les problèmes spécifiques de chaque pays, basées sur des relations bilatérales, inter-étatiques, dont les «relations spéciales», personnalisées, avec un certain nombre de dirigeants, au détriment d'une politique orientée vers des groupements régionaux. Du point de vue de la sécurité, les «particularistes» mettent l'accent sur la capacité d'intervention des puissances occidentales, les Etats-Unis en tête, pour faire face à des tentatives d'hégémonie régionale, notamment dans le Moyen Orient et dans le Golfe, et sont sceptiques de la capacité des pays de la région pour résoudre ce genre de problèmes.

Si la globalisation semble utopique, il est par contre possible de parler de plusieurs sub-régions en Méditerranée, définies par des facteurs de crise. Une d'entre elles étant sans doute le Moyen Orient, où le problème central est le conflit israélo-arabe et la question palestinienne, une deuxième la Méditerranée orientale, dominée par le conflit gréco-turc, une troisième les Balkans, dominée par l'éclatement de la Yougoslavie, et enfin une quatrième la Méditerranée occidentale, où les facteurs de crise sont d'abord intérieurs. Ces sub-régions ont des problèmes spécifiques qui doivent être résolus, d'autant plus qu'un environnement plus favorable est en place qui facilite leur solution. L'alternative n'est pas entre le globalisme et le particularisme: il est possible de développer des initiatives spécifiques pour certaines régions -- telles que la Conférence de paix sur le Moyen Orient ou la

coopération Cinq+Cinq, cherchant en même temps un apport aux processus de coopération et intégration régionale.

Si la disparité politique, économique, religieuse, ethnique est en Méditerranée indiscutable (et je parle aussi bien du nord-sud que du sud-sud), l'interdépendance et les facteurs de cohésion régionale existent aussi. Il est indispensable de les identifier et d'agir pour son renforcement, puisque la cohésion régionale est seule capable de contrecarrer l'actuelle tendance à l'éclatement des unités politiques si dramatiquement illustré par la crise yougoslave, de contribuer à l'atténuation des antagonismes entre les états nés des disputes frontalières et des projets d'hégémonie régionale, et de jouer un rôle positif du point de vue de l'accès à la modernité et au développement.

Par ailleurs, il faut déterminer de qui il s'agit lorsqu'on évoque les interlocuteurs d'une coopération en Méditerranée. Au nord, le partenaire est aujourd'hui la Communauté, bientôt Union européenne. L'adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal, le désir d'adhésion de Malte, Chypre, Turquie et républiques balkaniques, démontre l'accroissement marqué du degré de convergence dans la rive nord. Dans la rive sud, l'identification d'un partenaire est beaucoup moins simple, ce qui ne signifie pour autant que le seul choix soit entre l'utopie globaliste et le particularisme pragmatique, qui considère comme vouée à l'échec toute tentative de dialogue entre des ensembles régionaux. Des progrès dans ce domaine sont intervenus dans le Maghreb, raison de la réconciliation de l'Algérie et du Maroc, du rapprochement entre les pays maghrébins dont témoigne la création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

Le Maghreb est une région où non seulement un processus de coopération et d'intégration régionale est en marche, avec l'UMA, mais en plus sa problématique, quoique affectée par le conflit israélo-arabe et les enjeux d'instables équilibres du pouvoir au Moyen Orient et dans le Golfe, n'est pas déterminée par eux. Une presqu'île, le Maghreb peut être caractérisé aussi par la gravité des problèmes politiques, économiques et sociaux, et par sa profonde connexion avec l'Europe

AVasconcelos .7.

communautaire. L'impact que ces problèmes peuvent avoir sur l'Europe du sud est fondamentalement ce qui permet de parler d'un ensemble sous-régional en Méditerranée occidentale.

Etats-Unis: fédérateur régional?

Les Etats Unis ont joué pendant la guerre froide le rôle de fédérateur stratégique de la région par le moyen d'un ensemble de traités de défense avec les pays de l'Europe du sud (du Portugal à la Turquie, Espagne, Grèce et Italie comprises) et les pays arabes tels que le Maroc et l'Egypte. Les Etats-Unis avaient une vision stratégique globale de la Méditerranée, dictée par la contention de l'Union soviétique et la défense d'Israel. Après la fin de la guerre froide, pendant la crise du Golfe, les Etats-Unis ont pu utiliser les infrastructures dont ils disposaient en Méditerranée dans une mesure sans précédent pour contrecarrer l'expansionnisme irakien. La Conférence de Paix sur le Moyen Orient est une preuve de plus du rôle fondamental que les Etats-Unis continuent d'avoir en Méditerranée orientale, tout en démontrant que les Américains ont compris l'importance des partenaires arabes dans la région et se sont engagés sérieusement pour la résolution de la question israélo-arabe.

Avec la disparition de ce ciment qu'était la menace soviétique, les Etats-Unis ne sont plus en mesure d'agir en tant que fédérateur stratégique de la région, ce qui ne signifie pas pour autant que ce rôle ne puisse être joué dans le cas de menaces particulières considérées comme un intérêt vital de l'ensemble occidental, comme c'était le cas de l'hégémonie irakienne dans le Golfe — qui n'est pas cependant un cas qui puisse se reproduire facilement.

Les Etats-Unis, malgré le succès militaire remporté dans le Golfe, n'ont pas les moyens pour agir en gendarme mondial. Ils ne sont pas en mesure d'intervenir tout seuls, même lorsque leurs intérêts fondamentaux sont menacés, comme d'ailleurs la guerre contre l'Irak l'a prouvé. Ils pourraient jouer un rôle de 'leadership' par des procédures

AVasconcelos .8.

«co-opératives», pour emprunter une expression de M. Joseph Nye, mais on assiste justement à une remontée des poussées isolationnistes aux Etats-Unis. Et la large, très large coalition que la guerre du Golfe a rendue possible eut vraisemblablement un caractère tout à fait exceptionnel.

La Méditerranée prend désormais une place plus importante dans la hiérarchie des priorités des Etats-Unis et des puissances européennes, dans la mesure où la menace de l'Est n'est plus présente. Elle est aujourd'hui jugée selon ses mérites, ces risques et ses défis, et non pas en tant qu'élément dans l'enjeu Est-Ouest.

Le Sud fait désormais partie des options stratégiques des pays de l'Europe méditerranéenne et devient l'objet d'une coopération militaire entre la France, l'Italie et l'Espagne. Pour les Etats-Unis, la Méditerranée s'inscrit dans la nouvelle priorité accordée au désamorçage de la prolifération d'armements de destruction massive, d'une part, et à la haute priorité accordée au Golfe.

Les Etats-Unis veulent garder un rôle de 'leadership' dans la Méditerranée par l'intermédiaire de l'OTAN, et essayent pour cela de brouiller la distinction entre «zone» et «hors-zone» en même temps qu'ils proposent de créer une force navale permanente de l'OTAN en Méditerranée et d'y donner à la force de réaction rapide un rôle spécial.

La «menace du Sud», malgré les sondages qui semblent démontrer une nette progression de ce concept dans l'opinion publique (50,8% des Français désignent le sud comme «menace principale», 8% l'est), dans des régimes démocratiques, ne pourra pas se substituer à la menace soviétique en tant que «ciment agglutinateur», tout d'abord parce que les élites savent qu'elle n'existe pas en réalité et bien évidemment parce que son exploitation démagogique est le terrain privilégié des forces d'extrême-droite. Bien que la montée des sentiments racistes qui, extrême-droite ou pas, fait désormais partie des questions politiques européennes, soit pour le moins inquiétante.

Les institutions européennes actuelles ne sont pas en mesure de s'occuper de problèmes de sécurité, de prévention et maîtrise des conflits régionaux, qui sont devenus les plus probables dans l'après guerre froide. Malgré le fait que son secrétaire général évoque parmi les grands problèmes de l'actualité «le surpeuplement, le fanatisme religieux, les migrations, le terrorisme ou la prolifération des armes de destruction massive», l'OTAN ne pourra pas élargir la zone couverte par le Traité de Washington, encore moins vers le Sud. La majorité de ses membres, y compris tous ceux de l'Europe du sud, qui pourrait être plus particulièrement visée par une prétendue menace du sud, ne conçoivent pas cette «menace» essentiellement en des termes militaires, et considèrent que l'Union européenne, et sont «bras armé», l'UEO, sont mieux placées que l'OTAN pour traiter les questions du dialogue et de la coopération, y compris dans le domaine militaire, tandis que la question de la prolifération, devenue plus importante dans le nouveau cadre stratégique mondial, doit être l'objet de mesures prises dans le cadre des Nations Unies.

En Méditerranée occidentale, les crises et les contentieux ont tout d'abord un caractère sud-sud, même s'il subsiste encore des contentieux nord-sud. Pour le moment, ni l'Union européenne ou la structure de défense placée désormais sous sa dépendance, l'UEO, sont en mesure d'intervenir en cas de crise grave dans la région, ni l'UMA s'est pour le moment dotée d'une approche commune de la sécurité régionale, et encore moins de la volonté et des moyens de devenir le pacte d'assistance mutuelle et de solidarité collective que le traité de Marrakech institue. On ne peut pas encore parler, évidemment, de coopération dans le domaine de la sécurité entre les institutions du nord et du Sud.

La politique européenne

La part des Douze dans l'aide publique au développement revient dans le Maghreb à 95.5 pour cent pour les pays de l'OCDE, à 60.9 pour cent

pour l'ensemble des pays et organismes donateurs. L'Europe des Douze représente en outre entre 50 et 60 pour cent du commerce extérieur des pays du Maghreb. Près de 45% des 4,6 millions d'immigrés réguliers non-européens du bassin méditerranéen qu'elle accueille sont en provenance des pays maghrébins.

Si les Etats-Unis ont été, et à un certain degré le sont encore, d'un point de vue stratégique, l'acteur le plus important en Méditerranée et plus particulièrement au Moyen Orient, ils n'ont jamais été, et ne risquent de le devenir dans une période de déclin économique, le premier partenaire économique, culturel ou politique des pays arabes. Devant la complexité culturelle, ethnique, religieuse et politique de la Méditerranée, les Etats-Unis considèrent que la priorité doit être accordée à la question de l'équilibre du pouvoir par l'intermédiaire d'une 'realpolitik', même si elle est menée au nom de la défense de la démocratie, et non pas à la mise en oeuvre d'une politique intégrée qui prenne en considération à tout moment la diversité de la problématique.

A la différence des Américains, les Européens sont condamnés, pour le meilleur et pour le pire, à vivre avec les problèmes méditerranéens et à ne pas avoir donc une vision «ultra-stratégique», qui revient à considérer toutes les questions en tout premier lieu sous cette lumière. Au contraire, dans leur vision les aspects économiques, sociaux, culturels et politiques occupent une place grandissante. C'est pourquoi les Européens sont plus enclins à donner une importance accrue à la création de conditions de stabilité pour prévenir le déclenchement de conflits, plutôt qu'à avoir à intervenir une fois qu'un conflit s'est déclaré; à essayer de contrecarrer la poussée du fondamentalisme islamique, plutôt qu'à se préparer, en tout pragmatisme, à cohabiter avec des pouvoirs où ils auraient accédé (et pas seulement par rapport au Maghreb). Une vision qui, malgré les difficultés des processus de coopération régionale ou de création de structures régionales de sécurité dans le monde arabe, du Conseil de Coopération du Golfe à l'UMA, favorise toujours le renforcement de ces

processus pour la création de mesures de confiance et en vue de faire augmenter les échanges économiques entre voisins dont les niveaux d'interdépendance sont d'une extrême faiblesse. Notons que la part intra-régionale dans le commerce méditerranéen n'en revient qu'à 6 pour cent, où le commerce intra-maghrébin représente 1,5 pour cent.

La coopération en Méditerranée occidentale

Les pays de l'Europe du sud sont particulièrement sensibles, pour des raisons évidentes, à l'évolution dans le Maghreb et le Machrek. On peut décerner une évolution vers une identité sud-européenne, comprenant la France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne (les Quatre du groupement de la Méditerranée occidentale). Le Portugal, malgré son penchant atlantique, en est partie prenante, puisqu'il est méditerranéen par culture et par la nature de secteurs importantes de son économie, en plus de sa proximité géographique du Maghreb (cent kilomètres à peine le séparent des côtes marocaines).

Le dernier élargissement de la Communauté a été perçu d'une façon contradictoire au nord et au sud, les uns soulignant les aspects négatifs, d'autres, moins nombreux, les aspects positifs. Surtout en France et au Maghreb, l'élargissement fut perçu comme «un défi grave à la politique méditerranéenne de la CEE» (N), du fait que l'extension de la Pac au Portugal et surtout à l'Espagne devrait amplifier les difficultés rencontrées par les économies maghrébines dans leurs rapports avec le marché européen, ce qui a été à l'origine de la signature des accords de troisième génération (d'adaptation à l'élargissement) en 1987 et 1988. Cependant, avec l'élargissement au sud s'amorce la méditerranéisation du processus d'intégration européenne, qui se renforcera par la suite avec le poids économique croissant de l'Italie et la croissance soutenue de l'Espagne et aussi du Portugal. Avec le troisième élargissement, l'Europe est désormais plus proche du Nord de l'Afrique, le détroit qui les sépare (ou les rapproche) n'ayant finalement qu'une quinzaine de kilomètres. Comme on le signalait au

Forum de Tanger, la démocratisation de l'Europe du sud «peut contribuer à l'extension de l'aire pluraliste dans la région»(N).

En fait, il était clair depuis le début des années 80 que la crise économique et sociale dans le Maghreb aurait inévitablement des conséquences politiques, mettant en cause les politiques des élites restées au pouvoir souvent depuis l'indépendance. La montée de l'islamisme radical et son affirmation en tant qu'alternative principale aux pouvoirs en place était devenue une source majeure d'inquiétude, notamment en Tunisie, où la relève de M. Bourguiba se posait.

Ce n'étaient pas les seuls problèmes intérieurs qui faisaient (et font toujours) du Maghreb une zone de crise potentielle. Les relations intramaghrébines ont été marquées ces dernières années par des tensions notamment entre le Maroc et l'Algérie par rapport au Sahara occidental, donnant cause à un état de précarité et mobilité des alliances (Maroc-Lybie, en résultat du traité d'Oujda, Algérie-Tunisie-Mauritanie...).

C'est dans ce contexte que naquit l'initiative qu'aboutirait à la coopération Cinq+Cinq. En 1983, à Marrakech, le président Mitterrand avait lancé l'idée d'une conférence sur la Méditerranée occidentale, comprenant l'Espagne, l'Italie, la France, l'Italie, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, qui devrait se consacrer surtout aux questions économiques. L'Algérie considérait par contre que devraient y être abordées aussi les questions de sécurité, ce que le Maroc refusa.

Ce projet a été repris en 1988, de nouveau à l'initiative de la France, cette fois à un niveau semi-officiel, avec l'organisation au mois de février, à Marseille, du I Forum de la Méditerranée occidentale, avec la participation de diplomates, hommes d'affaires et spécialistes maghrébins et européens de quatre pays du sud (Portugal, Espagne, Italie, France) et trois maghrébins (Algérie, Maroc et Tunisie). Le IIème Forum aurait lieu à Tanger en mai 1989, où fut franchie une étape significative au niveau de la coopération politique entre les pays de l'Europe du sud (le forum ayant été l'objet de plusieurs réunions

préparatoires au niveau des directions des Affaires politiques respectives).

Au Maghreb, depuis 1987, année de la déposition de Bourguiba par Ben Ali, la réconciliation entre les pays maghrébins s'amorce en même temps que s'aggravent les facteurs de crise. Les gouvernements se montrent conscients des difficultés internes et internationales auxquelles ils doivent faire face, et l'UMA est créée en février 1989.

L'existence de l'UMA a forcé l'inclusion d'une délégation lybienne au Forum de Tanger, en dépit d'un certain degré d'opposition de la part de la France.

Le IIème Forum a confirmé que le processus ne pouvait être contenu dans les limites de l'économique, l'importance d'une approche intégrée y étant soulignée comme étant la seule à même de faire face à l'agenda complexe de la coopération en Méditerranée occidentale.

Le processus Cinq+Cinq (qui regroupe les Quatre de l'Europe du sud, auxquels s'est ultérieurement jointe Malte, et les Cinq de l'UMA) correspond à la nécessité d'une vision des problèmes méditerranéens qui soit en même temps intégrée et diversifiée, c'est-à-dire suffisamment réaliste ou opérationnelle pour ne pas dissoudre le projet dans une initiative globale pour la Méditerranée toute entière. A la différence de la conférence de paix sur le Moyen Orient, ce n'est pas la question israélo-arabe qui occupe ici la place principale. Cela ne veut pas dire que la non-résolution de la question palestinienne n'affectera pas profondément l'opinion publique dans le Maghreb arabe par rapport aux puissances qui, au nom du droit international, ont eu une intervention dans la guerre du Golfe.

Depuis leur première réunion à Rome en octobre 1990, les Neuf ont essayé de définir des modalités d'action pour faire face à des questions financières du co-développement, et pour intervenir dans des domaines tels que l'autosuffisance alimentaire et la lutte contre la désertification, la dette, la question migratoire et la coopération culturelle, technologique et scientifique. Le déclenchement de la crise du Golfe et les divergences sur le rôle de la Lybie dans le processus Cinq+Cinq ont

fait reporter successivement la réunion prévue en décembre 1990 à Tripoli, qui n'a finalement eu lieu qu'en octobre 1991, à Alger.

C'est en tout premier lieu à la gravité des problèmes économiques et sociaux qui affligent le Maghreb et à la volonté de contribuer à les résoudre que l'on doit l'initiative de coopération en Méditerranée occidentale. Les grands obstacles, cependant, à cette coopération ne relèvent pas de la complexité de l'économie et du social (commerce, migrations), domaines auxquels certains s'obstinent à croire que le processus devrait se borner, mais du manque de convergence politique entre les Dix, et surtout des options différentes dans le domaine de la sécurité des pays maghrébins. S'il existe aujourd'hui dans les pays de l'Europe du Sud des démocraties stables et laïques, et pour l'essentiel des options de sécurité identiques (OTAN, UEO), au Maghreb, par contre, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie se trouvent à des stades différents d'un processus de réformes économiques et politiques qui est pourtant loin d'avoir abouti et dont la conclusion ne sera pas forcément un avènement de régimes démocratiques. Si les élections présidentielles en Mauritanie de janvier 1992, contestées par l'opposition, constituent un exemple des difficultés qu'il faut vaincre, les événements en Algérie n'en sont pas moins une cruelle mise à jour de ce qui est véritablement en cause et dans le Maghreb et dans le monde islamique en général.

Les membres européens des Dix ont pour la plupart gardé un silence quelque peu embarrassé devant le coup militaire et la suspension des élections en Algérie, ponctué par les condamnations très modérées de MM. Mitterrand et Soares. Un silence qui ne cachait point le soulagement ressenti, pour des raisons différentes, dans les deux rives, exprimé d'ailleurs d'une façon plus claire dans le Maghreb.

Il est clair que l'attitude des européens par rapport aux nouveaux dirigeants algériens sera dictée par ce qu'ils feront dorénavant du pouvoir qu'ils ont pris, c'est-à-dire de leur aptitude à mener à bien les réformes économiques et politiques entamées, plutôt que par la façon

par laquelle il a été pris et la suspension du processus électoral qui en résulte.

Le manque de vision qui consiste à préconiser le renforcement des relations entre les Etats au seul niveau des élites dirigeantes en résulte fortement mis en cause. Il devient plus évident qu'il s'agit de promouvoir les rapports à tous les niveaux de la société. Le processus du Forum Méditerranéen aurait du être poursuivi, parallèlement à la coopération au niveau officiel.

Les événements en Algérie ne sont pas les principaux responsables du blocage des Dix. La question de la Lybie, la pression croissante exercée par les Etats-Unis, l'Angleterre et la France en résultat de l'aboutissement des investigations sur le sabotage des avions de PanAm et de l'UTA (dont résulte notamment que la réunion au sommet proposée par M. Mitterrand et prévue pour Tunis au mois de janvier ait été reportée 'sine die') pèse lourd sur les rapports entre les Dix. La question se pose de nouveau sur la place même de la Lybie au sein de la coopération en Méditerranée occidentale. Ce n'était qu'un vœu pieux la décision prise à Alger lors de la réunion Cinq+Cinq «d'instaurer les conditions propres à surmonter tout obstacle au développement harmonieux de leur coopération», après que «les mesures restrictives à l'encontre d'un pays membre» eussent été évoquées.

Etant donné que la Lybie fait partie de l'UMA, il est quasiment impossible et certainement pas souhaitable de l'isoler. Cependant, pour éviter le blocage des Cinq+Cinq, il faudra discuter d'une façon tout à fait claire les questions de sécurité, notamment dans leur rapport avec les questions économiques et des droits de l'homme. Autrement, si la confiance mutuelle ne devient pas une réalité, ce qui n'est possible que par la transparence des activités militaires, la coopération dans la lutte contre le terrorisme, et une meilleure connaissance des doctrines militaires et des priorités stratégiques, ce sera la Lybie aujourd'hui, la poussée armementiste de tel pays ou groupement demain, les alliances choisies lors de telle crise régionale après-demain, et ainsi de suite. Les Dix devront forcément s'attaquer à ces problèmes.

Contribuer à dissiper les malentendus et à réduire au minimum les erreurs d'appréciation est essentiel, puisque les attitudes et les perceptions dans le domaine de la sécurité sont radicalement différentes chez les opinions publiques au nord et au sud, plus évidemment en cas de crise, comme c'était le cas pendant la guerre du Golfe. Tandis qu'au Portugal, en Espagne en France et en Italie l'attitude générale était de soutien aux forces de la coalition, au Maghreb c'était la mobilisation pour l'Irak. Fracture porteuse d'antagonismes graves, alimentée par le fossé économique entre le nord et le sud et la perception que le nouvel ordre international marginalise le sud. C'est là que la déconnexion préconisée par les fondamentalistes trouve terrain favorable.

L'union politique et les relations euro-maghrébines

Les Européens de l'est et les Nord-africains ont une attitude différente vis-à-vis des diverses institutions européennes dans le domaine de la sécurité. L'Europe de l'est cherche par tous les moyens à créer les conditions qui lui permettront d'accéder à l'OTAN, à l'UEO, et considère qu'une rupture des relations transatlantiques ou de l'intégration européenne signifierait une aggravation des facteurs d'instabilité en Europe et poserait des problèmes graves à leurs propres réformes économiques et transitions démocratiques. Beaucoup au Maghreb, par contre, voient toujours les institutions européennes de sécurité à travers des lunettes du temps du tiers-mondisme et de l'anti-impérialisme, vision que la guerre du Golfe n'a guère contribué à dissiper. Ils considèrent le renforcement de ces institutions plutôt comme un danger, une menace, ne faisant généralement pas de distinction, dans ce domaine, entre l'OTAN et l'UEO.

L'incapacité de la Communauté de trouver une solution pour la crise yougoslave contibua de toute manière à affaiblir sa crédibilité. Il en résulte que l'Europe de l'est se tourne plutôt vers l'OTAN et les Etats-Unis en quête des garanties de sécurité dont ils ressentent le besoin pressant. Pour les pays de l'Afrique du nord, les échecs

politiques de la Communauté dans ce domaine ne sont pas perçus de façon analogue, puisqu'elle demeure d'abord, pour eux, le grand marché et le donneur d'aide économique.

La stabilité en Europe n'est pas moins fondamentale pourtant pour le Maghreb que pour l'Europe de l'est. Au cas où la Communauté aurait choisi de demeurer à l'état de «puissance civile», qui n'aurait ni politique étrangère ni politique de sécurité commune, ce seraient les pays du Maghreb qui en souffriraient davantage, puisque ce n'est qu'une Europe dotée de vision stratégique qui pourra vraiment se préoccuper de la stabilité en Méditerranée.

L'Europe des douze a devant soi tout un éventail de défis et de sollicitations dans ces premières années de l'après guerre froide. D'abord, un défi majeur à son intérieur même, auquel s'ajoute le désir et le besoin de contribuer à la stabilité à l'est et au sud.

Certains s'emploient à faire passer l'est et le sud, y compris l'Afrique du nord, comme deux régions entre lesquelles il faudrait choisir, pour laisser ensuite tomber l'autre en raison des ressources limitées ou bien de l'urgence des défis. La Communauté se doit cependant de faire face et aux défis de l'est et aux défis du sud, dans le cadre d'une stratégie préventive globale pour un espace dont les contours s'ébauchent et que l'on pourrait appeler «espace européen élargi».

Au delà de l'importance que l'Europe des Douze ne peut se permettre de ne pas accorder à la stabilité de ses voisins de l'est et du sud, des raisons d'équilibre entre ses membres lui dictent aussi une stratégie «tous azimuts». L'importance stratégique des changements à l'est pour l'ensemble du continent n'empêche nullement les pays de l'Europe du sud, notamment, de considérer leurs relations avec des espaces non-européens — plutôt nord-africains pour certains, africains ou latino-américains pour d'autres, nord-américains pour d'autres encore — comme un élément important de leur poids relatif, y compris dans la Communauté. Il faut voir là une des raisons de la convergence entre

des pays comme le Portugal, l'Espagne, la France et l'Italie, qui ont des relations privilégiées avec le sud.

Une Europe tournée presque exclusivement vers l'est ne pourrait que très difficilement maintenir le degré actuel de convergence et cohésion entre ses membres. On aurait là pour ainsi dire l'Europe-forteresse, mais dont les portes ne seraient verrouillées que pour certains.

Le contenu, la ratification et la mise en oeuvre du traité d'union politique issu du sommet de Maastricht ne sont donc point indifférents pour les Nord-africains et pour la coopération en Méditerranée occidentale. A Maastricht la décision a été prise de définir des domaines d'action commune, intégrant les aspects économiques et politiques, où en certains cas les décisions seront prises à majorité qualifiée. La définition de ces domaines a cependant été laissée pour le sommet de Lisbonne, en juin 1992. Il est indispensable que, comme le préconisait la proposition franco-allemande du 14 octobre, la Communauté adopte une politique commune «dans les relations politiques et économiques avec l'espace méditerranéen ainsi qu'avec le Proche et le Moyen Orient». Il faudrait cependant introduire une précision à cette définition trop large, en référant la relation avec les pays du Maghreb et en intégrant au niveau européen l'acquis du processus Cinq+Cinq.

Un autre domaine de la politique commune qui aura des implications directes sur la Méditerranée, et qui faisait d'ailleurs partie de tous les projets de traité, est la coopération dans le contrôle des exportations en matière d'armement. Voici une des grandes préoccupations européennes et occidentales devenues plus aiguës après la guerre du Golfe: il s'agit de savoir comment faire pour contribuer à un retrécissement des dépenses militaires dans les pays en voie de développement.

L'efficacité du processus Cinq+Cinq dépendra de sa capacité d'influencer la politique de l'Union par rapport au Maghreb: c'est au niveau de l'Europe et pas au niveau des Quatre de l'Europe du sud que sont prises les décisions qui auront un impact décisif sur les relations

euro-maghrébines, comme les accords de Shengen ou la mise en oeuvre de la politique méditerranéenne renouvelée.

La volonté de l'Europe de ne pas marginaliser le sud ne pourra rien, cependant, si le sud s'auto-marginalisera lui-même et ne prendra vis-à-vis des processus communautaires une attitude plus active, semblable en quelque sorte à celle des pays de l'est. L'insistance sur un tiers-mondisme tout à fait dépassé ou sur la voie de la déconnexion ne pourra que rendre plus difficile, pour le sud, de venir à bout de sa crise d'identité politique et de s'intégrer à part entière dans le système politique et économique international. Contribuer à cette intégration pleine des pays du Maghreb devrait être l'objectif central de la Communauté par rapport à la région. C'est cet objectif, d'ailleurs, qui constitue la vraie raison d'être du processus Cinq+Cinq.

La coopération euro-maghrébine doit être un élément d'une convergence euro-arabe plus vaste, en l'absence de laquelle cette coopération serait en dernier ressort vouée à l'échec. Comme l'écrivait Hamadi Essid, «Les disparités économiques et surtout la diversité des régimes et des institutions font de l'unité arabe une notion humainement réelle, idéologiquement juste, culturellement nécessaire mais politiquement irréalisable tant que, dans tous les pays arabes, les peuples ne seront pas démocratiquement souverains.»

iai ISTITUTO AFFARI
INTERNAZIONALI - ROMA

n° Inv. 11605

30 MAR. 1992

BIBLIOTECA

SÉCURITÉ ET STABILITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE
- Enjeux Prioritaires -

* Un projet des Instituts de l'Europe du Sud et du Maghreb *

ALLOCUTION PRONONCÉE
PAR LE SOUS-SECÉTAIRE D'ÉTAT ADJOINT

Ivo Cruz

Sesimbra, 27 et 28 mars 1992

* NE PAS CITER *



IEEI - Largo S. Sebastião, 8 . Paço do Lumiar . 1600 Lisboa . Portugal
Tel. (351) (1) 757 2701 - Fax (351) (1) 759 3983



MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS
GABINETE DO SUBSECRETÁRIO DE ESTADO ADJUNTO DO MINISTRO

ALLOCATION PRONONCÉE PAR LE SUBSECRETÁIRE D'ÉTAT
ADJOINT DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AU SÉMINAIRE DE L'INSTITUT DES ÉTUDES STRATÉGIQUES
INTERNATIONALES, SUR LA SÉCURITÉ ET LA STABILITÉ
EN MEDITERRANÉE OCCIDENTALE.

IL Y A ENVIRON DEUX MOIS, M'ADRESSANT À UN PUBLIC HONORABLE ET EXIGENT, CONSTITUÉ PAR DES DIPLOMATES ÉTRANGERS ACCRÉDITÉS À LISBONNE, J'AI EU L'HONNEUR DE FAIRE QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES CHANGEMENTS EN EUROPE ET LEURS INCIDENCES SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA COMMUNAUTÉ.

À CE MOMENT-LÀ, JE LEUR AI RAPPELÉ LE FAIT QUE NOUS VIVONS UNE ÉPOQUE TRÈS CURIEUSE, PUISQUE CE QUI SE PASSE EN EUROPE ET D'AILLEURS UN PEU PARTOUT, CORRESPOND À UNE COEXISTENCE PARADOXALE DE DYNAMIQUES NATIONALES INÉGALES, VOIRE OPPOSÉES, QUI SE DÉVELOPPENT, AU NIVEAU DE L'HARMONISATION IDÉOLOGIQUE ET DU CHANGEMENT DES BLOCS ET DES SPHERES D'INFLUENCE.

PAR CECI JE VEUX DIRE LA SIMULTANÉITÉ DES PROCESSUS D'UNION SUPRANATIONALE, DONT L'ACHEVEMENT, EN CE QUI CONCERNE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, EUT LIEU À MAASTRICHT, ET LA CRÉATION DE NOUVEAUX ÉTATS DANS LES BALKANS ET DANS L'ANCIENNE URSS. DANS LE CAS SPÉCIFIQUE DES RÉPUBLIQUES MEMBRES DE LA CEI, IL FAUT AUSSI RECONNAITRE L'ABSENCE DE TRADITION DE SOUVERAINETÉ RÉCENTE DE CERTAINES D'ENTRES ELLES.

EN RÉSUMÉ, LA SITUATION EN EUROPE SE DÉFINIT PAR LES GRANDES LIGNES SUIVANTES:

- D'UNE PART, LA CRÉATION OU LA RÉCUPÉRATION DE NOUVELLES NATIONALITÉS, LE PROCESSUS D'AUTONOMIE D'ÉTATS QUI, PARFOIS, ASSUMENT OU PRÉTENDENT ASSUMER UNE INDÉPENDANCE TOTALE ET LA SOUVERAINETÉ ABSOLUE, POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS LEUR HISTOIRE;
- D'AUTRE PART, LES MÉCANISMES DE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE QUI SE SONT DÉVELOPPÉS ET PROGRESSENT VERS UN SENS D'UNITÉ, ÉGALEMENT INÉDIT DANS L'HISTOIRE MODERNE.



MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS
GABINETE DO SUBSECRETÁRIO DE ESTADO ADJUNTO DO MINISTRO

SI JE NE ME TROMPE PAS, CE FUT LA "TIME" QUI A PUBLIÉ POUR LA PREMIERE FOIS UNE CURIEUSE COMBINATION D'IMAGES, DANS LE STYLE "AVANT" ET "APRES".

"AVANT", L'EUROPE AVAIT LA MÊME COULEUR DU CÔTÉ DROIT, ET SE REPRÉSENTAIT EN ALTERNANCE CHROMATIQUE DES DIFFÉRENTS ÉTATS SOUVERAINS DU CÔTÉ GAUCHE.

"APRES", UN "APRES" QUI NE TARDERA PAS A DEVENIR LE "MAINTENANT", L'IMAGE EST EXACTEMENT L'INVERSE: LE CÔTÉ GAUCHE DE L'EUROPE EST COUVERT, OU LE SERA, VRAISEMBLABLEMENT, DE LA MÊME COULEUR; LE CÔTÉ DROIT AURA TENDANCE À DEVENIR UNE MULTIPLICITÉ DE TACHES COLOREES.

NOUS SAVONS ENTRETEMPS QUE CE KALÉIDOSCOPE NE S'EST PAS ENCORE STABILISÉ. CEPENDANT, UNE FOIS DE PLUS EN SITUATION PARADOXALE, L'INSTABILITÉ CHROMATIQUE DU CÔTÉ DROIT DEMANDE AU CÔTÉ GAUCHE, DES DÉFINITIONS ET DES ACTIONS POLITIQUES UNIFIÉES.

LA "SUPERBE EUROPE" DONT PARLE CAMÕES, "QUI GIT ENTRE LES ANGLES D'ORIENT EN OCCIDENT" ET DONT PARLE FERNANDO PESSOA, S'EST IMPOSÉE UN PROGRAMME D'UNITÉ QUI CONSTITUE, LUI-MÊME, UN PUISSANT FACTEUR CENTRIFÈTE AU NIVEAU DU CONTINENT. LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE CONSTITUE UNE SORTE DE NOYAU DUR DOUÉ D'UNE TRÈS FORTE CAPACITÉ D'ATTRACTION. L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE, FORMELLEMENT CONSACRÉ LE 16 DÉCEMBRE DERNIER, AU MOYEN D'UN ACCORD AVEC L'A.E.L.E., REPRÉSENTE UN PREMIER PAS ÉVIDENT VERS L'ÉLARGISSEMENT. D'AILLEURS, DES SEPT PAYS QUI CONSTITUENT L'A.E.L.E., TROIS (OU QUATRE SI L'ON CONSIDÈRE LE CAS DU LIECHTENSTEIN) ONT DÉJÀ PRÉSENTÉ FORMELLEMENT LEURS DEMANDES D'ADHÉSION RESPECTIVES. DEUX PAYS EUROPÉENS ET TROIS ENSUITE L'ONT DÉJÀ FAIT AU BON MOMENT.

LES ACCORDS D'ASSOCIATION DÉJÀ CÉLÉBRÉS OU À CÉLÉBRER AVEC LES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET DE L'EST CONSTITUENT UN DEUXIÈME PAS, MOINS DÉFINI ET QUI SERA PLUS LONG À SE CONCRETISER, MAIS IL S'AGIT, DE MÊME, D'UN PAS ÉVIDENT.



MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS
GABINETE DO SUBSECRETÁRIO DE ESTADO ADJUNTO DO MINISTRO

ET FINALEMENT, L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LA STABILISATION DES PROBLEMES DE LA C.E.I ET DES BALKANS REPRÉSENTE UNE DISPONIBILITÉ ENVERS L'ÉTABLISSEMENT PROGRESSIF DE LIENS PRÉFÉRENTIELS AVEC LES NOUVEAUX PAYS EUROPÉENS.

C'EST À CE PROPOS QUE LES CONCLUSIONS DU CONSEIL EUROPÉEN DE MAASTRICHT ASSOCIENT IMPLICITEMENT L'UNION EUROPÉENNE À LA POLITIQUE D'ÉLARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ. IL S'AGIT, ON L'A VU, DE PLANS ET DE "TIMINGS" DIFFÉRENTS MAIS COHÉRENTS. CEPENDANT, IL FAUT RECONNAITRE QUE CERTAINS PAYS, NOTAMMENT DES MEMBRES DE L'AELE LIÉS À CE TITRE À LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DANS LE CADRE DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, PRÉSENTENT DES CONDITIONS OBJECTIVES DE CONVERGENCE PLUS SOLIDE. IL EST VRAI QUE CERTAINS DE CES PAYS SE TROUVENT "PRÊTS" À UNE ADHÉSION TOTALE À LA COMMUNAUTÉ DU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET POLITIQUE.

MAIS FAITES ATTENTION: LE PROBLEME DOIT ÊTRE AUSSI ENVISAGÉ SUR LE PLAN INTERNE DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES. LA DYNAMIQUE DE L'ÉLARGISSEMENT, ATTEIGNANT L'ÉQUILIBRE DE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL EN VIGUEUR, PEUT CONDUIRE À UNE RUPTURE DE L'EFFICACITÉ QUI DEVRA ÊTRE PONDÉRÉE ET ÉVITÉE. L'EUROPE COMMUNAUTAIRE TRAVERSE UNE PHASE DE CHANGEMENTS PROFONDS ET CEUX-CI PASSENT PAR LEUR ADAPTATION À UN FONCTIONNEMENT ÉLARGI. PAR CONSÉQUENCE, ET DANS CERTAINS CAS, L'ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES NE SE FERA PAS TOUT DE SUITE.

IL EST TEMPS DE PRÉSENTER UN AUTRE PROBLEME. L'EUROPE NE PEUT NI DOIT SE FERMER SUR ELLE-MÊME. IL S'AGIRAIT D'UNE ATTITUDE IRRÉALISTE ET INSENSÉE. EN PREMIER LIEU, PARCE QU'ELLE SERAIT CONTRAIRE, DANS TOUS SES ÉLÉMENTS, AUX VALEURS D'OUVERTURE AUX RELATIONS EXTÉRIEURES, QUI CONSTITUENT UNE DES BASES DE LA PHILOSOPHIE COMMUNAUTAIRE. EN DEUXIÈME LIEU, PARCE QUE SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE, CETTE FERMETURE, DANS LE SENS DE CE QU'ON A DÉJÀ APPELÉ LA "FORTERESSE EUROPÉENNE", SERAIT, DU MOINS, INEFFICACE ET CONTRADICTOIRE, FACE AUX MÉCANISMES DE CORRÉLATION ÉCONOMIQUE AU NIVEAU MONDIAL. ET ENFIN, CETTE POLITIQUE DE SE RENFERMER SUR ELLE-MÊME EST CONTRAIRE À SA PROPRE VOCATION STRUCTURELLE, DÉMOCRATIQUE ET HUMANISTIQUE D'ÉCHANGES ET D'APPUIS RÉCIPROQUES QUE LA COMMUNAUTÉ A TOUJOURS DÉFENDUE.



MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS
GABINETE DO SUBSECRETÁRIO DE ESTADO AJUNTO DO MINISTRO

C'EST BIEN DANS CE DOMAINE QUE LE PORTUGAL NON SEULEMENT PEUT MAIS DOIT FAIRE CONNAITRE SA POSITION SPÉCIFIQUE.

NOUS SOMMES UN PETIT PAYS. ET LA DYNAMIQUE DE MODERNISATION QUE LA COMMUNAUTÉ A, ELLE-MÊME, AIDÉ À CONSTRUIRE, NE NOUS FAIT PAS OUBLIER LE CHEMIN QU'IL NOUS RESTE À PARCOURIR ET NOS PROPRES LIMITATIONS ÉCONOMIQUES. CEPENDANT, CELA NE SIGNIFIE PAS QUE L'ON NE PUISSE OFFRIR, A NOS ONZE PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES, UNE TRÈS FORTE DIFFÉRENCE SPÉCIFIQUE, CONCRÉTISÉE DANS LA CAPACITÉ DE MAINTENIR DES LIENS AVEC D'AUTRES RÉGIONS CARACTÉRISÉES PAR UNE TRADITIONNELLE PRÉSENCE PORTUGAISE, TELLES L'AFRIQUE ET L'AMÉRIQUE LATINE.

DANS CE CADRE, QUE L'ON POURRAIT APPELER "RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA PRÉSIDENTE PORTUGAISE", J'ÉNONCERAI TOUT D'ABORD QUELQUES UNS DES GRANDES ESPACES GÉO-POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES; PAR LA SUITE, JE TRAITERAI SPÉCIFIQUEMENT LE MAGHREB.

LA PRÉSIDENTE PORTUGAISE DÉPLOIE TOUS SES EFFORTS DANS LES GRANDS TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE DE PAIX AU MOYEN-ORIENT, DU DIALOGUE TRANSATLANTIQUE AVEC LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA, DES RELATIONS AVEC LE JAPON ET LES PAYS DE L'ASIE, NOTAMMENT L'ASEAN.

LA COMMUNAUTÉ NOUS A APPUYÉ, FERMEMENT ET SANS ÉQUIVOQUE DANS LE CAS DE TIMOR-EST; CELA N'EMPÊCHE, ÉVIDEMMENT, QUE L'ON NE CHERCHE À INTENSIFIER, DANS LE PLAN DÉMOCRATIQUE, LES RELATIONS AVEC LA MAJORITÉ DES PAYS DE L'ASEAN ET DE L'ASIE, QUI LE MÉRITENT ET SE LE PERMETTENT, DÉPLOYANT TOUS LEURS EFFORTS POUR QUE LES SITUATIONS DE RUPTURE DE LA DÉMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME SOIENT DÉPASSÉS, AUSSI BIEN EN ASIE COMME DANS LES AUTRES CONTINENTS.

EN CE QUI CONCERNE LE MOYEN-ORIENT, AU DELÀ DE LA PARTICIPATION COORDINATRICE DES DOUZE À LA CONFÉRENCE DE PAIX, ON PRÉVOIT LA RÉALISATION, DURANT NOTRE PRÉSIDENTE DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE CEE/CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLF.

EN CE QUI CONCERNE SPÉCIFIQUEMENT AUX ÉTATS UNIS, NOUS DEVONS CONCLURE LES NÉGOCIATIONS DU URUGUAY ROUND, D'IMPORTANCE FONDAMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TOUS LES PAYS ENVELOPPÉS.

SUR UN AUTRE PLAN; L'INSTRUMENT DE BASE DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DU DÉVELOPPEMENT EST, SANS DOUTE, LA CONVENTION



MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS
GABINETE DO SUBSECRETÁRIO DE ESTADO ADJUNTO DO MINISTRO

DE LOMÉ, DONT L'ACTUELLE QUATRIEME VERSION COMPTE AVEC L'ADHÉSION DE L'HAÏTI, DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE ET DE LA NAMIBIE, C'EST À DIRE UN TOTAL DE SOIXANTE-NEUF PAYS ET UNE DURÉE DE DIX ANS.

PARMI CES PAYS, UNE COOPÉRATION PARTICULIERE S'EST DÉVELOPPÉE AVEC LES PAYS AFRICAINS, NOTAMMENT DANS LE CAS DU PORTUGAL, AVEC LES PAYS AFRICAINS DE LANGUE PORTUGAISE, AUSSI BIEN AU NIVEAU DE L'AIDE FINANCIERE QU'AU NIVEAU DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES, DANS DES DOMAINES SITUÉS EN DEHORS DE LA COOPÉRATION FINANCIERE ET TECHNIQUE, AUX AIDES D'URGENCE, TOUT EN PASSANT PAR UN SYSTEME STABILISATEUR DES RECETTES D'EXPORTATION.

LES RELATIONS AVEC L'AMÉRIQUE LATINE SE SONT DÉROULÉES EN TERMES DIVERSIFIÉS. IL SEMBLE ÉVIDENT QUE LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION DÉCONSEILLENT UN PROGRAMME GLOBAL DE COOPÉRATION DANS LE GENRE DE CELUI DE LOMÉ. IL EST VRAI, D'AILLEURS, QUE LES PAYS LATINO-AMÉRICAINS RÉCLAMENT DEPUIS LONGTEMPS, UNE APPROCHE PLUS GLOBALE ET, DANS UN CERTAIN SENS, PLUS CONCRÈTE ET PLUS EFFICACE. CERTAINS CONFLITS D'INTÉRÊTS SUR LE PLAN COMMERCIAL NE FACILITENT, NON PLUS, CE DIALOGUE QUI, DANS LE CAS DU PORTUGAL PRIVILÉGIE LE BRÉSIL.

FINALEMENT, JE ME RAPPORTERAI À CERTAINS PASSAGES DU DISCOURS QUE LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES A PRONONCÉ, À CE MÊME TITRE, DEVANT LE PARLEMENT EUROPÉEN.

"L'AFRIQUE ET L'AMÉRIQUE LATINE CONSTITUENT DES ZONES QUI ONT BESOIN D'UNE ADAPTATION CONTINUE DES MÉCANISMES DE LEURS RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ ET FACE AUXQUELS LE PORTUGAL APPORTERA UNE IMPORTANTE CONTRIBUTION. LE MOUVEMENT DE DÉMOCRATISATION DOIT RETROUVER DANS CES CAS UNE RÉPONSE ACTIVE ET SOLIDAIRE QUI CORRESPONDE À CELLES QUE LA COMMUNAUTÉ A, HEUREUSEMENT, SU DONNER, DANS DES CIRCONSTANCES SEMBLABLES.



MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS
GABINETE DO SUBSECRETÁRIO DE ESTADO ADJUNTO DO MINISTRO

LE PORTUGAL SE PROPOSE DE PRONER UNE AUGMENTATION DU DIALOGUE ET D'ECHANGE D'EXPERIENCES AVEC LES PAYS DE L'HEMISPHERE SUD, DONT LA PERSPECTIVE DE LA COMMUNAUTE NE DOIT PAS SE LIMITER A SON VOLET ECONOMIQUE, NI A CELUI D'UN ESPACE FERMÉE, MAIS QUI DOIT ETRE CELUI D'UNE EUROPE QUI A SU S'UNIR SANS POUR AUTANT OUBLIER LES LIENS ET LES RESPONSABILITÉS QU'ELLE GARDE ENVERS LES PAYS MOINS FAVORISÉS D'AUTRES CONTINENTS ".

REGARDONS MAINTENANT DE PLUS PRES LES RELATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE ET LES PAYS DE LA MEDITERRANÉE OCCIDENTALE, ET, ENCORE PLUS PRÉCISÉMENT, LE MAGHREB. DANS CE CONTEXTE, LE PREMIER MINISTRE A OBSERVÉ RÉCEMMENT QUE "NOUS ESSAYERONS DE RENFORCER NOS RAPPORTS AVEC LES PAYS DU MAGHREB, NOS VOISINS AU SUD DE L'EUROPE".

L'UNION DU MAGHREB ARABE - L'UMA - EST UNE STRUCTURE ENGLOBANT LA MAURITANIE, LE MAROC, L'ALGÉRIE, LA TUNISIE ET LA LIBYE, QUI PRESENTENT, IL EST VRAI, DES CARACTÉRISTIQUES SOCIALES ET ECONOMIQUES PLUTÔT HÉTÉROGENES MAIS QUI ONT TOUS UN CERTAIN PROGRES A ACCOMPLIR. PLUS IMPORTANT SUR LE PLAN DE LA COOPÉRATION ECONOMIQUE, LES CINQ PAYS ONT DES FLUX COMMERCIAUX BILATÉRAUX AVEC LA COMMUNAUTE QUI VARIENT ENTRE 61% DU TOTAL POUR LE MAROC, ET 80% POUR LA LIBYE, TANDIS QUE LEUR COMMERCE ENTRE EUX-MEMES NE COMPTE QUE POUR 5%. LA POLITIQUE MEDITERRANÉENNE RENOUVELÉE DE LA COMMUNAUTE A ATTRIBUÉ A LA REGION PRATIQUEMENT LE QUART DES MOYENS DISPONIBLES, MAIS LA DISTRIBUTION DES CES FONDS ENTRE LES CINQ PAYS DE L'UMA A VARIÉ SELON DES PRIORITÉS POLITIQUES ET ECONOMIQUES TRES DIFFÉRENTES COMME NOUS LE VERRONS.

SOUVENONS-NOUS ICI QUE LE MAGHREB NE SE TROUVE QU'A QUATORZE KILOMETRES DE LA COMMUNAUTE, ET QU'IL A COHABITÉ AVEC LES PAYS DU SUD DE L'EUROPE PENDANT DES SIÈCLES. MAIS LES PROFONDS CLIVAGES CULTURELS ET ECONOMIQUES - ENCORE PLUS QUE LES CLIVAGES POLITIQUES DANS LE CAS PRÉCIS DE LA LIBYE - ONT RENDU DIFFICILES NOS RAPPORTS, ET IL S'AGIT MAINTENANT DE LES RÉORGANISER ET DÉVELOPPER. LE FAIT EST QUE DANS L'ENSEMBLE, LES PAYS DU MAGHREB FONT PREUVE D'INDICATEURS PREOCCUPANTS: CHOMAGE DÉPASSANT LES 60% POUR LE PREMIER EMPLOI, DETTE EXTERNE



MINISTERIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS
GABINETE DO SUBSECRETÁRIO DE ESTADO ADJUNTO DO MINISTRO

CROISSANTE, MANQUE D'UNE CLASSE MOYENNE SOLIDE, CONCENTRATION URBAINE, UNE ANALPHABETISME QUI S'ÉCHELONNE DES 35% EN LIBYE AUX 83% EN MAURITANIE, DÉMOGRAPHIE GALOPANTE, AGITATION POLITIQUE ET RELIGIEUSE. MISE A PART TOUT CELA, L'EUROPE DU SUD CONSTITUE LA CIBLE DE MIGRATION DES PAYS DE CETTE RÉGION, ET CELA DE PLUS OBLIGE L'EUROPE A UNE POLITIQUE DE RELATIONS QUI PRIVILÉGIE SES VOISINS DU MAGHREB.

EN OCTOBRE DERNIER, LES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES NEUF PAYS DES DEUX MARGES DE LA MEDITERRANÉE, ET ENCORE LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGERES DE MALTE, ONT INSTITUTIONNALISÉ CE QU'ON APPELLE LE PROCESSUS DE COOPÉRATION DE LA MEDITERRANÉE OCCIDENTALE, CONNU AUSSI, DANS LE JARGON COMMUNAUTAIRE SOUS LE NOM DES "CINQ PLUS CINQ", ET DESTINÉ À PROMOUVOIR LE DIALOGUE POLITIQUE, LA CONCERTATION ET LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ. LA VIABILISATION PRATIQUE DE CE PROCESSUS, AU DELA DES RÉUNIONS RITUELLES AU PLUS HAUT NIVEAU, REPOSE SUR UN ENSEMBLE DE GROUPES DE TRAVAIL PERMANENTS, QUI DOIVENT THÉORIQUEMENT CONCLURE LES GRANDES LIGNES DE LA PROBLÉMATIQUE RÉGIONALE COMMUNE, NOTAMMENT DANS DIVERS DOMAINES: FINANCIER, ALIMENTAIRE, CULTUREL, DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES ET COMMUNICATIONS, ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT. LE PORTUGAL ASSURE, EN CE MOMENT, LA COORDINATION DES GROUPES SUIVANTS: CULTURE ET PATRIMOINE AUSSI BIEN QU' ENVIRONNEMENT.

L'INCLUSION OFFICIELLE DE MALTE, DÉCIDÉE AU SOMMET DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGERES LE 26 ET LE 27 OCTOBRE À ALGER, CONSTITUA, AU DELA D'UNE VÉRITABLE PREMIERE COMMUNAUTAIRE DU GOUVERNEMENT DE LA VALLETE, UNE SORTE D'ALTÉRATION DU CONTENU PUREMENT INSTITUTIONNEL DES DEUX GROUPES EN PRÉSENCE, ARTICULÉS, SUR CHAQUE MARGE DE LA MEDITERRANÉE, PAR LA COMMUNAUTÉ AU NORD ET PAR L'UMA AU SUD. LES PROGRAMMES D'ÉLARGISSEMENT À LA GRECE, QUI SOLLICITE LE STATUT D'OBSERVATEUR, ET À L'ÉGYPTE, SONT DES QUESTIONS EN INSTANCE.



MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS
GABINETE DO SUBSECRETÁRIO DE ESTADO ADJUNTO DO MINISTRO

LE PROBLEME LE PLUS DÉLICAT, DU POINT DE VUE POLITIQUE, EST LA CONVOCATION ET LA REMISE A UNE DATE ULTÉRIEURE DU SOMMET PRÉVU POUR LE MOIS DE JANVIER A TUNIS. LA DEMANDE D'EXTRADITION DES PRÉSUMÉS COUPABLES D'ACTES DE TERRORISME AÉRIEN QUI ONT EU LIEU EN 1988 ET EN 1989, PRÉSENTÉE PAR LA FRANCE ET LE ROYAUME UNI, DU CÔTÉ COMMUNAUTAIRE, ET ADOPTÉE PAR TOUTE LA COMMUNAUTÉ, FAIT RETOMBER SUR LA LIBYE LA MENACE DE BOYCOTT AÉRIEN, ET REND IMPOSSIBLE CERTAINS TYPES DE NÉGOCIATIONS. L'AFFAIRE EST EN INSTANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES QUI A APPROUVÉ, ENTRETEMPS, UNE RÉSOLUTION (N°731) QUI, A L'HEURE ACTUELLE, DEMEURE INACCOMPLIE PAR LE GOUVERNEMENT DE TRIPOLI.

DANS DE SUCCESSIVES DÉCLARATIONS, DONT UNE DU CONSEIL EUROPÉEN DE MAASTRICHT, LES DOUZE ONT CONDAMNÉ, EN TERMES EXPLICITES, LA LIBYE POUR ACTES DE TERRORISME AÉRIEN EN APPUYANT LES EXIGENCES DE LA FRANCE, DU ROYAUME-UNI ET DES ÉTATS-UNIS.

UNE AUTRE QUESTION SUR LA TABLE DANS LA RÉGION DÉCOULE DE LA SITUATION EN ALGÉRIE. DANS UN CONTEXTE PLUS GÉNÉRAL, IL FAUT RECONNAÎTRE QUE L'INTÉGRISME CONTIENT UN POTENTIEL D'INSTABILITÉ DANS LA RÉGION, QUE LES PAYS COMMUNAUTAIRES NE PEUVENT S'EMPÊCHER DE SUIVRE. SANS POUR AUTANT PRÉTENDRE SE MÉLER DES AFFAIRES SOCIALES, POLITIQUES ET RELIGIEUSES DES PAYS TIERS, LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE A CONSCIENCE DU FAIT QU'IL EXISTE UNE DIFFÉRENCE PROFONDE AU NIVEAU DES CONCEPTS, DE LA PHILOSOPHIE ET DE LA CULTURE QUI DÉCOULENT DE L'INTÉGRISME, ET QUE CETTE DIFFÉRENCE CONSTITUE UN FOYER DE CONFLIT NÉGOCIAL.

DANS CE SENS, LA COMMUNAUTÉ ET SES ÉTATS MEMBRES ONT EXPRIMÉ L'ESPOIR QUE L'ALGÉRIE RETROUVE SA NORMALITÉ INSTITUTIONNELLE, BASÉE SUR LE DIALOGUE ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, AFIN DE METTRE EN OEUVRE LES RÉFORMES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES PROMISES PAR LE HAUT COMISSARIAT D'ÉTAT.

LA TUNISIE PRÉSENTE UN CADRE POLITICO-CONSTITUTIONNEL TRÈS DIFFÉRENT. AFFECTÉE, COMME TOUS LES PAYS DE LA RÉGION, PAR LES



MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS
GABINETE DO SUBSECRETÁRIO DE ESTADO ADJUNTO DO MINISTRO

COLOMBIE. DE CE DISCOURS J'AIMERAIS SOULIGNER QUELQUES MOTS QUI RÉSUMENT BRIÈVEMENT LA POSITION DES DOUZE EN CE QUI CONCERNE LES PAYS QUI ONT DES NIVEAUX DE DÉVELOPPEMENT DIFFÉRENTS.

LAISSEZ-MOI SOULIGNER ÉGALEMENT QUE, PAR LEUR SOLIDITÉ HISTORIQUE ET PAR LES IMPÉRATIFS DU BON VOISINAGE, LES LIENS QUI RELIENT L'EUROPE DU SUD À L'AFRIQUE DU NORD SONT LE RENFORT DES GRANDS PROJETS DE LA COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE.

JE CITE



MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS
GABINETE DO SUBSECRETÁRIO DE ESTADO ADJUNTO DO MINISTRO

" La Communauté européenne et ses Etats membres sont tout à fait favorables à un renforcement de la coopération internationale entre pays développés et pays en développement dans la mesure de leurs possibilités. Notre nouveau partenariat en faveur du développement, fondé sur l'esprit de solidarité, la prise en considération des intérêts mutuels et le partage des responsabilités, garde pour nous toute sa valeur. Nous restons également fidèles aux divers engagements que nous avons pris en vue d'un partenariat renforcé, y compris pour ce qui concerne l'aide publique au développement. Les pays en développement de leur côté devraient s'efforcer, comme ils s'y sont engagés, à répartir au mieux les ressources, en donnant aux politiques nationales la place qui leur revient et contribuer à créer un environnement favorable au développement.

La Communauté européenne et ses Etats membres se félicitent du nouveau consensus sur les stratégies de développement qui se dessine dans le cadre de ce nouveau partenariat. Nous tenons à souligner une nouvelle fois ici l'importance du lien entre démocratie et développement, de même que du respect des droits de l'homme non seulement en tant que principe, mais aussi comme facteur essentiel de développement. Nous attachons également de l'importance à la bonne gestion de l'Etat et à un développement participatif, à la mise en valeur des ressources humaines, à la mise au point de stratégies s'inscrivant dans l'économie de marché et au renforcement du secteur privé, mais aussi et surtout à un développement durable afin de protéger l'environnement de notre planète. "

Muito Obrigado.

iai	ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI - ROMA
n° Inv.	M605 30 MAR. 1992
BIBLIOTECA	